



**Mémoire Présentée
par M. Cheikh
Khadim MBOUP**

**UNIVERSITE GASTON
BERGER DE
SAINT-LOUIS**

**Etude du paradoxe de l'activité des
Ong opératrices de coopération
décentralisée sur le développement
local : l'exemple du partenariat,
Saint-Louis**

2004-2005

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
COMMISSION DOCTORALE FILIERES SAHELIENNES



Mémoire de DEA de sociologie

SUJET : Etude du paradoxe de l'activité des ONG opératrices de coopération décentralisée sur le développement local. L'exemple du Partenariat (Saint-Louis)

Présenté par
M. Cheikhàl Khadim
MBOUP

Sous la direction de
Pr. Abdoulaye NIANG
Maître conférences /UGB

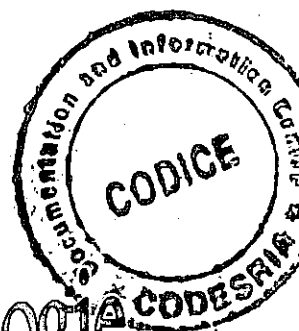
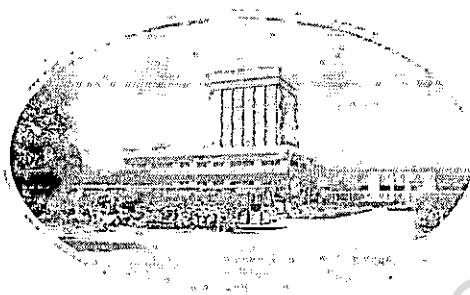
Avec le concours du CODESRIA



CODESRIA

Année académique 2004/2005

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
COMMISSION DOCTORALE FILIERES SAHELIENNES



Mémoire de DEA de sociologie

SUJET : Etude du paradoxe de l'activité des ONG opératrices de coopération décentralisée sur le développement local. L'exemple du Partenariat (Saint-Louis)

Présenté par

M. Cheikhàl Khađim
MBOUP

Sous la direction de

Pr. Abdoulaye NIANG
Maître conférences /UGB

Avec le concours du CODESRIA



CODESRIA

Année académique 2004/2005

ABSTRACT

The repeated failure of development policies and programmes initiated by the governments of developing countries has, since independence, pushed their societies on the perilous and tedious paths of socioeconomic development. In effect, to face the disastrous effects of these policies (which plunged the country in an unprecedented crisis and which, presently, keeps mortgaging any hope of better life for the populations of such sub-Saharan countries as Senegal), the actors of civil society will cooperate with NGOs.

Furthermore, this collaboration will be reinforced thanks to decentralization which, actually, is nothing short of a transfer of problems from State control to the level of communities. Thus, to cope with the missions they have been entrusted with, local authorities avail themselves of the juridical opportunities, which have been provided by decentralization, to cooperate with foreign partners in view of attaining the fixed objectives of development for their communities. This explains the emergence of decentralized cooperation which prepares, for the communities but also for the NGOs, the way to international networks. Some relevant questions are worth asking in this respect: what is the impact of the decentralized cooperation activities of Le Partenariat (NGO) on the local development of the region of Saint-Louis? In other words, do the activities of Le Partenariat always have the desired effect? Or else do they bring about after-effects impeding with the pursuit of its objectives of development of the region?

The answer to these fundamental questions justifies the choice of a qualitative approach, which is most suitable to the explanatory purposes of this study. Accordingly, we have used three techniques of data collection during the three main steps of this research work (secondary research, and preliminary research, this latter including pre-investigative fieldwork). These are the concealed observation (unstructured), called "settlu", the participant observation and structured interviews. These have made it possible, at the end of the field research, to establish that Le Partenariat has carried out far-reaching social, economic, institutional, technical, sanitary and educational plans which contribute to the development of the region.

Nevertheless, its intervention provokes, with some of the partner populations, such negative attitudes as foreign dependence rivalry, or embezzlement of common resources. It exposes these populations to politicians' influence, favours common plans at the expense of individuality, but is also dangerous for the local elect given that Le Partenariat tends to invest in all the key sectors of the development of the region. These are, in a nutshell, the broad lines of this work.

RÉSUMÉ

L'échec répété des politiques et programmes de développement initiés par les gouvernements des Etats du Tiers-monde, depuis la période des indépendances à nos jours, a précipité les membres de la société sur les sentiers périlleux et fastidieux du développement socio-économique. En effet, pour faire face aux conséquences désastreuses de ces politiques (qui ont plongé ces pays dans une crise sans précédent et qui, aujourd'hui, continuent d'hypothéquer tout espoir de vie meilleure des populations des pays subsahariens tels que le Sénégal), les acteurs de la société civile vont nouer des relations de coopération avec des structures non étatiques telles que les organisations non gouvernementales (ONG).

Par ailleurs, cette collaboration se verra renforcer avec la décentralisation qui en réalité n'est rien de moins qu'un transfert des problèmes de l'Etat au niveau des collectivités locales. Ainsi, pour venir à bout des missions qui leur sont dévolues, les autorités locales profitent du cadre juridique favorable ouvert par la décentralisation pour entrer en coopération avec des partenaires extérieurs en vue d'atteindre les objectifs de développement de leurs localités.

C'est ainsi qu'on assiste à l'émergence de la coopération décentralisée qui ouvre le chemin des sphères internationales aux collectivités mais aussi aux ONG. De ce point de vue, il s'avère important de s'arrêter sur cette série d'interrogations : quel est l'impact des activités de coopération décentralisée de l'Organisation Non Gouvernementale Le Partenariat sur le développement local de la région de Saint-Louis ? Autrement dit, Les actions du Partenariat produisent-elles toujours les résultats escomptés ? Ou bien engendrent-elles des effets pervers dans la poursuite de ses objectifs de développement de la région Saint-Louisienne ?

Pour répondre à ces questions qui sous-tendent cette étude qui se veut purement exploratoire, une démarche méthodologique basée sur l'approche qualitative a été adoptée. Ainsi, trois techniques de collecte de données ont été utilisées au cours des trois grandes phases de recherche de cette étude (la recherche documentaire, la pré-enquête et l'enquête préliminaire). Il s'agit de l'observation dissimulée ou « *Settlu* », de l'observation sociologique engagée et de l'entretien guidé. Ce qui a permis, au terme des enquêtes de terrain, de constater que l'ONG le Partenariat a effectué des réalisations d'envergure sociale, économique, institutionnelle, technique, sanitaire, scolaire qui participent au développement de la région de Saint-Louis.

Cependant, son intervention développe chez certaines populations partenaires des attitudes négatives telles que l'assistanat, les querelles de positionnement, le détournement de bien collectifs. Il les expose aux tentatives de persuasion des politiciens, favorise les projets communautaires au détriment des individualités, mais constitue aussi un danger permanent pour les élus locaux, en ce sens que le Partenariat tend à investir tous les domaines clefs du développement de la région de Saint-Louis. Voilà la charpente d'ensemble de ce mémoire.

DEDICACES

- ❖ Que peut-on rêver de mieux que d'avoir une famille qui vous aime, qui vous aime sincèrement, qui vous aime pour la vie. A nos parents, frères et sœurs qui ont toujours été là au moment où nous avions le plus besoin de leur soutien. A Malick KANE GUEYE pour son appui sans faille.
- ❖ Comment espérer vivre dans ce monde et persévérer dans ses entreprises si nous n'avons pas d'amis, qu'ils soient près ou loin, qui nous épaulent et nous comblent d'affection, d'amour et de bonheur. Ce travail n'est rien de moins que le fruit de cet arbre que vous avez planté en nous.

A vous, nous dédions ce modeste travail

REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce travail. Sans leur concours, ce mémoire serait peut-être à l'état de projet. Mes remerciements s'adressent particulièrement à :

- Mon directeur scientifique, Monsieur Abdoulaye NIANG, qui a bien voulu encadrer ce travail.
- Tous les professeurs qui ont participé à ma formation, qu'ils soient de la section ou non, notamment Monsieur SANE, Monsieur LALÈYÈ, Monsieur MBODJ, Monsieur TRAORE et Monsieur Bouna Ameth FALL. Vous m'avez appris ce qu'est la sociologie et vous avez rendu ardente cette flamme qui m'unit à elle.
- Toute l'équipe du CODESRIA, qui a bien voulu nous honorer en nous comptant parmi ses lauréats. Vous m'avez fait goûter, une fois de plus, le plaisir du mérite et de la détermination dans les études. Votre subvention m'a été d'un grand apport.
- L'équipe du Partenariat, notamment Samba DIAGNE, Ibrahima GAYE, Madame Absa GUISSÉ, Nicolas DUPUY, Samba Laobé MBAYE, Madame SY Leïla, Monsieur MBODJ, François TIMMERMANN, Lucie PATOIS, Sylvette MILIN et Ibnou TALL. Vous constituez l'exemple parfait du mariage réussi entre le milieu universitaire et professionnel.
- Toutes les populations de la région de Saint-Louis, qui travaillent en collaboration avec le Partenariat, sans oublier le personnel des services d'encadrement, qui m'ont gratifié de leur hospitalité et de leur disponibilité au cours de mes recherches de terrain.
- Mes amis d'enfance, je ne vous oublierai jamais mes frères. Mention spéciale à vous.
- Toute la famille SECK de Saint-Louis, pour leur sens de l'hospitalité. A tous les Saint-Louisien, à Alima DIOP SIDIBE, surtout. Tes propos réconfortants et ton amour agissant, je les ai admirablement sentis.
- Mes camarades du Bloc 2J, du G6C, de promotion et de l'université, en général, pour leur générosité dans le travail et leur sens du partage.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADC : Agence de Développement Communal
ARD : Agence Régionale de Développement
BAC : Baccalauréat
BFEM : Brevet de Fin d'Etudes Moyen
CD : Coopération Décentralisée
CDC : Cadre de Concertation
CEM : Cours d'Etudes Moyen
CFEE : Certificat de Fin d'Etudes élémentaires
CODESRIA: Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
CP : Comité de Pilotage
CSS : Compagnie Sucrière Sénégalaise
CT : Collectivité Territoriale
FMI : Fond Monétaire International
GIE: Groupement d'Intérêt Economique
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PAS : Programme d'Actions Sociales
RNPDC : Région Nord-Pas-De-Calais
UGB : Université Gaston Berger
FMVJ : Fédération Mondiale des Villes Jumelées
IA: Inspection d'Académie
ICP : Infirmier Chef de Poste
IDEN : Inspection Départementale de l'Education Nationale
IFAN : Institut Français d'Afrique Noire
IRD : Institut de Recherches pour le Développement
OB : Organisation de Base
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAD : Programme d'Appui à la Décentralisation
PAGM : Programme d'Appui à la Gestion Municipale
PAH : Programme d'Appui aux Handicapés
PAREP : Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PME : Programme Mère-Enfant
PMI-PME : Petites et Moyennes Industries- Petites et Moyennes Entreprises
PRADEQ : Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers
PRDI : Plan Régional de Développement Intégré
PSC : Programme Santé Communautaire
PSCO : Programme Scolaire
PSPD : Programme de Soutien aux Personnes en Difficultés
PSRL : Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UE : Union Européenne
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UNESCO : Programme des Nations Unies pour l'Education

LISTE DES TABLEAUX PHOTOS CARTE ET FIGURE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : répartition par région des communes membres du groupe pays Sénégal	p.20
Tableau 2 : Comparaison entre coopération décentralisée et d'autres formes de coopération.....	p.23
Tableau 3 : Situation de la population régionale selon le milieu en 2004.....	p.59
Tableau 4 : Répartition par sexe et par âge de la population régionale en 2004	p.59
Tableau 5 : population régionale scolarisable selon la tranche d'âge et le sexe en 2002/2003	p.60
Tableau 6 : population régionale scolarisée selon la tranche d'âge et selon le sexe en 2002/2003	p.61
Tableau 7 : taux de réussite aux examens et concours de la région de Saint-Louis en 2003/2004	p.61

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Mission appareillage à Pété.....	p.74
Photo 2 : Mission appareillage à Aéré Lao	p.74
Photo 3: Matériels de cérémonie de Podor	p.75
Photo 4: Moulin à mil de Golléré.....	p.75
Photo 5: Séances de travail sur les PIC	p.77
Photo 6: Technique imprégnation moustiquaire	p.77
Photo 7 : 5 classes du lycée de Dagana.....	p.80
Photo 8 : 1 classe au CEM Ross-Béthio.....	p.80
Photo 9 : La maternité de Goxumbacc.....	p.81
Photo 10 : Nouveau poste de santé de Dagana.....	p.81

LISTE DES CARTES

Carte 1 : découpage administratif et territorial de la région de Saint-Louis	p.56
--	------

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schéma d'analyse	p.28
----------------------------------	------

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il n'est plus à démontrer que les pays africains sont le maillon faible des pays en développement. Cette situation est en grande partie la résultante de l'échec répété des différents politiques et programmes de développement, venus du dehors, souvent proposés ou imposés au Tiers monde. En effet, cette série de désillusions, qui a émaillé le parcours de développement des pays africains depuis les indépendances, a assombri l'image du continent. Mieux, les chances de réussite d'une quelconque tentative de développement, d'intégration économique et/ou d'insertion dans les échanges internationaux de l'Afrique, sont quasi inexistantes. Le tableau peint par Marc LEVY sur le contexte actuel de l'Afrique subsaharienne, en ce début du troisième millénaire marqué par la poussée effrénée du capitalisme qui se déploie dans sa plus vulgaire expression, est à la limite du désastre. Selon lui, le cas des pays subsahariens est hypothétique, en ce sens qu'ils représentent

«1% du PIB mondial ; 1,5 à 2% des échanges internationaux ; 0% des exportations des produits manufacturés ; 1% à 3% des investissements étrangers un taux de croissance du PIB par habitant voisin de 0 ces vingt dernières années »¹.

Conscients de la gravité de la situation qui prévaut en Afrique en général et subsaharienne notamment, liée à l'impertinence des « *politiques de développement d'en haut* », les autorités étatiques vont déplacer la question du développement des sphères administratives vers les collectivités locales. C'est ainsi qu'on assiste, partout en Afrique, à la mise en œuvre des politiques de décentralisation. En effet, l'idée qui sous-tend ce transfert de compétences est d'associer les acteurs locaux dans l'élaboration, la mise en valeur et la gestion des affaires nationales au niveau de leurs propres localités. Autrement dit, il s'agit de confier les affaires de développement de chaque localité aux acteurs qui y évoluent.

Toutefois, il semblerait qu'un non dit soit caché derrière cette réforme administrative. En fait, il serait simpliste de croire que les pouvoirs centraux aient accepté de céder une part importante de leurs autorités aux populations locales sans pour autant en tirer profit en retour. En effet, certains chercheurs comme Mohamed SOUMARE, ne voient à travers la

¹ Marc LEVY (Introduction) *Les services publics locaux : levier économique ? Réflexions sur des exemples de coopération décentralisée en Afrique subsaharienne*. Paris, Comité française de solidarité internationale (CFSI) et Cités Unies France. Avril 2001, p.11

décentralisation qu'un transfert des problèmes étatiques vers les collectivités locales. C'est dans cette perspective qu'il avance que

« Dans nombre pays africains, le processus de décentralisation a légitimé les collectivités locales comme premières responsables du développement des centres urbains et ruraux. Celles-ci sont désormais 'nolens-volens', en première ligne, pour la satisfaction des besoins en termes de services publics de base »²

Ainsi, pour permettre aux collectivités locales de venir à bout des questions de développement aussi délicates que l'éducation, la santé, l'environnement, les sports etc. les responsables gouvernementaux sénégalais, à l'image de leurs homologues africains, vont mettre en place un cadre propice à la recherche de moyens financiers, matériels, techniques et institutionnels pour asseoir une dynamique de développement local durable. C'est alors qu'on assiste à l'émergence de la coopération décentralisée.

Si le contexte de la coopération décentralisée a été propice à la signature de contrats de partenariat entre les collectivités locales sénégalaises et occidentales et participer de manière positive à la promotion d'initiatives opérationnelles de développement local, c'est parce qu'elle a été soutenue par un environnement institutionnel favorable. En effet, le milieu juridique, administratif et constitutionnel sénégalais était prêt à accompagner l'éclosion effective de la coopération décentralisée, dans la mesure où des textes ont été rédigés et votés, à cet effet, par le Parlement. Ainsi, il est promulgué au premier chapitre du Recueil de textes de la décentralisation que

« Les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des activités de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement »³.

En outre, il y est dit que *« cette coopération peut se traduire par la création d'un groupement de deux ou plusieurs collectivités ou de toute autre structure appropriée de développement dans des domaines spécifiques »⁴*. Par conséquent, grâce à la coopération décentralisée, les communautés de base ainsi que les divers acteurs qui les composent peuvent

² Mohamed SOUMARE. « Partenariat collectivités locales/société civile : des alliances nécessaires », in *Les services publics locaux : levier économique ? Réflexions sur des exemples de coopération décentralisée en Afrique subsaharienne*. Paris, Comité française de solidarité internationale (CFSI) et Cités Unies France. Avril 2001, p. 13

³ REPUBLIQUE DU SENEGAL, *Recueil de texte de la décentralisation*. Dakar, Ministère de l'Intérieur, 1997, p. 2

⁴ *Ibidem*, p. 7.

nouer des relations de coopération qui prendraient en considération les spécificités et les exigences locales dans la promotion d'un développement durable.

Cette voie d'accès à la sphère internationale ouverte par la décentralisation aux collectivités locales a profité à un autre type d'acteurs qui a beaucoup apporté à la société civile au début de la politique de désengagement de l'Etat sénégalais : les organisations non gouvernementales.

Ainsi, il s'agit pour le compte de cette étude de l'ONG, le Partenariat qui, en dehors de ce statut est opératrice de coopération décentralisée entre les collectivités locales de la région de Saint-Louis du Sénégal et celles de la région Nord-Pas-De-Calais (France), d'une part, et avec des organismes internationaux tels que l'UNESCO, d'autre part. En effet, l'idée qui sous-tend cette étude est de montrer que les actions du Partenariat participent positivement au processus de développement de la région de Saint-Louis, mais aussi de « *s'intéresser à l'autre face de la médaille* »⁵, c'est-à-dire aux effets pervers qui découlent de son intervention. Pour ce faire, cette étude sera focalisée sur deux grandes parties.

- La première partie de ce travail s'ouvre, grâce à une approche théorique et méthodologique, sur une note détaillée du protocole de recherche. Il s'agit, d'abord, de la problématique structurée autour de l'état de la question sur la coopération décentralisée, de l'état des savoirs sur les ONG et de la position du problème ainsi que les objectifs de recherche ; ensuite, du cadre d'analyse qui se fonde sur un modèle d'analyse, une approche épistémologique et une approche conceptuelle ; enfin, nous avons la méthodologie dont les points essentiels sont l'histoire de la collecte, l'inventaire des techniques d'investigation, le dépouillement des données et les difficultés rencontrées.

- Dans la deuxième partie, nous essayerons, d'une part, de circonscrire le cadre d'étude. Ainsi, nous présenterons quelques caractéristiques géo-démographiques et socio-économiques de la région de Saint-Louis et de l'évolution historique du Partenariat ainsi que ces différents programmes. D'autre part, il sera question de la présentation, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies au cours de cette étude préliminaire au niveau des différentes localités de la région de Saint-Louis.

⁵ Alassane Balla Moussa THIANE, *Les ONG, une panacée... ?* Saint-Louis, Xamaï, 1996, p. 78

PREMIERE PARTIE : PROTOCOLE DE RECHERCHE

Cette présente partie repose essentiellement sur trois principaux axes qui constituent le corpus méthodologique, épistémologique et théorique de l'étude. Il s'agit du cadre d'analyse, de la méthodologie et, en premier lieu, de la problématique générale de recherche.

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Elle s'articule autour de trois grands points : en premier lieu, l'état des savoirs sur la coopération décentralisée, l'état de la question sur les organisations non gouvernementales, la position du problème et le(s) objectif(s) de recherche. Cette division tripartite s'explique par le fait que malgré l'abondance des écrits qui abordent la problématique de la coopération décentralisée et des ONG, il n'existe pas, à notre connaissance, beaucoup d'auteurs qui ont tenté de les concilier.

I-1 : ETAT DE LA QUESTION SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE

Des relations et interrelations qui se nouent, se dénouent et se renouent sans cesse entre un éventail très varié d'acteurs aux réalités socio-culturelles différentes, aux schémas idéologiques⁶ de référence tout à fait contradictoires, aux trajectoires historiques spécifiques diverses, aux logiques d'actions variées : voilà la lecture que l'on peut faire de la situation actuelle de la vie internationale. Aussi, faut-il une sociologie de la *société internationale d'en-bas* ou bien une sociologie de la coopération extra-gouvernementale, ou encore une sociologie de l'acteur international non-étatique, pour saisir toute la complexité de l'effervescence qui entoure les relations de partenariat international non diplomatique ? Autrement dit, l'étude de la coopération décentralisée se ramène-t-elle à une dynamique de déstructuration et/ou de restructuration des activités de partenariat entreprises entre les pays du Nord et les pays du Tiers-monde ?

Sophia MAPPA va asseoir sa réflexion sur les conditions d'émergence de la coopération décentralisée et leurs répercussions sur les réalités des pays du Tiers-monde. Selon elle, la coopération décentralisée, à l'image de toutes les grandes politiques des pays du Nord, porte en elle toutes les empreintes de la civilisation occidentale. Elle serait le produit fini de la boîte noire, de la pensée, du système de croyances, des gîtes idéologiques, bref de l'esprit occidental transportés vers des contrées géographiques aux réalités socio-culturelles tout à fait différentes. Mieux, elle serait, pour l'auteur, le lieu d'expression par excellence des germes laissés par les modèles universalisants précédents tels que le schéma de

⁶ Au moment où les Africains revendiquent avec fierté la paternité des principes de la vie en communauté, qui se caractérisent principalement par le respect des personnes âgées, le partage, bref le primat de la société sur l'individu, les Occidentaux tentent l'impossible pour inculquer au reste du monde les valeurs de l'individualisme totalitariste qui se manifestent par le capitalisme libéralisant de nos jours.

développement globalisant de la période post-indépendance, les politiques de coopération pour le développement des années 1970 et 1980, et aujourd'hui la coopération décentralisée.

L'idée qui sous-tend l'analyse de MAPPÀ est de montrer que la coopération décentralisée repose sur les mêmes valeurs idéologiques du progrès chères à la civilisation blanche (à savoir la concurrence sans merci, la compétitivité, la recherche acharnée de profit) et serait, de ce point de vue, impropre à véhiculer toute idée de solidarité et/ou de réciprocité, en ce sens que la culture occidentale n'est pas faite suivant ces principes fondamentaux de la philanthropie. De même, ce mode de pensée – impérialiste et ravageur- ne laisse aucun champ d'expression aux autres formes culturelles au banquet des rencontres que la coopération décentralisée semble véhiculer. Ce qui l'amène à dire :

«Que la compétitivité soit devenue une finalité en soi pour les sociétés occidentales, que la guerre économique se soit substituée au fracas des armes, que les pulsions de mort semblent l'emporter sur celles de la vie sont souvent de telles évidences que l'on arrive à peine à les mettre en cause...une telle imaginaire et incompatible avec l'idée de solidarité avec autrui et on dirait de solidarité avec soi. Il laisse pour le moment peu de place à d'autres imaginaires plus féconds et moins destructeurs qui certes existent...l'idée de la compétitivité et de la "survie" par l'affrontement d'autrui et sa domination trouve peu d'opposants sur le plan politique et social»⁷

Sans trop se démarquer de la thèse de la déstructuration, Franck PETITEVILLE axe sa contribution sur le déphasage contextuel auquel la coopération décentralisée fait face. En effet, la coopération décentralisée dans sa volonté d'impulser une dynamique de développement élaborée par et pour les populations du Tiers-monde, met davantage l'accent sur les facteurs économiques. Elle a tendance à occulter sinon à verser des facteurs aussi précieux que la spécificité sociale et symbolique du milieu d'intervention dans le registre des affaires les moins importantes. Ce qui l'exposerait aux mêmes critiques et insuffisances que les autres formes de coopérations internationales à savoir la production de contre-sens et/ou de non-sens, dans la mesure où la coopération décentralisée met en contact direct des partenaires aux exigences socio-culturelles diamétralement opposées. Ce décalage contextuel est perceptible à travers les propos de PETITEVILLE pour qui :

«La coopération décentralisée n'est pas une panacée de la coopération Nord-Sud. D'abord parce qu'elle

⁷ Sophia MAPPÀ, « La tolérance à l'altérité dans les politiques communautaires de coopération », in *Les deux sources de l'exclusion : économisme et replis identitaires*, Paris, Karthala, 2001, pp. 91-92.

rencontre les mêmes limites que toutes les politiques de coopération : décalages culturels, sociaux, politiques brouillent les certitudes des acteurs sur les effets attendus de leur coopération, et favorisent la trajectoire sinieuse de celles-ci, réappropriations, déviations et parfois dérives»⁸

Si Franck PETITEVILLE a souligné un décalage d'ordre socio-politico-culturel, Abdoulaye NIANG révèle un autre déphasage aussi fondamental que l'acceptation que les peuples qui sont censés animer la coopération décentralisée en font. Au moment où certains dirigeants du Nord y versent tout ce qui a trait à la réciprocité et aux échanges équitables et équilibrés entre le Nord et le Sud, ceux du Sud la conçoivent comme un mécanisme d'aide au développement économique et social sous sa forme décentralisée. Autrement dit, il s'agirait d'une politique d'aide qui se déplacerait des sphères étatiques centralisées vers les contextes locaux, c'est-à-dire les collectivités locales. Ainsi, Abdoulaye NIANG, partant de la coopération décentralisée entre le Sénégal et la France, a mis en exergue cette différence d'objectifs. Selon lui :

« Pour les élus locaux sénégalais, la coopération décentralisée doit avoir surtout pour objectif l'accroissement des ressources des collectivités locales par la mise en œuvre de projets pour le développement économique et social, alors que du côté des élus locaux français, la coopération décentralisée doit viser, avant tout, à apporter aide et assistance aux collectivités locales du Sud et s'inscrire dans le cadre du dialogue Nord-Sud »⁹

T. RAHMANI¹⁰ et compagnie, tout en s'inscrivant dans la perspective théorique de la déstructuration, vont davantage orienter leur contribution vers les clivages et les soubresauts que la coopération décentralisée a entraînés sur la scène internationale. Ainsi l'accent sera mis sur la crise qui secoue les instances diplomatiques étatiques - jadis détentrices exclusives des compétences dans le domaine des relations transnationales. Si la tournure que prennent les activités de coopération décentralisée n'a pas causé, selon eux, l'inhibition de l'Etat, elle a participé à la démystification pire à la dénégation des autorités étatiques. Cette remise en cause de l'Etat a été encouragée par deux mouvements idéologiques contemporains certes

⁸ Franck PETITEVILLE, *La coopération décentralisée : les collectivités locales dans la coopération Nord/Sud*. Paris, L'Harmattan, 1995, p. 1.

⁹ Abdoulaye NIANG, « Transparence, gouvernances et développement local : enjeux et acteurs de la décentralisation », in *Sénégal : finances publiques, décentralisation et transparence budgétaire*. Aide Transparence, Mai 2005, p. 149.

¹⁰ T. RAHMANI et alii, *Coopération décentralisée : l'Union Européenne en Méditerranée*. Mayenne, Continent Europe, 1995, p. 25.

différents, mais conciliables, dans la mesure où ils militent tous pour le retrait définitif de l'Etat dans la gestion de la société.

Il s'agit d'une part, des défenseurs de la thèse néo-libérale. Ces derniers oeuvrent pour la création d'une société fondée sur le principe de la concurrence. Cette dimension libérale, loin de favoriser l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de changement socio-économique, ouvre un vaste champ d'expansion à l'individualisme. En effet, la règle du « *moins d'Etat, mieux d'Etat* », qui sous-tend cette vision du monde, laisse voir en l'acteur/individu, le principal vecteur du changement et considère l'appareil étatique comme un frein pour le progrès. Autrement dit, les services publics nationaux¹¹ doivent être extirpés des circuits socio-économiques. Mieux, ils doivent se confiner à un rôle d'animateur/contrôleur des affaires d'intérêt général. Daniel ROCHE est allé jusqu'à se demander si les politiques de coopération décentralisée « *ne sont parfois que de surplus habillages pour camoufler la mise en œuvre d'une idéologie libérale, pour laquelle tout ce qui est en rapport avec l'Etat central est mauvais* »¹².

D'autre part, la situation actuelle du monde, dominée et commandée par une logique économique capitaliste, ne manque pas de jeter le dévolu sur le rôle de l'Etat. C'est, en effet, le manque de confiance des bailleurs de fonds vis-à-vis des gouvernements, surtout africains, qui a réellement propulsé la coopération décentralisée au devant de la scène internationale. Dans la mesure où les donateurs du Nord, en élargissant l'éventail des interlocuteurs pour le développement, ont précipité l'affaiblissement de l'administration centrale au bénéfice des collectivités locales.

C'est ainsi qu'on assiste, dans les pays en voie de développement, à la mise en place de voies de contournement de la tutelle administrative étatique, surtout dans le domaine de l'aide au développement. Les propos de J-P-CHAUVEAU viennent corroborer l'impasse que traversent les pouvoirs publics africains :

« Les Etats africains contemporains ne sont plus en mesure de drainer ou de contrôler une partie significative des flux Nord-Sud, du fait de la méfiance qu'ont désormais à leurs égards les bailleurs de fonds. La rente du développement transite donc pour beaucoup par des réseaux intermédiaires nationaux qui ne se confondent pas avec les appareils

¹¹ Cette volonté a coïncidé avec la fermeture de plusieurs structures étatiques telles que la ONCAD, la SODEVA, etc. qui ont joué un rôle fondamental dans la politique d'encadrement de formation et de dotation de matériels performants aux acteurs du milieu agricole sénégalais et la distribution d'intrants rentables pour une exploitation efficace des terres cultivables.

¹² Daniel ROCHE, « Le développement local en milieu rural. De quoi parle-t-on ?, », in *Les cahiers de Giraldel N°1*. Saint-louis, Centre de Presse et de Reprographie, UGB Saint-Louis, 2003, p.90.

administratifs et politiques classiques, et par des circuits d'aide non gouvernementale (coopération décentralisée, jumelages, opérations caritatives)»¹³.

C'est aux antipodes de cette logique (qui pourrait être qualifiée de défaitiste) de l'Etat face à la percée sans cesse fulgurante de la coopération décentralisée sur la scène internationale que Nassirou BAKO-ARIFARI a fondé sa réflexion. Selon lui, le recul des instances administratives béninoises, loin d'être une fatalité, se présente comme un canon de sauvetage savamment utilisé par les gouvernements. En effet, la coopération décentralisée est une ruse des pouvoirs centraux pour détourner la vigilance des donateurs et d'accéder, au même titre que les autres acteurs locaux, aux rentes de l'aide au développement allouées au Bénin.

Aussi l'ouverture des collectivités locales sur l'international permet-elle aux autorités publiques de camoufler leur échec en matière de développement local, dans la mesure où l'élargissement du pan des acteurs pour le développement entraîne le partage des responsabilités de la crise. BAKO-ARIFARI engage son analyse de l'action des cadres intellectuels africains en montrant que

« la démission implicitement avouée de l'Etat dans sa politique de développement local menée jusqu'alors, a favorisé l'élaboration brouillonne et informelle de politiques régionales parallèles à celles de l'Etat et de programmes locaux de développement...c'est dans ce contexte que les ressources de la coopération décentralisée sont apparues comme une opportunité de captage des ressources extérieures pour le développement, mais aussi comme un moyen de se disculper de son échec économique aux yeux des populations en rendant les cadres intellectuels coupables (cité), devant leurs parents, du développement ou du non-développement de leur localité respective»¹⁴.

Faisant le constat de la crise des politiques du développement local, l'auteur propose de contribuer, sous un autre angle de réflexion, à une meilleure évaluation de cette attitude stratégique des responsables de l'appareil étatique. En effet, cette nouvelle perspective

¹³ J.P CHAVEAU (Introduction de l'ouvrage collectif), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala, 2000, p. 11.

¹⁴ Nassirou BAKA-ARIFARI, « Dans les interstices de l'Etat : des courtiers en col blanc, cadres ressortissants et développement local à Kandí (Nord Bénin), in: *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala, 2000, pp. 43-70.

analytique de monsieur BAKO-ARIFARI conduit à montrer que la dextérité dont font preuve ces dernières seraient l'arbre qui cacherait la forêt, dans la mesure où elle encouragerait paradoxalement, le développement des initiatives locales de recherche de ressources de la coopération décentralisée. Autrement dit, elle favoriserait l'expression de stratégies non plus gouvernementales, mais d'acteurs individuels et/ou collectifs qui, désormais, joueraient le rôle d'interface entre les donateurs de l'aide au développement et les ayants-droits. C'est dans cette perspective qu'on assiste en Afrique et un peu partout dans les pays en voie de développement à la profusion du courtage pour le développement.

Cette nouvelle facette de la réalité internationale témoigne de la capacité de réorganisation, d'adaptation et d'initiatives des opérateurs locaux. En effet, le phénomène de courtage installe la problématique de l'analyse stratégique au cœur de la coopération décentralisée, il exprime la capacité de réaction des partenaires locaux devant la crise qui gangrène le fonctionnement du système étatique. En d'autres termes, « *les courtiers du développement* » sont, à l'image de CROZIER et de FRIEDBERG, « *des acteurs à part entière qui, à l'intérieur des contraintes souvent très lourdes que leur impose le système, disposent d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leurs interactions avec les autres* »¹⁵.

Ainsi, les partenaires de la coopération décentralisée sont-ils donc les acteurs de leur propre besoin en matière de développement ? S'il en est ainsi, est-il raisonnable de considérer la coopération décentralisée comme un facteur altératif des réalités socio-culturelles et socio-spatiales des pays du Tiers-monde ? Ou encore, si les acteurs du Sud ont tout un éventail de possibilités et de choix et une capacité de réaction très appréciable vis-à-vis des partenaires des pays industrialisés du Nord, est-il compréhensible de parler d'un impérialisme socio-idéologique occidental sur les autres civilisations ?

Bernard STASI, pour sa part, reconnaît au moins à la coopération décentralisée le mérite d'associer la population à l'élaboration des décisions qui concernent leur localité. Mieux encore, elle est la principale identificatrice des besoins mais aussi du choix des solutions possibles. En effet, c'est l'idée de responsabilisation qui est ici mise en avant dans la mesure où elle replace les acteurs au cœur de la dynamique locale. Or la responsabilisation sous-entend l'implication beaucoup plus accrue des acteurs à la base dans la gestion et contrôle des affaires locales. Dès lors, la coopération décentralisée restructure le champ du

¹⁵ M.CROZIER et G. FRIEDBERG, *l'acteur et le système*. Paris, Le Seuil, 1997, pp. 29-30.

développement local en ce sens qu'elle ouvre un nouveau créneau de collaboration participative qui mobilise les populations de base à s'engager dans le processus d'élaboration et de réalisation des plans de développement conformes aux exigences endogènes. Ainsi donc tout tourne autour des opérateurs locaux et de leurs capacités d'initiative. C'est ce qui pousse STASI, ex ministre français, à écrire dans la préface de l'ouvrage de PETITEVILLE que

« La coopération décentralisée répond beaucoup mieux que la coopération entre Etats, aux besoins et aux préoccupations quotidiennes des populations des pays en voie de développement, tels que l'environnement, l'urbanisme, l'insertion des jeunes, l'économie. Elle présente aussi l'avantage de responsabiliser nos partenaires des pays du Sud, contribuant à consolider la démocratie locale »¹⁶

Du moment où la coopération décentralisée met en contact direct les partenaires du Nord et ceux du Sud et prend en considération les préoccupations des populations du Tiers-monde, la question qui mérite d'être soulevée est de savoir : quelle est la place des Organisations Non Gouvernementales dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique nouvelle de coopération ?

I-2 : ETAT DES SAVOIRS SUR LES ONG

« Ne demandez pas toujours ce que votre pays a fait pour vous. Demandez-vous parfois ce que vous pouvez faire pour votre pays »¹⁷, tel pourrait être le point de départ de l'engagement non gouvernemental suivant sa forme actuelle. En effet, ces propos de l'ancien président des Etats Unis d'Amérique, J-F KENNEDY, ont contribué à susciter en chaque citoyen la nécessité sinon le devoir de faire quelque chose pour sa patrie. Il lance un appel à la participation de tout un chacun aux actions collectives. C'est dans ce contexte que des groupes personnes animés par la volonté de s'engager dans la vie transnationale de leur pays ont commencé à s'organiser en associations donnant naissance aux premières ONG américaines. Parmi celles-ci, on peut citer le « Corps de la Paix » qui a été créé au début des années soixante par le Président KENNEDY et dont l'appel était en quelque sorte une manière de les inviter à contribuer à son animation. Depuis lors, une écriture assez importante

¹⁶ Bernard STASI, (préface de), *Coopération décentralisée : l'Union Européenne en Méditerranée*. Mayenne, Continent Europe, 1995, p. 13.

¹⁷ Ces propos ont été formulés par J F KENNEDY lors de sa déclaration du 31 décembre 1961 relative à la nécessité des pays occidentaux de venir en aide aux anciennes colonies, en l'occurrence les jeunes Etats indépendants, à promouvoir leur développement – qui était fondé sur les principes de la croissance économique.

a été consacrée à cette problématique relative à l'intervention des ONG dans le domaine du développement local.

De nos jours, elle occupe une place non négligeable dans les préoccupations des chercheurs et/ou des spécialistes des sciences sociales. L'abondance des écrits portant sur ce sujet a été d'une diversité remarquable. Cette diversité est perceptible tant du point de vue de la démarche méthodologique utilisée que de l'approche théorique et épistémologique privilégiée. Toutefois, l'essentiel de ces contributions peut se ramener à trois approches théoriques : l'approche principielle, l'approche descriptive et l'approche explicative.

L'approche principielle est, de manière générale, abordée pour mettre à nu les problèmes juridiques qui ont entouré le phénomène de l'intervention des ONG de développement. En effet, l'accent a été mis sur les conditions de légitimité de l'action des ONG aux yeux des textes réglementaires des pays en développement et du droit international, en général. C'est ainsi que Alassane Balla Moussa THIANE, dans son étude du paysage des ONG au Sénégal, introduit sa réflexion par une définition du label ONG. Selon cet auteur, une ONG pourrait

« du point de vue du droit... se définir comme une association non lucrative créée au terme de la loi 1901 relative au mouvement associatif en dehors de toute initiative de l'Etat et qui échappe à tout contrôle du gouvernement du pays dont ses membres sont ressortissants »¹⁸

Cette définition expose les cadres juridiques de référence des ONG suivant une approche critique. En effet, l'auteur de ces propos a conféré un espace de légalité et de légitimité spécifique aux ONG en s'appuyant sur les limites de la sphère étatique. Ainsi, il les considère comme des associations qui procèdent d'acteurs extérieurs aux instances gouvernementales désireux d'intervenir en dehors de leur pays. En plus, toutes les actions entreprises dans les pays étrangers sont dépourvues de toute rémunération financière et échappent, ne serait-ce que partiellement, aux textes réglementaires de leur pays d'origine.

La perspective descriptive, quant à elle, s'est davantage orientée vers la classification des différentes ONG selon le(s) mode(s) ou les domaines d'intervention, le tout en rapport avec la problématique de l'aide publique au développement. Ces diagnostics ont permis de relever plusieurs champs d'actions des ONG qui passent, en dehors de l'aide financière, de

¹⁸ Alassane Balla Moussa THIANE, *Op.cit.* p.38

l'aide humanitaire à l'aide technique, alimentaire, etc. En effet, ces types d'ONG ont, pour l'essentiel, été perçues par les acteurs de la coopération d'Etat à Etat comme une alternative pour toucher les réels bénéficiaires de l'aide. Autrement dit, elles ont pour mission d'investir les domaines délaissés par les pouvoirs centraux et où l'Etat est absent ou peu présent.

Toutefois, cette typologie n'est pas idéaltypique¹⁹, au sens de Max WEBER, parce qu'il y a des ONG qui, face à l'acuité et la complexité de la situation économique, politique et sociale qui sévit dans la plupart des pays en développement, se trouvent obligées d'agir dans plusieurs domaines à la fois. D'où la diversité des modes et stratégies d'intervention des ONG dans «*les pays des Suds*»²⁰. Effectivement chaque ONG semble privilégier une démarche à une autre pour, si l'on s'en tient à l'idéologie non gouvernementale, participer au développement des pays demandeurs de l'aide. Ainsi, au moment où certaines ONG d'obédience religieuse telles que le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) recourent à la solidarité et/ou à la profession de foi pour justifier leur intervention auprès des populations du tiers-monde, d'autres utilisent le canal des opinions publiques (Green Peace), le droit d'ingérence (qui se manifeste à travers les actions d'urgence ou humanitaire surtout dans les foyers de tension ou en cas de catastrophe naturelle, comme ce fut le cas des pays de l'Asie touchés par Tsunami), de l'aide humanitaire et scientifique (Association Française des Volontaires du Progrès), etc. Mais, le dénominateur commun de la stratégie d'actions des ONG, si l'on se réfère aux idées véhiculées par les agents des organismes non gouvernementaux, est qu'elles oeuvrent toutes pour la promotion du développement des pays du Sud. Ce sentiment de solidarité avec les peuples du Sud apparaît clairement dans les propos de Philippe RYFMAN pour qui «*le point commun des ONG, c'est le projet de solidarité internationale*»²¹

L'approche explicative, quant à elle, peut être scindée en deux sous-approches, une première explicative pessimiste et une deuxième qui sera qualifiée d'optimiste explicatif.

La sous-approche pessimiste a été façonnée suivant une vision critique du mode d'intervention des ONG. Le fondement de leur analyse part de l'idée selon laquelle la réussite

¹⁹ Ce concept est selon Max WEBER est un schéma conceptuel pur construit par le chercheur à partir de la réunion d'un ensemble défini de critères nécessaires et suffisants pour comprendre un phénomène social quelconque. Autrement dit, c'est un effort rationnel de représentation imagée fourni par le chercheur en vue de mettre en place un tableau synoptique qui lui servirait de support pour saisir les traits fondamentaux du phénomène en question. A ce propos, Claude GIRAUD a bien défini, dans son ouvrage intitulé *Concepts d'une sociologie de l'action : Introduction raisonnée* (p. 51) le concept d'idéal-type comme «*une construction mentale visant à catégoriser des faits sociaux autour de variables descriptives*». Paris, L'Harmattan, 1994, 158 pages.

²⁰ Yves A FAURE, «*Les ONG : de l'action à la recherche, de la compréhension à la banalisation*», in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p. 9

²¹ Philippe RYFMAN, «*Urgence et développement : spécificité française et préfiguration d'une communauté d'ONG*», in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p. 50

des ONG dans le monde du développement passe nécessairement par la connaissance et la maîtrise des systèmes de valeurs, des types de relations que les populations locales entretiennent ainsi que les registres symboliques auxquels ils s'identifient. En effet, le manque de respect et/ou la non prise en compte des réalités propres aux pays en développement par les ONG engendrent souvent des bouleversements qui touchent profondément les logiques d'actions existantes. Cela s'explique par la déconnexion qui résulte de l'intervention des ONG dans des réalités socio-économiques, symboliques et culturelles tout à fait différentes des leurs, tant du point de vue de leur logique de fonctionnement interne, des structures qui les composent que des lois qui les régissent. Cette attitude des agents d'ONG a été mise en exergue par Bernard HOURS en ces termes :

« Sincèrement émus par cette humanité souffrante rencontrée dans des lieux socialement et culturellement déstructurés, ils pansent les hommes mais ignorent les sociétés qui donnent sens à la vie de ces hommes »²²

Contrairement aux sceptiques, il existe des auteurs qui considèrent les ONG comme une panacée. Cette idée est perceptible dans les nouvelles approches d'intervention des Institutions Internationales dans le champ du développement. En effet, les acteurs de l'aide multilatérale tels que la Banque Mondiale ou le Fonds Monétaire International préfèrent s'adresser aux ONG en vue de mieux cibler leurs actions dans les pays en développement, mais aussi de surmonter la rigidité administrative consubstantielle au mode de fonctionnement des agences étatiques. A cet effet, Myriam DONSIMONI engage sa contribution en précisant que

« Si l'on considère qu'une aide doit s'adresser directement aux populations défavorisées, les acteurs les mieux placés pour cela sont les ONG, l'aide publique au développement, pouvant difficilement ignorer les canaux officiels »²³

Autrement dit, les organismes multinationaux adoptent aujourd'hui une conduite qui tend à substituer les ONG aux pouvoirs publics. Cette stratégie est, selon Myriam DONSIMONI, une nécessité pour véritablement toucher les populations les plus démunies, dans la mesure où les institutions gouvernementales n'ont pas pu s'approprier correctement et/ou à bon escient les mannes financières et matérielles qui découlent de l'aide destinée aux pays pauvres.

²²Bernard HOURS, « ONG et idéologie de la solidarité : du développement à l'humanitaire », in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p. 43

²³Myriam DONSIMONI, « La relation donateur/ONG : le jeu du don », in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p. 308

Après avoir passé en revue les différentes approches théoriques sur les ONG qui sont à notre connaissance, il semble à présent nécessaire de les passer au crible. Dans cette perspective, nous nous arrêterons sur leurs points communs, ensuite nous tenterons de répertorier leurs probables limites tout en essayant de voir leurs éventuels apports pour une meilleure compréhension de notre problématique de travail.

Le point de convergence entre l'approche principielle et explicative est à situer dans le souci de produire une œuvre qui revêt une caution scientifique. De la même façon que la logique normative a pris en compte la rigueur de la recherche scientifique pour exposer les conditions de possibilité juridique de l'activité des ONG, les auteurs qui ont abordé le thème sous un angle d'approche explicatif en ont fait autant. En revanche, l'approche descriptive n'a de point commun avec ces dernières si ce n'est la volonté de contribuer à la meilleure compréhension d'un phénomène aussi complexe que les ONG. En fait, les tenants de cette perspective se sont, pour la plupart du temps, contentés de typifier et/ou de classer. Or, pour obtenir des informations exhaustives sur une question aussi compliquée que les ONG, il paraît nécessaire de l'aborder à fond afin de déceler les interrelations et symboliques qui s'y cachent et de les analyser de manière effective.

Cependant, leurs limites sont, à bien des égards, beaucoup plus perceptibles. En effet, l'approche principielle est très restrictive, dans la mesure où elle se borne à énumérer les conditions de validation institutionnelle et les incidences juridiques des ONG, oubliant que les règles et normes édifiées par les spécialistes du droit sont faites par et pour les hommes. En d'autres termes, cette approche a occulté la dimension humaine de l'intervention des ONG dans le champ du développement des pays du Tiers-monde. La démarche normative pourrait donc nous être beaucoup plus profitable si les auteurs de cette ligne de réflexion avaient pris le soin d'intégrer les caractéristiques sociologiques dans leurs analyses. Car, nous nous devons toujours d'être animé par la volonté heuristique « *d'expliquer le social par le social* »²⁴, tel que recommandé par le père de la sociologie française, Emile DURKHEIM. Selon l'auteur – de ce principe de base de la sociologie comme discipline scientifique – un phénomène social trouve toujours une explication parmi les autres phénomènes de son univers social. D'où donc l'intérêt de s'éloigner de toute autre forme explicative, si l'on veut garantir une teneur sociologique à notre étude.

Quant à l'approche explicative, ses limites sont à rechercher ailleurs. En fait, la perspective pessimiste a soulevé une question qui semble très essentielle pour notre étude. Il

²⁴ Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988, p. 120

s'agit de la nécessité de ne jamais considérer les réalités dans lesquelles les ONG agissent comme des milieux hermétiques et vierges à la fois, car les hommes qui y vivent sont des acteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, et par voie de conséquence, des agents historiques. Le reproche qu'on pourrait adresser aux tenants de cet angle d'approche est qu'ils ignorent ou sous-estiment l'impact des ONG dans la construction du développement des pays du Tiers-monde.

Pour ce qui est de l'approche explicative optimiste, elle se caractérise, dans l'ensemble, par une confiance imprudente, qui frise parfois l'hardiesse. La problématique de l'intervention des ONG est analysée à l'image de l'alchimiste sous les feux de l'action. En réalité, les tenants de cette approche considèrent les ONG comme les détentrices de connaissances miraculeuses capables de produire, dans quelle que situation socio-culturelle que ce soit, des réponses miracles en matière de développement. Une dose de modestie aiderait donc à mieux approprier la richesse de ces réflexions - fétichistes²⁵ - en ce sens qu'elles occulteraient les limites et les méfaits de l'intervention des ONG.

En ce qui concerne l'approche descriptive, elle se manifeste par des analyses de surfaces. Autrement dit, les défenseurs de cette perspective théorique se sont plutôt adonnés à énumérer les types d'ONG et leurs domaines d'intervention, sans pour autant se soucier de leurs réalités internes. En plus, les acteurs qui interagissent dans la sphère des ONG ne sont pas analysés. Ce qui, du coup, rend leurs réflexions trop artificielles sinon dépourvues de toute exhaustivité. Dès lors, nous ne pouvons tirer profit de l'approche descriptive que si nous la considérons comme une porte d'entrée pour accéder aux entrailles du monde des ONG.

L'état des connaissances sur les concepts fondamentaux (coopération décentralisée et ONG) de notre étude nous permet de mieux nous positionner par rapport à l'ampleur de la problématique qui les entoure.

²⁵Les ONG sont parfois perçues par les autorités étatiques comme de véritables rivales, en ce sens qu'elles investissent tous les domaines qui leur ont été réservés auparavant. A ce propos, certains auteurs comme Myriam DONSIMONI sont allés jusqu'à parler d'une probable substitution des ONG aux institutions gouvernementales dans le champ du développement local. Cette attitude est saisissable dans la logique actuelle de financement des bailleurs de fonds qui préfèrent utiliser les ONG comme relais dans les pays du Tiers-monde.

I-3 : POSITION DU PROBLEME ET OBJECTIF (S) DE RECHERCHE

I-3-1 : Position du problème

Les politiques d'Ajustement Structurel²⁶ (PAS), imposées par les puissances industrielles du Nord et leurs complices tels que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), ont été durement ressenties par les pays du Tiers-monde comme le Sénégal au cours des années 80-90. Elles ont drainé avec elles un cortège de malheurs qui se manifestent à travers les politiques de désengagement de l'Etat- même dans son rôle de régulateur social- à la liquidation de la fonction publique en passant par la dénégation des pouvoirs publics tant au niveau national, international que local.

Face à cette crise sans cesse croissante qui affecte toutes les instances de la sphère étatique ainsi que son appareil administratif, les populations sénégalaises ne vont pas rester sans réagir. Au contraire, elles vont s'ériger en de réels acteurs pour poser le débat sur la demande sociale auprès des autorités étatiques. C'est dans ce climat de revendication « *pacifique* » qu'on assiste à la profusion d'associations de toute nature et de diverse forme sur toute l'étendue du pays donnant ainsi naissance aux premières structures de la société civile sénégalaise²⁷.

En effet, les acteurs de la société civile²⁸ ont envahi la sphère politique non pas pour y demeurer, mais plutôt pour soumettre les vrais problèmes de la société sénégalaise post-ajustement et de tenter d'y remédier. En d'autres termes, « *Le positionnement de la société civile comme un pôle alternatif pour le changement social permet d'accompagner les stratégies collectives de résolution des problèmes au niveau local* »²⁹ Les acteurs de la

²⁶ Ce point de vue vient corroborer la thèse défendue par les membres du COTA pour qui « ...dans les sociétés du Sud, le droit à l'ajustement a remplacé le droit au développement », in *COTA*, Mars 2005. www.cota.be

²⁷ A ce propos, le Professeur Abdoulaye NIANG a mis en exergue, dans son article intitulé « L'évolution des associations en milieu urbain au Sénégal », l'origine des facteurs qui ont accompagnés et promouvoir l'arrivée de la société civile au devant de la scène politique sénégalaise : « *La vocation d'utilité sociale ainsi assignée par ses membres à l'association conduit celle-ci, le plus souvent, à élargir ses domaines d'intervention (selon les opportunités d'intervention) et à évoluer pour s'adapter à son environnement changeant, en se structurant toujours davantage au fur et à mesure que la situation l'exige, par exemple : cette évolution peut être le fait soit d'une dynamique interne (élargissement des objectifs), suite à de nouvelles aspirations des membres, adoptant de nouvelles structures, etc.), soit d'une impulsion exogène (appui de partenaires extérieurs comme les collectivités locales ou les ONG)* », in *Le associazioni contadine a base in Africa sub-sahariana Quaderni 4*. Torino, L'Harmattan Italia, 2001, pp. 82-83

²⁸ Abdoulaye NIANG, « La société civile : une réalité sociale en question », in *Revue Sénégalaise de Sociologie*, N°2/3, 1998-1999, p. 71.

²⁹ Ibou SANE, « Quelle coopération décentralisée pour asseoir les bases d'un développement durable : rôle et place des acteurs dans un environnement en mutation », in : *Actes de Kolda : journées de la coopération*

société civile se seraient donc ériger en de réels porte-parole de la société d'en-bas, dans la mesure où ce « monde d'en-bas »³⁰ regroupe en son sein les couches sociales les plus démunies, en l'occurrence les exclus des circuits formels de recherche de richesses, les populations des quartiers défavorisés regroupées autour des associations de développement de base, etc.

Ne pouvant plus contenir cette déferlante de la société civile, l'Etat sénégalais va procéder, dans le cadre de la politique de décentralisation enclenchée depuis 1972 où les communautés rurales se sont vues ériger en collectivités locales au même titre que les communes et les régions, à des réformes politico-administratives dont le but principal est d'ouvrir la porte de l'international aux populations de base.

Dès lors, la question qui mérite d'être posée est de savoir si la société civile sénégalaise est parvenue à se légitimer toute seule aux yeux des pouvoirs publics d'une part et d'autre part auprès des populations de base. Ou encore, qu'est-ce qui a bien pu favorisé l'impulsion et/ou l'imposition des structures de la société civile sur la scène politique au Sénégal ?

La société civile face à la crise des structures étatiques produite par le manque de légitimité engendré par les PAS au Sénégal, a reçu l'appui inconditionnel d'associations d'envergure internationale : les structures du mouvement non gouvernemental connues sous le label d'Organisations Non Gouvernementales (ONG). En effet, ces acteurs de la scène internationale se sont implantés dans les pays du Tiers-monde comme le Sénégal pour soutenir l'effort des populations de base à prendre leur destinée en main. C'est la raison pour laquelle elles ont dès le début axé leurs actions sur les populations locales en vue de les pousser à s'organiser³¹.

L'idée qui sous-tendait leur intervention était d'investir, sous prétexte des associations de base qu'elles auraient mises en place, tous les secteurs de la vie abandonnés par les pouvoirs publics. Leur démarche d'action est basée sur la réalisation avec les acteurs locaux de projets certes modestes, mais d'une utilité sociale et d'une pertinence très appréciables. Ce

décentralisée et de la planification régionale. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 1^{ère} Edition mai 2003, p.104.

³⁰ Jean Marc ELA, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*. Paris, Harmattan, 2000, p. 11.

³¹ Jean-Pierre ROCA et Marie REVEL sont allés jusqu'à écrire dans leur article intitulé « Les ONG et la question du changement : Jusqu'où les ONG changent-elles ? Jusqu'où pourront-elles changer ? » que « Aujourd'hui les ONG souhaitent faire passer les organisations locales "de la résistance à la construction"... il s'agit d'en faire des acteurs économiques, politiques ou sociaux qui puissent jouer un rôle de premier plan », in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p.90

qui, par conséquent, leur a fait gagner en crédibilité³² auprès des couches sociales les plus démunies, victimes d'exclusion d'une part, et d'autre part de légitimer leurs actions auprès des bailleurs de fonds et des donateurs. En réalité, les ONG ont été choisies par ces derniers pour se substituer aux Etats qui perdent de plus en plus d'aura sur le plan international ; elles servent désormais de point de chute aux mannes financières destinées à financer le développement des pays du Sud. Ce changement d'orientation de la part des bailleurs de fonds vise à mieux approprier les mécanismes de financement aux besoins réels des populations ciblées, car les actions d'aide au développement élaborées avec les gouvernements ont pour la plupart été détournées à des fins politiciennes. C'est ainsi que, « Rien qu'en France, on a recensé dans les années 80 déjà près de 200 associations qui revendiquent le label ONG... dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE, leur nombre était estimé à près de 1700. »³³

Ce foisonnement, de plus en plus, rapide et tenace des ONG à travers toutes les contrées géographiques a servi de lieu de plaidoyer aux associations de la société civile. En effet, elles seront le lieu d'expression en ce sens que les ONG favorisent l'entrée en jeu de la société ainsi que les associations qui la composent sur la scène internationale, ce qui, du coup, leur permet d'imprimer à leurs actions une empreinte transfrontalière. En conséquence, les ONG ont ouvert la voie de l'internationale aux structures associatives de base et leur ont permis de transposer la question de la demande sociale au niveau international.

Mais alors, l'accès des acteurs à la base sur la scène internationale n'est-il pas une des formes nouvelles de la coopération non gouvernementale ? Autrement dit, la reconnaissance des membres de la société civile sur la scène internationale n'est-elle pas le signe avant-coureur de la politique de coopération décentralisée au Sénégal ?

En tout cas, les populations locales françaises et sénégalaises entretiennent de nos jours des relations très poussées. Cette relation de coopération, qui est en partie le prolongement des anciens rapports de coopération bilatérale franco-sénégalais, a atteint un niveau inégalable. Le tableau ci-après apporte des éléments de preuves assez convaincants sur

³² « En quelques années, de la Conférence de Rio en 1994 aux grandes manifestations de Seattle, une nouvelle étiquette, celle des ONG, s'est imposée sur la scène internationale [...] la dénomination recouvre toutes les associations qui interviennent dans la coopération et dans l'humanitaire; on compte aujourd'hui plus de trente mille ONG. Progressivement, de plus en plus d'associations se considèrent ou sont considérées comme des ONG, y compris des associations qui interviennent, dans les pays, dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, du social, etc. » in COTA, www.cota.be

³³ Alassane Balla Moussa THIANE, *op. cit.*, pp. 43-45

l'importance de la coopération Nord-Sud qui lie les collectivités locales sénégalaises et françaises.

Tableau 1: répartition par région des communes membres du groupe pays Sénégal³⁴

région	Nbre de communes	Région	Nbre de communes
Basse-normandie	8	Lorraine	2
Pays-de-la-Loire	5	Auvergne	1
Champagne-Ardenne	4	Bretagne	1
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur	4	Haute-Normandie	1
Nord-Pas-de-Calais	3	Ile-de-France	1
Rhône-Alpes	3	Midi-Pyrénées	1
Aquitaine	2	Picardie	1
Languedoc-Roussillon	2		

Source : Rapport de synthèse de l'évaluation des partenariats de coopération décentralisée des membres du « groupe pays Sénégal » et de leurs homologues sénégalaises

Ce tableau met en exergue les rapports très étroits de partenariat entre les collectivités locales françaises et sénégalaises, mais aussi la détermination des Français à sauvegarder les liens privilégiés qu'ils ont toujours voulu entretenir avec les populations des anciennes colonies, en particulier le Sénégal. A cet effet, Alain BERGER a apporté des données statistiques qui témoignent de l'ampleur des actions concrètes menées au Sénégal dans le cadre de la coopération. C'est ainsi qu'il précise que

«Depuis 1990, c'est près de 300 projets qui ont été financés par la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale du ministère de Affaires Etrangères...A ce jour, on dénombre au Sénégal une petite centaine de partenariats : une quinzaine au niveau régional, une quarantaine au niveau communal, une vingtaine au niveau communautaire, une dizaine au niveau villageois, trois au niveau départemental. On estime que les trois quarts d'entre eux sont véritablement "vivants"»³⁵.

³⁴ « Outre ces 39 communes 3 autres collectivités territoriales sont engagées en coopération décentralisée : 1 région " Nord-Pas-de-Calais", 3 départements " 2 en région Rhône-Alpes et 1 en Champagne-Ardenne »

³⁵ Alain BERGER, « la coopération entre collectivités françaises et sénégalaises », in *Actes de Kolda : journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale. Mai 2003 (1^{ère} édition), p. 69

C'est donc dire que des projets de petite envergure mais ancrés sur la réalité sont en train d'être mis en œuvre et réalisés grâce au créneau de la coopération entre les collectivités sénégalaises et françaises. En effet, l'Etat sénégalais a opté depuis quelques années pour la coopération décentralisée, dans la mesure où elle offre des garanties suffisantes en matière de prise en compte des besoins réels des populations locales. Mieux, elle constitue un mécanisme de financement très prisé, dans la réalisation du développement des collectivités locales. D'ailleurs, « *On peut évaluer le poids financier de la coopération entre collectivités locales françaises et sénégalaises en 2002 autour de 5 millions d'euros (plus de 3 milliards de FCFA)* »³⁶

Du moment où la coopération décentralisée met en contact direct les partenaires du Nord et ceux du Sud, prend en considération les préoccupations des populations du Tiers-monde et draine des fonds colossaux en direction des pays du Tiers-monde, la question qui mérite d'être soulevée est de savoir : quelle est la place des Organisations Non Gouvernementales dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique nouvelle de coopération ?

La coopération décentralisée ouvre un espace favorable à l'éclosion des différents acteurs du développement : qu'ils soient internationaux, nationaux ou local, étatiques ou non, individuels ou collectifs, politiques ou apolitiques, professionnels ou syndicaux, etc. Les ONG s'identifient très facilement à cette situation, en ce sens qu'elles sont non seulement des opérateurs de la vie internationale – leurs financements proviennent essentiellement des bailleurs de fonds et des associations de base et des collectivités locales et parfois des structures étatiques du Nord - mais elles ont aussi la spécificité d'intervenir au niveau local.

Dès lors l'originalité des ONG réside dans le fait qu'elles puissent discuter avec l'ensemble des familles d'acteurs qui interviennent dans le cadre de la coopération décentralisée. C'est d'ailleurs ce que Ibou SANE a voulu souligner lorsqu'il écrit que

*« C'est surtout le caractère ambivalent bénévole/professionnel et la fonction d'intermédiation entre l'Etat, la coopération décentralisée, le privé d'une part et les populations d'autre part qui fonde l'identité des ONG »*³⁷.

Par ailleurs, le rapprochement qui pourrait être fait entre le mouvement non gouvernemental et la coopération décentralisée peut être situé dans les actions de

³⁶ Alain BERGER, *art.cit*, p. 69

³⁷ Ibou SANE, *art.cit*, p.102

développement local initiées par les collectivités locales sénégalaises que les membres du COTA ont si bien montré en ces termes :

«Les deux types de coopération peuvent avoir des points de recouvrement dès lors que les collectivités locales et les ONG se concertent, au Nord et au Sud, sur des programmes de développement qui prennent en compte les attentes de tous les citoyens et des plus marginalisés d'entre eux»³⁸.

Selon eux, les organes de coopération décentralisée et les structures non gouvernementales sont tous des deux formes de coopération qui offrent un certain nombre d'opportunités aux collectivités dans leur tentative de développement. Ainsi, le tableau ci-dessous apporte des éléments d'informations complémentaires sur le rôle de chaque acteur de partenariat entre le Sénégal et la France, mais aussi sur la différence entre la perception française et européenne de la coopération décentralisée.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

³⁸ COTA, *op.cit*, www.cota.be

Tableau 2 : Comparaison entre coopération décentralisée et d'autres formes de coopération

	Coopération bilatérale	Coopération non gouvernementale	Coopération décentralisée française	Coopération décentralisée européenne
Acteurs en France	Etat	Organisation non gouvernementale (ONG)	Collectivité territoriale (CT)	Acteur non étatique (éventuel)
Acteurs au Sénégal	Etat	Organisations non gouvernementale ou organisation de base	Collectivité territoriale	Acteur non étatique
Buts poursuivis	-Renforcement des compétences de l'Etat -Appui aux politiques et programmes de développement économique et social et de décentralisation -Appui aux initiatives de coopération des ONG et CT	-Structuration de la société civile -Renforcement des ONG et de OB -Appui aux initiatives de développement économique et social	-Renforcement de compétences et des CT -Appui aux ONG -Appui au développement territorial	-Renforcement de la concertation entre acteurs étatiques et non étatiques -Appui aux initiatives locales ou sectorielles de développement économique et social
moyens	-Soutien économique et financier -Aide aux investissements -Coopération technique et culturelle		-Appui technique et institutionnel -Appui financier -Coopération par programmes et projets	-Appui institutionnel -Appui financier

Source : Rapport de synthèse de l'évaluation des partenariats de coopération décentralisée des membres du « groupe pays Sénégal » et de leurs homologues sénégalaises.

A la lecture des éléments contenus dans ce tableau, il n'est plus nécessaire de démontrer que les coopérations non gouvernementale et décentralisée, bien que distinctes sur le plan institutionnel, sont l'œuvre des mêmes acteurs, tant en France qu'au Sénégal, et s'adressent aux mêmes cibles, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile (ONG et OB) notamment.

Toutefois, c'est à ce niveau qu'il faudra chercher la pertinence du choix porté sur Le Partenariat comme cas d'étude. En effet, Le Partenariat constitue, de nos jours, un exemple de réussite parfaite de la conciliation entre la coopération non gouvernementale et la coopération décentralisée dans la mesure où, en dehors de son statut d'ONG, il assure la maîtrise d'œuvre des différents protocoles de coopération décentralisée signés entre d'une part certaines collectivités territoriales de la région Nord-Pas-De-Calais en France et la région de Saint-Louis du Sénégal et des organismes internationaux tels que l'UNESCO dans son programme de gestion, de protection et de mise en valeur du patrimoine, d'autre part.

Ainsi, pour éviter toute tentative d'extrapolation, nous limiterons notre étude au cas de l'Organisation Non Gouvernementale Le Partenariat. Reste maintenant à connaître les mécanismes de développement mis en œuvre par Le Partenariat dans le processus de développement local de la région de Saint-Louis élaboré dans le cadre de la coopération décentralisée avec la région Nord Pas de Calais (RNPDC), mais aussi de saisir les effets pervers qui découlent de son intervention. Ce qui nous amène à énoncer notre question spécifique de recherche comme suit :

Quel est l'impact des activités de coopération décentralisée de l'Organisation Non Gouvernementale Le Partenariat sur le développement local de la région de Saint-Louis ?

Autrement dit :

- Les actions du Partenariat produisent-elles toujours les résultats escomptés ?
- Ou bien engendrent-elles des effets pervers dans la poursuite de ses objectifs de développement de la région Saint-Louisienne ?

Telles sont les deux grandes interrogations qui guideront et éclaireront sinon commanderont le canevas théorique, épistémologique et méthodologique qui sera suivi tout au long de ce travail.

Pour apporter des éléments de réponse à ces différentes questions, nous avons pris la latitude de nous fixer des objectifs de recherche. En effet, ils nous serviront de prétexte pour délimiter notre champ d'étude, dans la mesure où ces objectifs apporteront plus de précision et de clarté au cheminement que nous souhaiterons mettre en œuvre pour apporter des éléments de réponse fiables à ces questionnements.

I-3-2 : Objectif(s) de recherche

Une bonne étude ne peut se réaliser que si le chercheur a, au préalable, pris la peine d'élaborer des objectifs précis et clairs vers lesquels il va orienter son travail. Dans cette présente étude, il sera question d'un objectif général et de trois objectifs spécifiques.

I-3-2-1 : Objectif général de recherche

Notre préoccupation n'est pas d'avoir une vision optimiste ou sceptique de l'action des ONG dans les pays du Tiers-monde, encore moins de dresser des typologies ou nous adonner à la présentation de leur mode d'actions. Plus concrètement, il s'agit de montrer, contrairement à ce que pensent la plupart des chercheurs et des spécialistes des sciences sociales de manière générale, que ces dernières ne produisent pas toujours les résultats escomptés. Autrement dit, les ONG engendrent, dans la poursuite de leurs actions, des résultats non souhaités, suscitant ainsi des conséquences a priori imprévisibles parce que « *non intentionnelles* »³⁹. Ce sont donc ces actions non intentionnelles et ainsi que leur impact auprès des populations bénéficiaires que nous voulons appréhender au cours de cette étude.

Ce qui ne nous empêchera pas tout de même de mettre en exergue les importantes réalisations qui ont été effectuées, en ce sens que n'eut été ces dernières qui sont les raisons d'être du Partenariat, on ne saurait présupposer l'existence de ces conséquences non désirées encore moins de prétendre les dévoiler et de les étudier.

I-3-2-2 : Objectifs spécifiques de recherche

Les objectifs spécifiques de la recherche ont été élaborés en fonction du canevas théorique que nous avons emprunté depuis la problématique. Ils sont au nombre de trois, il s'agit de :

1. montrer que le Partenariat constitue un instrument incontournable dans la dynamique de développement local de la région de Saint-Louis, ceci à travers l'action de ces différents programmes ;

³⁹ En analysant la compétence des acteurs sociaux de Anthony GIDDENS, Philippe CORCUFF a classé les conséquences non intentionnelles, après l'inconscient, parmi les principales limites de l'action. Cf. *Les nouvelles sociologies*. Paris, Nathan/VUEF, 2002, p. 51.

2. Montrer que les actions de coopération décentralisée de l'Organisation Non Gouvernementale le Partenariat, produisent des conséquences non recherchées, dans la réalisation de leurs projets de développement local ;
3. Cerner les conséquences négatives des effets non souhaités de leurs actions dans le processus de développement local mis en œuvre avec les populations partenaires.

L'identification des objectifs spécifiques de recherches nous permet de nous rabattre sur le second chapitre de cette première partie, en particulier le cadre d'étude.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : CADRE D'ANALYSE

Ce présent chapitre sera axé sur trois points essentiels à savoir, respectivement, la présentation du modèle d'analyse, la perspective épistémologique et l'approche conceptuelle.

II-1 : MODELE D'ANALYSE

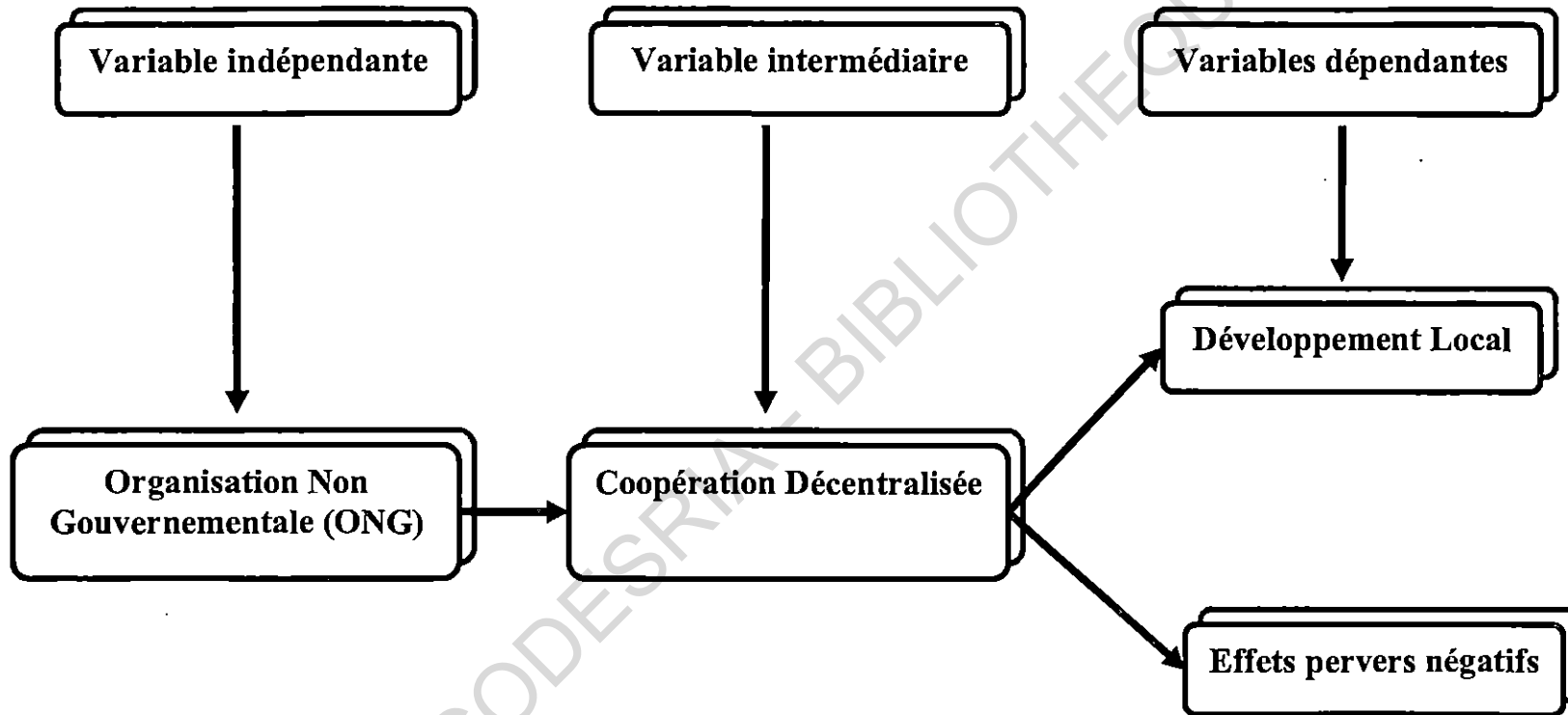
La construction du modèle d'analyse est un des temps forts de la démarche scientifique, car elle permet au chercheur de traduire la problématique, qui n'est rien d'autre qu'une abstraction, en des termes opérationnels sur le terrain, en l'occurrence les localités de la région de Saint-Louis.

En fait, l'intervention de l'ONG le Partenariat au niveau de la région de Saint-Louis, a provoqué un éveil de conscience au sein de la population. En effet, elle a suscité une attention particulière de la population sur le besoin de participer activement à la réduction de la conjoncture socio-économique qui gangrène le développement de la région de Saint-Louis en particulier et du Sénégal en général. Ainsi, pour répondre à l'appel du Partenariat, les populations, sans distinction sociale ou spatiale, déjà regroupées au sein de structures associatives de base, sont entrées en collaboration avec le Partenariat parce qu'elles se sont rendues compte que le développement de leurs localités nécessite entre autres la synergie entre les forces locales mais aussi le soutien d'organes non étatiques extérieurs : les structures de coopération décentralisée. C'est ainsi qu'on assiste à l'émancipation d'un ensemble de réponses plus ou moins organisées, orientées, le plus souvent, vers le développement local.

Toutefois, ces réponses mises en œuvre avec le soutien du Partenariat n'ont pas sans occasionner un ensemble de conséquences non désirées auprès de la population partenaire. Au contraire, ces tentatives de développement encouragées par le Partenariat par le biais de sa coopération avec les acteurs locaux ont, en contrepartie, drainé avec elles des effets non pris en considération par les protocoles de développement initiés pour la région de Saint-Louis

Le schéma ci-après résume assez clairement les relations complexes qu'entretiennent les différents concepts de base de cette étude.

Figure 1 : Schéma d'analyse



En outre, pour mieux expliquer la relation des concepts opératoires contenus dans notre schéma d'analyse, il est loisible de se référer aux schémas d'intelligibilité ; si l'on sait qu'ils peuvent nous permettre de bien appréhender la relation entre l'intervention de l'ONG le **Partenariat**, la coopération décentralisée, d'une part et, le développement local de la région de Saint-Louis et les effets pervers, d'autre part.

Ainsi, nous avons fait recours au schème causal que Jean-Michel BERTHELOT⁴⁰ décline en ces termes : $Af B = (B f A)$. En effet, ce schéma théorique d'intelligibilité signifie que l'élément A explique l'élément B, c'est-à-dire que A rend compte de B. Ainsi, on ne saurait rencontrer B que si A existe et que toutes variations de A impliquent nécessairement des variations de B. Par conséquent, il est parfaitement applicable à notre étude, en ce sens que les actions de développement local (induites dans le cadre de la coopération décentralisée au niveau de la région de Saint-Louis) ainsi que les effets pervers qui les accompagnent – représentés par la lettre générique (B)- dépendent de l'appui du Partenariat (A).

En revanche, il faut noter que l'intervention du Partenariat dans la région est postérieure à l'émergence effective des initiatives de développement communautaire. En réalité, elle a accéléré le processus d'émergence des stratégies de développement local. Dès lors, il est opportun de constater que cette causalité n'est pas totale. En fait, l'intervention de cette ONG n'est pas le seul facteur explicatif des actions de développement, dans la mesure où les populations partenaires ont toujours fait preuve de créativité/inventivité et de beaucoup de détermination pour changer positivement leur vie quotidienne et cela bien avant l'arrivée des acteurs de la coopération décentralisée à Saint-Louis.

Par ailleurs, pour exprimer l'intentionnalité qui anime les acteurs en collaboration avec le Partenariat, nous avons aussi fait recours au schème actanciel. En effet, ce schème comble parfaitement les zones d'insuffisance du schème causal, car il replace les acteurs au cœur de la réalité sociale et permet, ce faisant, de s'enquérir des significations qui sous-tendent leurs actions. Ainsi, le schème actanciel se traduit théoriquement sous la formule suivante :

$Af B = (B E S \{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S)$ ⁴¹. Celle-ci se traduit comme suit :

$\Sigma a \Rightarrow$ Un ensemble d'acteurs,

$\Sigma e \Rightarrow$ Un ensemble d'effets de leurs actions,

⁴⁰ Jean Michel BERTHELOT, *L'intelligence du social : le pluralisme explicatif en sociologie*. Paris, PUF, 1990, p. 61.

⁴¹ Jean Michel BERTHELOT, *Ibidem*, p. 69.

S⇒Un système d'actions,

B⇒La résultante du comportement des acteurs impliqués.

Lorsqu'il est appliqué à notre étude, le modèle actanciel se présente en ces termes :

Σa ⇒Les populations partenaires du Partenariat

Σe ⇒L'ensemble des réalisations faites par le Partenariat via ses programmes

S⇒ La coopération décentralisée avec Saint-Louis et sa région

B⇒ Le développement local de la région de Saint-Louis ainsi que les effets pervers négatifs.

En clair, l'utilisation de ce schème permet de démontrer que l'effet des activités des acteurs à la base a un impact visible dans le cadre de vie des différentes localités de la région de Saint-Louis. Ces initiatives influent tant sur les modes de vie des membres et des populations que sur la morphologie des milieux. Cette structure morphologique intègre le domaine financier (Recherche d'appui auprès du Partenariat, financement d'activités génératrices de revenus, création de nouvelles sources de financement, redistribution des revenus aux membres,...), le milieu physique (le niveau de formation et de compétence (formation des élus locaux des personnels municipaux, les membres des Cadres de Concertation départementaux, les membres des associations locales, le personnel sanitaire et para-sanitaire, etc.), les aspects matériels et infrastructurels (construction de salles de classe, de murs de clôtures, de postes de santé, de maternité, de puits, de d'égoûts pour les eaux de pluies, équipements bureautiques, outils informatiques ...).

Mais, il faut cependant reconnaître que ces répercussions positives de l'appui du Partenariat sur le développement local occultent une autre forme de conséquences qui prennent corps et se développent parallèlement, en particulier les effets négatifs non recherchés et dont l'appréhension et la compréhension nécessitent le recours à des techniques d'investigations exhaustives telles que les instruments de collecte d'information qualitative.

Dès lors, ce schéma d'intelligibilité couvre-t-il la totalité des aspects intrinsèques à chaque type de phénomène social qu'il est censé rendre compte ? Il serait préférable d'émettre des réserves contre des idées qui se proposeraient de défendre une telle position, dans la mesure où elles seraient tentées de s'investir dans une entreprise aussi périlleuse qu'incertaine que de réduire la complexité des relations et interrelations mises en œuvre par des acteurs si différents, de par leur appartenance socio-culturelle et leur position sur la scène sociale, à leur plus simple expression. De ce point de vue, il serait très imprudent de notre part, de considérer que le schème actanciel puisse prétendre rendre compte d'un phénomène de nature

aussi fluctuante et difficilement saisissable que les effets pervers, encore qu'elles soient des conséquences qui seraient la résultante des relations aussi complexes que celles qui mettraient en cause la coopération décentralisée, les organisations non gouvernementales et le développement d'une localité dont l'hétérogénéité sociale, culturelle, linguistique, est d'une évidence, en l'occurrence la région de Saint-Louis. C'est donc dire que le modèle actanciel, tel que nous l'avons utilisé, ne prétend aucunement satisfaire avec exactitude nos préoccupations, mais donne les garanties méthodologiques les plus sûres à notre étude. Garanties liées à sa flexibilité (relative facilité d'utilisation due à sa commodité à beaucoup de cas d'étude) et sa pertinence sociologique en ce sens que c'est

« dans le cadre de ce schème que celle-ci (la discipline sociologique) a fait preuve de la plus grande imagination programmatique puisque l'on peut lui rattacher partiellement l'approche phénoménologique, l'interactionnisme symbolique, la sociologie des organisations, l'ethnométhodologie, la sociologie de l'action d'Alain TOURAINE et l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON »⁴²

Au total, le modèle d'analyse auquel nous avons eu recours, intègre un caractère à la fois causal et actanciel ; causal parce qu'il nous permet de montrer les relations de détermination qui existent entre les actions de développement local ainsi que les effets qui en découlent aux initiatives du Partenariat ; et actanciel dans la mesure où il offre la possibilité d'appréhender les effets pervers qui ne se prêtent pas à la connaissance et à la maîtrise du premier venu.

Le choix d'un tel modèle d'analyse a, dans une certaine mesure, orienté la perspective épistémologique que nous voulons imprimer à cette étude et dont la présentation sera l'objet du point suivant.

⁴²Jean Michel BERTHELOT, *Ibidem*, pp. 76-77

II-2 : APPROCHE EPISTEMOLOGIQUE

« L'intérêt que peut avoir une idée pour la science ne dépend pas de la forme dans laquelle cette idée est consignée, mais plutôt de ses valeurs intrinsèques liées à sa pertinence, sa plausibilité, les possibilités de vérification qu'elles offrent »⁴³

Contrairement à la pensée scientifique dominante (que l'on rencontre, de nos jours, au niveau des grandes instances de décision et de production scientifique des pays dits les grandes nations scientifiques occidentaux), les écrits sur l'homme en société, que nous nous sommes permis de nommer *les nouvelles sociologies*⁴⁴, ont ouvert un vaste espace intellectuel qui se particularise par l'attention qu'il accorde aux propositions théoriques sociales et aux modes de consignation des connaissances, en l'occurrence ceux qui émanent de la pensée populaire. Il s'agit, d'une part, de rompre avec la philosophie qui sous-tend la pensée occidentaliste -selon laquelle une connaissance ne serait prétendre à la scientificité qu'à la condition sine quo non d'être consignée d'une manière et d'une seule, en script notamment- et, d'autre part, de partir à l'exploration, la réhabilitation et la vulgarisation des modes de consignation propres aux sociétés extra-occidentales, tels que les proverbes et dictons (qui sont des gîtes fructueuses de l'oralité) qu'utilisait l'intelligentsia traditionnelle africaine. Ces nouvelles sociologies visent donc à faire comprendre à la communauté scientifique mondiale qu'on n'a pas besoin que de l'écriture pour penser et qu'il existe autant de modes de consignation que de sociétés. De surcroît, il en résulte de leur analyse, que la connaissance occidentale n'est pas la seule éligible sur le rang de la science.

De ce point de vue, il n'est pas étonnant de voir, en ce début du XXI^{ème}, face à la main mise grandissante des Occidentaux dans le domaine de la recherche scientifique⁴⁵-

⁴³ Abdoulaye NIANG, « La science, l'homme de science et le social : l'implication cognitive et éthique dans l'entreprise scientifique », in Revue Sénégalaise de Sociologie, N° 06. Saint-Louis, Xamal, 2003, p.39

⁴⁴ Contrairement aux théories dont parle Philippe CORCUFF dans son ouvrage intitulé *les nouvelles sociologies*, nous pensons que ce sont ces nouvelles théories sur le social, mises en œuvre dans le contexte africain et qui se départissent, ne serais-ce que partiellement, des modèles de références théoriques, épistémologiques et méthodologiques jusqu'ici dominants, en ce sens qu'elles ont pris corps à partir d'un effort de mise en valeur pertinente des modes d'intelligibilité traditionnels africains, qui sont les véritables nouvelles sociologies. En réalité, les nouvelles théories de CORCUFF ne le sont que dans la mesure où elles ont ouvert un champ qui leur permet de sortir des stérilisantes et éprouvantes oppositions telles que individu/ société, objectif/subjectif, etc. et de l'hétérogénéité de plus en plus grandissante de la pensée sociologique qui ont émaillé l'histoire de la sociologie et des sciences sociales en général.

⁴⁵ Mais même si la production scientifique est disparate, multiforme et très variée, il faut tout de même reconnaître qu'elle est toujours sous la coupole de l'Occident. En effet, le contrôle, la maîtrise et la gestion des découvertes scientifiques, ainsi que les modes de production scientifiques, les outils d'observation, les démarches adoptées, sont pour l'essentiel fixés à partir des pays occidentaux. Mieux, les normes de validité, d'acceptabilité ou non des résultats, quelque soit le lieu d'étude en question, sont édictées par les scientifiques européens ou américains.

surtout en sciences sociales- certains chercheurs africains se lever pour mettre fin à cette situation de dépendance, voire d'impérialisme scientifique dont l'Afrique est victime. En effet, on assiste en Afrique à la création de groupes de recherche dont la seule volonté est de produire des connaissances exhaustives sur leurs propres réalités, mais aussi de participer à la construction de l'édifice scientifique mondial. C'est d'ailleurs ce qui semble se dégager à travers les propos de Achille MBEMBE qui a haussé le ton en proclamant «*La fin des monologues*»⁴⁶.

C'est dans ce même ordre d'idées, mais sous un angle plutôt philosophique, que Issiaka-Prosper LALÈYÈ, a introduit son analyse consacrée à la pensée philosophique africaine. Selon lui, la richesse des modes de pensée populaires propres aux sociétés traditionnelles africaines mériterait d'être explorée et bien exploitée, dans la mesure où elle pourrait servir de fondement pour une appréhension de la réalité des registres socio-culturels dans lesquels ils ont pris naissance et servis à l'explication, la compréhension, la maîtrise et la prévision des conséquences qui pourraient découler des phénomènes sociaux qui les interpellaient. Ainsi, selon cet auteur :

«...il faut admettre que les séquences de rationalité qui sous-tendent les différentes formes de la pensée traditionnelle (...) constituent une sorte de philosophie implicite qu'un effort philosophique actuel doit prendre en charge pour une expression adéquate et critique. C'est pour cela que le principal problème à résoudre pour que le contenu de la pensée traditionnelle africaine puisse servir de point de départ à une réflexion philosophique actuelle est celui de la construction d'un dispositif méthodologique approprié »⁴⁷

A ce problème tant redouté par Issiaka-Prosper LALÈYÈ une réponse semble aujourd'hui se dégager, mais elle est cependant à l'état embryonnaire. En effet, on rencontre dans le discours scientifique africain actuel, en sciences sociales notamment, des efforts d'élaboration et de systématisation/capitalisation de théories et de méthodologies, voire d'épistémologies dont le point d'ancrage est à situer dans les confins de la réalité africaine. Il s'agit en réalité de ce que l'on peut appeler une *entreprise de la réhabilitation*. Cette nouvelle tendance est visible à travers les modes de raisonnement qui prennent corps, se développent et se cristallisent, de plus en plus, dans les milieux scientifiques africains actuels, en particulier dans les universités. En fait, la philosophie qui sous-tend leurs réflexions invite à une "récontextualisation" du phénomène étudié dans son milieu d'origine. Ce qui sous-entend

⁴⁶ Achille MBEMBE, « La fin des monologues », in *Bulletin du CODESRIA N°1*, Dakar, CODESRIA, 2000, p.3.

⁴⁷ Issiaka-Prosper L. LALÈYÈ, *20 questions sur la philosophie africaine*. Saint-Louis, Xamal, 2003, pp. 67-68.

que l'effort d'explication doit impérativement, pour mettre en exergue des connaissances appropriées et pertinentes, se fonder sur les techniques utilisées par la population concernée, pour rendre compte ce phénomène. Cette volonté de réadaptation des modes d'explication enfouis dans les entrailles de la société traditionnelle africaine apparaît clairement à travers les propos de Abdoulaye NIANG d'après lesquels :

« Toute culture secrète ses propres techniques d'investigation dans les domaines de la connaissance quels qu'ils soient. Quand cette connaissance concerne l'homme et les faits sociaux, les techniques correspondantes sont à rechercher dans les normes et les modèles qui définissent les cadres généraux de la communication et ceux relatifs aux procédures d'approche des questions de comportement, d'attitude et de personnalité, qui sont les différents domaines de spécialisation des techniques de recueils ou de collecte d'informations, en sciences sociales et en sociologie, en particulier »⁴⁸

C'est dans cette perspective que ce même auteur, en partant des techniques d'observation et de discussion issues du vécu quotidien de la société sénégalaise et wolof en particulier, a mis sur pied des techniques d'observation du social d'une teneur méthodologique et épistémologique impressionnante. Il s'agit de l'observation dissimulée ou "Settlu"⁴⁹, ou du dialogue méthodique ou "Waaxtan"⁵⁰.

En effet, ce qui est important dans cette nouvelle démarche proposée par l'entreprise de la réhabilitation pour la sociologie et les sciences sociales en général, c'est qu'elle a l'avantage de mettre en relation deux sujets authentiques, en l'occurrence le sujet observé d'une part et le chercheur d'autre part, qui appartiennent pratiquement aux mêmes réalités socio-culturelles. De ce fait, et contrairement à certaines techniques de collectes d'informations classiques telles que le questionnaire⁵¹, l'écart psychologique qui devrait

⁴⁸ Abdoulaye NIANG, « Le sociologue, les réalités socio-culturelles du milieu d'étude et les problèmes posés par l'emploi du questionnaire : le "Dialogue méthodique" une alternative culturelle », In *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines N°30*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2000, p.99.

⁴⁹ Cf. "Settlu" ou l'observation "dissimulée" du point inventaire des techniques de collectes d'informations. Pour toute information exhaustive se référer à l'article intitulé : « "Settlu" ou l'observation "dissimulée" : une technique traditionnelle d'observation du social qui ne perturbe pas son objet » in *Afrisor*, UGB, Saint-Louis, 2000. pp. 156-191.

⁵⁰ Abdoulaye NIANG, *Op.cit*, p.101. Le "Waaxtan" est une technique de collecte de données qui accorde une part importante à l'enquêté dans le processus de mise en œuvre du protocole de recherche des informations. Sa particularité se situe dans la prise en considération des réponses de l'enquêté pour une meilleure appropriation de l'outil de collecte aux réalités socio-culturelles propres au sujet enquêté. Le Waaxtan est donc très flexible en ce sens qu'il permet au chercheur de reformuler le contenu de ses questions et n'est pas tenu de respecter un quelconque ordre que si ce n'est que lui indique la logique de la discussion. Ce qui n'était pas envisageable avec le questionnaire.

⁵¹ Les aptitudes comportementales qui se dégagent à travers certaines conduites à tenir imposées par le questionnaire sont presque inexistantes pour le cas du dialogue méthodique. Ce qui œuvre en effet à la libération du sujet enquêté et par conséquent de la production de connaissances plausibles sur le phénomène en question.

séparer le chercheur au sujet enquêté est dans une certaine mesure compensé par le fait que tous deux s'y retrouvent dans la manière dont chacun va se comporter vis-à-vis de l'autre parce qu'ils auraient au préalable œuvré pour l'élaboration d'un environnement propice au dialogue et, par conséquent, à la production d'informations authentiques⁵².

Il en va de même pour le « *Settlu* » dans la mesure où il a été à l'origine de la mise en exergue d'informations observées à travers le vécu quotidien des personnes enquêtées. Pour ne pas se répéter, il est recommandé de référer au point où cette technique d'observation, qui a été d'une utilité particulière pour cette étude en ce qu'elle a permis de recueillir des informations non mentionnées au cours de l'administration du guide d'entretien, est abordée en profondeur.

De ce point de vue, l'adoption de l'approche « réhabilitatrice » a été particulièrement favorable par ce qu'elle aura permis de concilier dans une même recherche une technique classique en l'occurrence le guide d'entretien et une autre qui se réclamerait de cette entreprise de valorisation des modes de pensée issus de la tradition africaine : le « *Settlu* ». Elle est d'autant plus pertinente pour cette étude, non dans la mesure où elle s'inscrit dans une entreprise novatrice, mais dans la mesure où (du point de vue méthodologique et épistémologique) que cette triangulation de techniques d'enquête, aux contextes d'émergence différents, leur permet de se compléter mutuellement. De même que le guide d'entretien se limite à recueillir des données par le biais de la discussion, de même le « *Settlu* » permet d'obtenir des informations cette fois-ci à travers l'observation du sujet. Cette complémentarité du guide d'entretien et de l'observation dissimulée se résume à travers les propos de Madeleine GRAWITZ pour qui :

« On peut certes interroger l'individu et comprendre ce qu'il est, à travers ce qu'il dit, mais ceci ne saurait suffire. Il faut, pour compléter ce que l'on apprend des individus par ce qu'ils expriment en paroles, non seulement en observant quelques-uns, mais surtout les regarder vivre »⁵³

Par ailleurs, tout l'effort consenti pour mettre en œuvre cet arsenal méthodologique qui militerait pour la mise en œuvre d'un projet de revalorisation des pratiques anciennes, enfouies dans les labyrinthes de la tradition africaine, ne serait-il pas l'expression d'une tentative de légitimation de l'identité africaine perdue depuis on ne sait quand ? Si tel est le

⁵² L'authenticité d'une connaissance est difficilement accessible, car, pour y parvenir, il faut nécessairement se rendre dans les entrailles du socio-culturel d'autant plus que. En effet, comme le mentionne clairement Edgar MORIN, « *Toute connaissance, y compris la connaissance scientifique, est enracinée, inscrite dans et dépendante d'un contexte culturel, social, historique* ». In *La Méthode : Les Idées, leur habitat, leur vie, leurs mœurs*. Paris, Seuil, 1991, p.15.

⁵³ Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des Sciences Sociales*. Paris, 11^{ème} éditions Dalloz, 2000, p. 500.

cas pour le « *Settlu* », le dialogue méthodique ou « *Waaxtan* » ou toutes autres techniques ou méthodes qui se réclameraient de cette théorie, ne risquerait-on pas de tomber à nouveau dans les débats stériles et caduques de la revendication d'un africanisme ou d'une africanité au moment « *du rendez-vous du donner et du recevoir* »⁵⁴? Autrement dit, si la théorie de la réhabilitation vise à justifier une quelconque place de l'Afrique dans le monde scientifique, ne risquerait-elle pas de reproduire les « *phénomènes de non-sens et contre-sens* »⁵⁵ auxquels les Occidentaux ont pendant longtemps été victimes en abordant la réalité africaine? Voilà, autant de questions que les tenants de cette perspective théorique se doivent de tenir rigueur pour parer à toute dérive idéologique.

Après avoir inscrit notre travail dans une perspective épistémologique, nous procéderons, dans le point qui suit, à la clarification des différents concepts généraux.

II-3 : APPROCHE CONCEPTUELLE

*« La première démarche du sociologue doit donc être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question »*⁵⁶.

Ce point de vue d'Emile DURKHEIM montre l'importance de la conceptualisation dans la recherche sociologique. En effet, le raisonnement qu'il avance exige que le sociologue éclaircisse *a priori* la lanterne sur les concepts centraux de l'hypothèse. Ainsi, il sera question de traduire, en des termes clairs, ce que nous entendons respectivement par effets pervers, coopération décentralisée, d'ONG et développement local.

II-3-1 : Le concept d'effets pervers négatifs

Le concept « *effets pervers* »⁵⁷ est d'origine économique. Il est défini par Claude Daniel ECHAUDEMAISON, dans le *Dictionnaire d'Economie et de sciences sociales*, comme un « *effet non désiré de comportements ou de prises de décision poursuivant d'autres objectifs* »⁵⁸. Il désigne un ensemble de conséquences « *inintentionnelles* » induites par les différents acteurs et/ou agents de la sphère de production de biens et de services dans le déploiement de leurs stratégies de maximisation de profits.

⁵⁴ Cf. Léopold Sédar SENGHOR, *Liberté III : négritude et civilisation de l'universel*, Paris, Seuil, 1977.

⁵⁵ Mamadou Balla TRAORE, « Pour une culture de l'auto-gestion », in *La natte des autres*, Dakar, CODESRIA, 1992, p. 225.

⁵⁶ DURKHEIM (E), *op.cit.*, pp. 127-128.

⁵⁷ L'adjectif « *pervers* » peut à tort laisser croire que les effets pervers sont indésirables, mais ce n'est pas nécessairement le cas : si les effets pervers sont toujours indésirés, ils peuvent être, selon les cas, positifs ou négatifs.

⁵⁸ Claude Daniel ECHAUDEMAISON, *Dictionnaire d'Economie et de sciences sociales*, Paris, Nathan, 1987, p. 112.

Cependant, ce concept a connu un glissement sémantique qui se spécifie d'une situation à une autre et met en exergue toute la complexité qui l'entoure. En effet, il est aisé de constater que les acceptions des effets pervers sont très différentes, dans la mesure où chacune d'elles met l'accent sur un aspect particulier du phénomène. Si dans *Le Petit Larousse* les effets pervers désignent « *une conséquence indirecte, incidence détournée d'une action concertée, qui n'est pas conforme ou qui est contraire au résultat espéré, recherché* »⁵⁹, Gilles FERREOL avance, dans le dictionnaire de sociologie, que les effets pervers « *évoquent l'aspect involontaire, 'contre-intuitif' de certaines situations* »⁶⁰.

Ce concept est aussi proche du terme « *d'effets secondaires* » (troubles et manifestations pathologiques indésirables provoqués par la prise d'un médicament⁶¹) fréquemment utilisé dans le jargon médico-pharmaceutique. Toutefois, la seule différence d'acception que l'on peut retenir entre ces deux expressions est que les « *effets secondaires* » sont souvent précisés a priori. Autrement dit, ils sont étudiés, connus, calculés et appréhendés par les chercheurs au cours de leurs travaux. Mieux, une importance particulière leur est accordée, en ce sens que le niveau de connaissance des chercheurs sur ces « *effets secondaires* » leur permet de jauger avec exactitude le degré d'efficacité et/ou d'efficience des différents médicaments mis à la disposition des patients.

Au moment où les spécialistes du domaine médico-pharmaceutique parlent d'effets pervers les experts de conception, de suivi et d'évaluation des projets de développement de la Banque Mondiale dans le tiers-monde utilisent une expression beaucoup plus technique mais toutefois plus précise, en l'occurrence les « *effets secondaires inattendus* »⁶². En effet, selon Mari CLARK et Rolf SARTORIUS, la méthode d'évaluation basée sur la théorie constitue à leurs yeux un des instruments d'identification, de saisi et de compréhension de ce type d'effets qui font surface dans la poursuite des objectifs assignés par les projets et/ou programme de développement.

Par ailleurs, force est de constater que ce concept d'effets pervers a été utilisé dans la presque totalité, pour ne pas dire dans tous les cas, des domaines investis par la sociologie. En effet, ce concept a marqué toute la tradition sociologique, de Karl MARX à Raymond BOUDON en passant par MERTON. Au moment où MARX parle de *contradictions*, MERTON de *conséquences inattendues*, Jürgen HABERMAS d'*effets secondaires*

⁵⁹ Le Petit Larousse illustré. Paris, Larousse, 1992, p.747

⁶⁰ Gilles FERREOL et alii, Dictionnaire de sociologie. Paris, Armand Colin, 1995, p.77

⁶¹ Cette définition est extraite de la *Collection Encarta 2005*.

⁶² Mari CLARK et Rolf SARTORIUS, *Rapport de Suivi et évaluation : quelques outils, méthodes et approches*. Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque Mondiale, 2004, www.worldbank.org

pathologiques, SARTRE, lui, les nomme *contrefinalités*. Toutefois, il n'est pas étonnant de constater que c'est Raymond BOUDON qui a le mieux explicité ces phénomènes. Selon lui, il serait plus commode au langage sociologique d'utiliser des expressions telles que effets émergents ou bien effets dialectiques ou encore effets de composition, à la place d'effets pervers qui est un concept emprunté au jargon économiste. Ainsi, il définit les effets pervers comme « *des effets individuels ou collectifs qui résultent de la juxtaposition de comportements individuels sans être inclus dans les objectifs recherchés par les acteurs* »⁶³

Ainsi, par rapport aux différentes acceptions celle qui paraît convenir la mieux à la nôtre, c'est bien sûr celle de BOUDON. Effectivement, elle prend en compte un ensemble de dimensions très importantes telles que l'origine individuelle de ces effets, mais aussi la reconnaissance de leurs modes d'expression à la fois individuelle et collective. Or le Partenariat, dans ses actions auprès de la population Saint-Louisienne, collabore avec des acteurs individuels qui constituent les membres des associations partenaires.

De ce point de vue, les effets pervers négatifs sont pour notre étude, les conséquences induites par l'intervention du Partenariat auprès de la population partenaire qui n'entreraient pas dans les schémas d'action de développement élaborés à cet effet dans la région de Saint-Louis et qui risqueraient de compromettre cette perspective de développement local.

II-3-2 : Le concept de coopération décentralisée

Le terme de coopération décentralisée, si l'on en croit Franck PETITEVILLE, a été retrouvé pour la première fois dans un document officiel le dix (10) mai 1985⁶⁴ par la voie de la deuxième circulaire édictée par le premier ministre français de l'époque, en particulier Laurent FABIUS. Elle a, à cet effet, été utilisée pour valoriser, face au désengagement progressif de l'Etat providence, le rôle des collectivités territoriales dans le concert international. Ainsi, selon PERROT, la coopération décentralisée a surtout été perçue par les autorités étatiques comme un moyen pour placer les acteurs locaux dans la dynamique de la coopération internationale. Autrement dit, la coopération décentralisée sous-tend « *des opérations de coopération mises en œuvre directement, ou sous l'impulsion, ou avec leur soutien, par les collectivités territoriales* »⁶⁵.

⁶³ Raymond BOUDON, *Effets pervers et ordre social*. Paris, PUF 2^{ème} Edition, 1993, p.10.

⁶⁴ Franck PETITEVILLE, *op.cit.*, p. 40.

⁶⁵ Hubert PERROT, cité par *Ibidem*, p. 20.

Toutefois, cette acception initiale de la coopération décentralisée va être progressivement délaissée. C'est ainsi qu'elle va être saisie comme le prolongement logique, voire l'héritage des anciennes relations de jumelage qui unissaient des villes de contrées géographiques et socio-culturelles différentes.

« C'est donc suite à la manifestation de l'insuffisance et des limites de la coopération traditionnelle, entrant dans le cadre de la fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ) que la coopération décentralisée a été promulguée en vue d'une participation directe des communes et des populations à l'action internationale »⁶⁶.

En d'autres termes, la coopération décentralisée a augmenté l'horizon d'opérationnalisation de la FMVJ (cette politique internationale était essentiellement fondée sur des rapports d'échanges culturels) et a élargi les domaines d'intervention extérieure des communes. Cette atmosphère de convivialité, de paix, de bon voisinage du mouvement des jumelages va se pérenniser, mais sous un angle beaucoup plus formel. En effet, la coopération décentralisée loin de véhiculer des idéaux d'exploitation du SUD par le NORD, consolide le climat de confiance dans les liens de coopération internationale. Dès lors, la coopération décentralisée n'est pas une démarche diplomatique, encore moins une entrave à l'épanouissement multi ou bilatérale, car *« ce qui prime ce sont les relations affectives, l'émotion des rencontres, la compréhension mutuelle, qui peuvent apparaître marginales face à l'action, mais qui en sont le moteur »*.⁶⁷

En outre, la situation qui prévaut dans le contact de personnes de zones socio-culturelles et géographiques diverses peut favoriser l'émergence de sentiment de proximité, d'attachement réciproque, partant de nostalgie. En réalité, ce contexte de la coopération décentralisée favorise l'entre-aide des peuples occidentaux et ceux du Sud, mais aussi, comme le laisse croire Michel RAFFOUL, elle joue un rôle sans précédent dans l'affirmation d'une nouvelle forme de solidarité entre les nations :

« Une nouvelle forme de solidarité internationale apparaît depuis peu au niveau des collectivités locales. Encore peu connues, ces initiatives concernent pourtant la quasi-totalité des villes françaises »⁶⁸.

Cette adhésion massive des villes françaises dans la politique de la coopération décentralisée, montre que cette dernière ouvre des perspectives intéressantes pour les acteurs

⁶⁶Tahar RAHMANI, *op.cit* , p. 75.

⁶⁷ COTA , Mars 2005. www.cota.be

⁶⁸ Michel RAFFOUL, « Des initiatives locales pour une autre mondialisation : la coopération décentralisée, un autre champ de la solidarité internationale » in : *Le monde diplomatique*. Paris, Juillet 2000, p. 22.

locaux du NORD. Il s'agit, en fait, de l'émergence de nouvelles opportunités de partenariat avec les peuples du Tiers-monde, mais aussi de la consolidation du sentiment d'unité et de responsabilisation sociales. La coopération décentralisée suscite donc, auprès des acteurs du Nord, un sentiment d'appartenance à une entité sociale et le besoin d'œuvrer ensemble pour les mêmes causes au Sud. Autrement dit,

« La coopération décentralisée, loin d'être une perte pour les partenaires du NORD, leur offre la possibilité de s'auto évaluer et de mesurer leur capacité de responsabilité, d'engagement citoyen, de dextérité et de créativité. Ainsi, à l'instar de leurs homologues du NORD les collectivités territoriales du SUD ont beaucoup à gagner en effectivité et en efficacité, en organisant leur intervention »⁶⁹.

De même, cette responsabilisation est plus perceptible dans les propos de Michel RAFFOUL pour qui :

« La coopération décentralisée s'apparente davantage à une école de la citoyenneté et de l'action, en ce qu'elle permet à ceux qui s'y impliquent d'y gagner une expérience de l'action collective sans laquelle il leur serait difficile de s'engager ou de prendre une responsabilité publique. Les communautés deviennent alors le médiateur grâce auquel les intervenants du NORD prennent conscience de leur propre capacité à agir par les autres pour eux »⁷⁰.

C'est dire donc qu'une nouvelle forme d'engagement est en pleine réalisation et tend à se tailler une place prépondérante sur la scène internationale, dans la mesure où la coopération décentralisée est plus souple que l'aide gouvernementale ou internationale et plus durable que certaines initiatives d'associations ou d'ONG.

Par ailleurs, en dehors des approches théoriques (juridique, économique, politique, organisationnelle, administrative, sociale, culturelle, etc.) la coopération décentralisée a aussi été abordée sous un angle purement méthodologique. En effet, suite à l'insuffisance et/ou l'incapacité de la politique d'aide/projet, initialement élaborée par l'Union Européenne, dans le cadre de la Convention de Lomé (IV) pour rendre compte de la réalité des pays au Sud du Sahara, les partenaires du Nord ont mis sur place l'approche processus comme un moyen de dépassement de l'approche dominant à savoir la coopération décentralisée par projet. A cet effet, Anne SIMONE vient expliciter cette nouvelle conception de la coopération décentralisée en ces termes :

⁶⁹ Tahar RAHMANI, *op.cit*, p. 105.

⁷⁰ Michel RAFFOUL, *op.cit*, p. 23.

« L'approche de la coopération décentralisée repose sur le passage de l'aide/projet (composée de phases clairement séparées, limitées dans le temps et basées sur les objectifs, moyens et budgets définis avant le commencement du projet) à l'adoption d'une approche processus itinérative adaptée à la logique du ou des partenaires selon le cadre de partenariat négocié avec lui. Dans le même temps, de nouvelles formes de contrôle a posteriori et d'audit conçues comme un outil d'apprentissage de la bonne gestion devront être mises en place »⁷¹.

D'ailleurs, l'auteur va pousser son analyse plus loin, en ce sens qu'elle va faire ressortir une fonction sans équivoque de la coopération décentralisée (toujours dans l'approche processus) dans la politique de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'elle ajoute que

« L'approche de la coopération décentralisée est entrée dans la Convention de Lomé (IV) par la petite porte en 1990. Soumise à de nombreuses contraintes politiques, organisationnelles et procédurales, elle s'est lentement développée avant de s'affirmer aujourd'hui comme une approche transversale pour une coopération d'acteurs, particulièrement adaptée pour la mise en œuvre des programmes d'appui à la décentralisation et la lutte contre la pauvreté »⁷².

Autrement dit, l'approche coopération décentralisée est donc le fer de lance de l'Union Européenne dans sa politique générale de partenariat au développement en milieu subsaharien.

Cependant, il faut reconnaître que cette conception européenne qui englobe tous les types d'acteurs, est totalement différente de la définition française de la coopération. En fait, les Français ne prennent en compte que les collectivités locales. En d'autres termes, le champ de la coopération décentralisée est entièrement réservé aux collectivités. Ce qui exclurait dans ce créneau les organisations étatiques, les associations organisées de la société civile (les organisations non gouvernementales, les associations populaires et de développement, les privés, les autorités coutumières ou religieuses etc...). En effet, cette vision restrictive de la coopération décentralisée se résume dans les propos des chercheurs du COTA pour qui :

« Dans l'acception française, la coopération décentralisée recouvre les actions de coopération entre une collectivité territoriale française et une collectivité d'un autre pays du Sud, de l'Est, voire même du Nord.

⁷¹ Anne SIMONE, *Coopération décentralisée : comment institutionnaliser une nouvelle approche de lutte contre la pauvreté et de développement local dans les systèmes de gestion de la Commission Européenne ?* 2000, www.ue-acp.org

⁷² Anne SIMONE, *Ibidem*, www.ue-acp.org

Cette dimension Nord-Sud, les jumelages Nord-Sud en particulier, sont présentés comme exemples de CD dans cette acception»⁷³

En définitive, il convient de préciser que l'acceptation de la coopération décentralisée la plus appropriée à notre étude est celle européenne, non parce qu'elle est plus pertinente ou plus en harmonie avec les réalités de la zone d'intervention de l'ONG Le Partenariat (la région de Saint-Louis), mais dans la mesure où elle intègre l'approche française et la dépasse. En réalité, elle a permis la formation de cadres de concertation qui réunissent toutes franges de la société autour d'un même idéal : le développement local de la région de Saint-Louis. Ce qui colle parfaitement à sa méthode d'intervention actuelle du Partenariat qui a su évoluer au cours des années pour s'adapter aux nombreuses sollicitations dont il fait objet de la part d'autres acteurs différents des collectivités locales, en particulier l'UNESCO, le Ministère français des affaires étrangères, l'organisation étatique sénégalaise le PAREP, etc. Partant de ce constat, Le Partenariat se présente comme une expérience réussie de l'approche européenne de la coopération décentralisée, d'autant qu'il participe de manière inconditionnelle à la promotion du développement de la région de Saint-Louis avec le concours de tous les organes de développement régionaux, nationaux et internationaux.

II-3-3 : Le concept d'ONG

«Les ONG, beaucoup en parlent, mais peu savent réellement de quoi elles retournent »⁷⁴. Cette ambiguïté qui entoure la question des ONG est toujours d'actualité en ce que, comme le souligne clairement aujourd'hui Denis PESCH, *« Parler des ONG, c'est entrer dans un univers très hétérogène selon que l'on choisit, le pays que l'on évoque et le niveau d'analyse que l'on adopte »⁷⁵*. De même que la définition des ONG a fait couler beaucoup d'encre dans le milieu scientifique, de même son contexte d'émergence en a fait autant. Au moment où *«Les ONG constituent l'expression contemporaine d'une vieille tradition d'actions associatives destinées à venir en aide aux milieux pauvres »⁷⁶*, des auteurs comme Boubacar DIOP semblent apporter plus de précision quant à la de naissance de ce phénomène.

« Si les phénomène est aussi vieux que l'émergence des sociétés organisées, il convient tout de même de reconnaître que le phénomène tel que nous le voyons se déployer

⁷³ COTA *op. cit.* www.cota.be

⁷⁴ Ibrahima MBENGUE et Bouna Ameth FALL, «Recension d'ouvrage sur *Les ONG, ...une panacée ?* », in *Revue URED N°8*, UGB, Saint-Louis, 1997, p.103

⁷⁵ Denis PESCHE, «Les ONG dans le domaine du développement rural » in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p.183

⁷⁶ Alassane Balla Moussa THIANE, *op. cit.*, p. 268

actuellement semble tirer son origine au début du XX^{ème} siècle surtout par la suite des calamités provoquées par la première guerre mondiale »⁷⁷, affirme Boubacar DIOP.

De même, il faut noter que Boubacar DIOP n'est pas le seul à situer la naissance des ONG dans la période post-guerre. En effet, il semble être conforté dans sa position par Bernard HOURS⁷⁸ qui estime que l'éclosion des ONG a été effective au milieu des années 70 avec notamment le mouvement anti-étatique néo-gauchiste. Ce mouvement idéologique prônait l'idée selon laquelle il existerait un excès de richesse dans les pays industrialisés qui devrait aller aux pays pauvres tels que ceux du tiers-monde. C'est ainsi que des associations de soutien aux populations pauvres ont commencé à se prendre corps et se développer pour donner naissance aux premiers opérateurs du développement que l'on regroupe, aujourd'hui, sous le label d'ONG.

Malgré la persistance du flou pour déterminer les contours des ONG, certains auteurs ont essayé de s'y adonner, mais en insistant davantage sur un de ses aspects. Ainsi, selon Alassane Balla Moussa THIANE,

« Il conviendrait d'entendre par ONG toute association non lucrative fondée par un groupe de personnes partageant les mêmes idéaux et résolues d'atteindre certains objectifs sans en référer même à l'Etat ni au gouvernement du pays où elle a été créée »⁷⁹

Autrement dit, les ONG sont des associations de personnes animées par les mêmes aspirations idéologiques et qui se proposent de mener des activités non rémunérées destinées à un type de populations, suivant des canaux parallèles à ceux empruntés par les structures étatiques.

De même, Boubacar DIOP va apporter une contribution qui intègre les idées développées par Alassane Balla Moussa THIANE et les dépasser. En effet, il distingue non seulement les ONG des organes publiques des l'Etat, mais aussi des services du secteur privé. Selon lui, *«Une ONG peut être définie comme une association bénévole et/ou professionnelle de développement, indépendante de l'Etat et des institutions privées »⁸⁰.*

⁷⁷ Boubacar DIOP, « Le mouvement ONG en Afrique. Rôle, responsabilité et perspectives de développement », in *Revue Sénégalaise de Sociologie* N°2/3. Saint-Louis, Xamal, 2000, p.280

⁷⁸ Bernard HOURS, «ONG et idéologies de la solidarité : du développement à l'humanitaire », in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p.35

⁷⁹ Alassane Balla Moussa THIANE, *op. cit.*, p.44

⁸⁰ Boubacar DIOP, *art. cit.*, p.283

Si ce dernier s'est limité à spécifier les ONG des autres formes d'organisations, force est de retenir que c'est la définition de Alain PIVETEAU qui aura permis de replacer leurs actions dans la problématique du développement. Selon l'auteur :

« Les ONG sont (...) des organisations économiques dont l'objectif principal ou l'ensemble des contraintes qu'elles cherchent à résoudre définit leur action comme une redistribution philanthropique des ressources, d'origine ou de nature principalement privées, en faveur du développement »⁸¹

De ce point de vue, les ONG sont des acteurs économiques qui oeuvrent pour la promotion du développement équitable. En réalité, les ONG sont, à en croire Alain PIVETEAU des organisations destinées à faire du développement une l'affaire profitable à tous, c'est-à-dire aux couches sociales riches et aux classes les plus démunies, et selon le même niveau de satisfaction.

Par ailleurs, Jean-Pierre Olivier DE SARDAN va se fonder sur l'hétérogénéité de la sphère de développement pour situer les ONG par rapport aux autres acteurs qui s'y meuvent. Ainsi les ONG distinguent par leur hybridité culturelle, en ce sens qu'elles

«... sont situées à des carrefours multiculturels, entre les bailleurs de fonds, internationaux, les "opinions publiques" du Nord, les agents de coopérations nationales, les Etats du Sud, les services techniques locaux, les différents "représentants" des populations "destinataires" etc. chaque groupe ou sous-ensemble a ses normes officielles et ses normes pratiques »⁸²

Face à cette gamme très variée d'acception des ONG, il convient de préciser qu'aucune d'elles ne répond réellement à notre conception. Ainsi, pour lever tout équivoque sur ce concept ONG, nous entendons par ONG, toute structure qui, en plus de son statut d'organisation non gouvernementale reconnu par les autorités étatiques du pays d'accueil, intervient dans le cadre de la coopération décentralisée dans la région de Saint-Louis.

II-3-4 : Le concept de développement local

Concept nouveau pour traduire une réalité ancienne, le « développement local » a connu un glissement sémantique depuis la période post-indépendance. Tantôt « développement communautaire »⁸³, tantôt « développement à la base » (qui est plutôt

⁸¹ Alain PIVETEAU, « Pour une analyse économique des ONG », in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p.279

⁸² Jean-Pierre Olivier DE SARDAN, « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG » in *ONG et développement : Société, Economie, Politique*, Paris, Karthala, 2001, p.26

⁸³ Cette expression est, selon Roger TESSIER, la politique d'intervention à travers laquelle « les Occidentaux prétendaient aider les pays du tiers monde dans leurs développement à travers des technologies, des schémas

abstrait et veuille qu'on parte du bas vers le haut dans les politiques de développement), le développement local veut que les acteurs concernés soient impliqués du début à la fin de tout le processus de développement.

A première vue, le développement local semble facile à cerner, mais a pourtant été abordé sous plusieurs angles d'analyse. En effet, créé au début des années 80 par DATAR pour désigner un modèle de développement endogène fondé sur l'initiative locale et sur la démarche collective de projets, le développement local peut, d'un point de vue juridique, se résumer en trois idées : la responsabilité locale, la globalité et le partenariat.

La responsabilité locale sous-tend qu'à côté de l'Etat, les collectivités locales soient impliquées aussi dans les affaires de développement ; la globalité œuvre pour une intégration des politiques locales de développement économique, social, culturel et environnemental dans une dynamique de décloisonnement des politiques sectorielles ; le partenariat veut que le développement local implique une coopération étroite entre les acteurs du secteur public et privé dans le financement des actions locales de développement. C'est dans cette même perspective que François RANGEON fait remarquer :

« Par développement local, on entend généralement un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire, à partir de la mobilisation et de coordination de ses ressources et de ses énergies »⁸⁴.

Cette assertion semble très restrictive dans la mesure où elle n'intègre pas les aspects démographiques et sociologiques, c'est-à-dire la dimension humaine et les réalités culturelles et sociales propres au territoire en question. En réalité, l'auteur de ces propos s'est plutôt cantonné au rôle que devraient jouer les secteurs public et privé dans le financement et la gestion administrative des actions locales. Toutefois, pour prendre en compte les spécificités du milieu, nous pouvons concevoir le développement local comme un accompagnement des dynamiques d'acteurs rassemblant : élus, administration, société civile sur un territoire donné autour d'un projet commun. C'est donc un processus de promotion économique et sociale, mené au sein d'un espace géo-administratif donné, à travers une planification commune effectuée par l'ensemble des acteurs impliqués et/ou susceptibles d'être impliqués dans le développement de ce territoire, vu dans sa globalité. Dès lors, le développement local

économiques qui ne respectaient pas les besoins réels et les valeurs culturelles, mais imposaient une conception du développement centrée sur les intérêts économiques des pays riches », *op.cit.*, p. 200.

⁸⁴ RANGEON (F) (sous la direction de), *Le financement du développement local*. Paris, PUF, 1995, p. 5.

est « *une dynamique économique, sociale et culturelle impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un terrain donné* »⁸⁵.

Cependant, l'optimisme qui sous-tend ces différentes acceptions du développement local n'est pas effectif. En effet, il existe, à côté de ceux qui voient le développement comme une panacée en Afrique, une autre catégorie : les partisans de la prudence. En fait, pour ces derniers, le développement local ne doit pas être considéré comme la recherche d'une opulence illusoire, il ne faut pas non plus lui assigner des objectifs qu'il ne peut en aucun cas atteindre. En clair, le développement local doit reposer sur des actions de déstructuration/restructuration, c'est-à-dire un perpétuel va et vient dans l'espace et dans le temps. C'est dans ce même ordre d'idées que Daniel ROCHE considère le développement local comme :

*« Une dynamique, un mouvement qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace, avec des phases successives de mobilisation et de démobilisation, voire un retour en arrière. Il s'appuie sur des initiatives individuelles ou collectives d'acteurs locaux, décideurs, élus, porteurs de projets, personnes physiques ou morales »*⁸⁶.

Par ailleurs, ramené à notre étude, le concept de développement local renvoie à une politique de développement appliquée dans une collectivité territoriale au sens juridique en particulier la région de Saint-Louis.

⁸⁵ ROCHE (D), art.cit., p.76.

⁸⁶ Daniel ROCHE, *Ibidem*, pp. 78-79.

CHAPITRE III : METHODOLOGIE

Cette partie est spécifiquement réservée à la récapitulation des outils méthodologiques, à l'histoire de la collecte des informations, au dépouillement et au traitement des données mais aussi aux difficultés auxquelles ce présent travail s'est heurté.

III-1 : HISTOIRE DE LA COLLECTE DES INFORMATIONS

Cette phase est essentiellement marquée par trois périodes complémentaires. Il s'agit, en premier lieu, de la partie exploratoire comme travail de recherche documentaire, puis de la pré-enquête et, enfin, de la phase de l'enquête préliminaire proprement dite.

La recherche documentaire est une étape très importante dans le travail parce qu'elle apporte davantage de précision à l'étude. Elle a été caractérisée par une série de recherches au niveau des bibliothèques, des centres de documentation et partout où il est possible de glaner des informations relatives à notre thème de recherche. Il s'agit :

- de la bibliothèque de l'université Gaston BERGER de Saint-Louis ;
- de la bibliothèque de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- de la bibliothèque de l'Agence de développement communal (ADC) à Saint-Louis ;
- de la bibliothèque du Partenariat.
- du centre de documentation de l'IFAN à Saint-Louis ;
- du centre de documentation de l'IRD à Dakar ;
- du centre de documentation du CODESRIA ;
- du centre de documentation de Sociologie et de Géographie de l'UGB ; et enfin,
- du centre de documentation de l'UFR des Sciences politiques et juridiques de l'UGB.

En effet, la lecture a, dans l'ensemble, été orientée vers les ouvrages généraux et spécialisés, articles, revues, mémoires, documents...portant, directement ou non, sur les caractéristiques relatives à la décentralisation sous ses diverses formes, à la coopération décentralisée, notamment, au milieu non gouvernemental, au développement en général, aux initiatives des acteurs, etc.

A cette phase d'information, suit la pré-enquête. En effet, cette phase s'est déroulée aussi bien au niveau des trois communes, chefs lieu de département, de la région de Saint-Louis qu'au niveau du Partenariat que dans les différentes localités de la région. Ainsi, nous nous sommes entretenus avec quatre (4) conseillers municipaux de Saint-Louis, Podor et

Dagana, un (1) médecin-chef de district, l'inspecteur d'académie de la région et le président du Collectif des enseignants, onze (11) membres d'associations bénéficiaires, trois (3) chargés de programmes et le coordinateur du Partenariat ainsi que trois (3) personnes ressources appartenant aux organes déconcentrés.

C'est donc à partir des informations glanées au cours de la phase exploratoire et de la pré-enquête que nous avons procédé à l'enquête préliminaire proprement dite. Cette étape a été entamée au début du mois de juillet. Elle est essentiellement marquée par une série de visites au niveau des localités. En effet, notre entrée au niveau de Dagana et de Podor n'a pas été difficile car, nous avons déjà des relations sympathiques avec les chargés de programmes Mère-Enfant (PME) de Dagana et du Programme de Solidarité au Personnes en Difficulté (PSPD) lors des stages que nous avons effectués pour le compte du Partenariat du 1^{er} Février au 30 Octobre 2005.

Par ailleurs, il faut noter que l'enquête préliminaire proprement dite a été réalisée avec l'aide de deux outils de collecte de données, certes divers, mais complémentaires. Il s'agit du « *Settlu* » qui a été orienté vers les acteurs partenaires du Partenariat et de trois guides d'entretien administrés respectivement aux chargés de programmes ainsi qu'au coordinateur du Partenariat, aux différents partenaires qui travaillent avec le Partenariat et aux responsables des organes publics d'encadrement local de la région de Saint-Louis.

III-2 : INVENTAIRE DES TECHNIQUES D'ENQUETE

Il s'agit, respectivement, du guide d'entretien, de la méthode d'observation dissimulée appelée aussi « *Settlu* » et de l'observation sociologique engagée. C'est alors dans le souci de diversifier la nature des données de l'enquête, c'est-à-dire de mettre sur pied une méthodologie exhaustive et rigoureuse, que nous avons fait usage de la technique de la triangulation des méthodes ou encore ce qu'il est convenu de dénommer « *la technique de chevauchement des méthodes* »⁸⁷

⁸⁷ FERREOL (G), *Exercices d'analyse sociologique*. Paris, Armand Colin, 1995, p. 49.

III-2-1 : Les guides d'entretien

Les thèmes du premier guide d'entretien ont été réservés au personnel du Partenariat. Ce choix se justifie amplement, en ce sens que les agents qui travaillent au sein de la structure sont, censés mieux maîtriser les stratégies d'intervention du Partenariat, les actions réalisées ainsi que les populations ciblées et les résultats réels de chacun de ces projets (si l'on sait que le mode de gestion et d'administration exigent aux chargés de programmes) des évaluations périodiques. Ainsi, nous nous sommes entretenu avec six (6) responsables de programmes sur les thèmes suivants :

- 1-Domaine d'intervention.
- 2-Objectifs assignés et réalisations concrètes.
- 3-difficultés rencontrées et moyens mobilisés.
- 4-Répercussions des réalisations auprès de la population.
- 5-Appréciations sur la population/partenaire.

De plus, nous avons procédé aux entretiens individuels. Autrement dit, nous avons discuté avec les personnes enquêtées sur les thèmes précités jusqu'à ce qu'il y ait répétition dans les réponses (la méthode d'entretien par saturation). Ces échanges individuels se sont déroulés sur une durée approximative de 35 à 55 minutes, dans l'enceinte du siège du Partenariat.

Quant au second guide, il a été administré à neuf (9) agents des structures publiques locales en fonctions dans la région de Saint-Louis, pour une durée d'une heure environ au sein de leurs locaux respectifs. Les thèmes qui ont été retenus sont les suivants :

- 1-rapport avec le Partenariat
- 2-Appréciations faites par la population sur les réalisations du Partenariat
- 3-Degré de cohérence des actions menées avec les attentes de la population.
- 4-Appréciation sur le mode d'intervention du Partenariat (via le programme en charge)
- 5-Place du Partenariat sur le développement de la région de Saint-Louis.

Enfin, nous avons confectionné un troisième guide qui vise les acteurs à la base. Ce choix se justifie par deux raisons :

D'une part, nous avons jugé intéressant de leur donner la parole parce qu'ils sont, malgré tout, des acteurs du mouvement associatif et peuvent, par conséquent, participer au développement de leur localité respective.

D'autre part, ce choix repose sur le besoin d'obtenir des informations supplémentaires. En effet, il s'agissait, pour nous, de collecter des données de sources diverses pour avoir une

vision globale sur les différentes tendances et points de vue des acteurs locaux sur les interventions Partenariat. Mais aussi, il était surtout question de pouvoir cerner et analyser leurs points de vue sur l'impact réel des réalisations effectuées par le Partenariat auprès des acteurs de développement de toute la région de Saint-Louis. C'est ainsi que nous nous sommes entretenus avec vingt trois (23) membres/bénéficiaires, au sein de leur maison respective. Les thèmes retenus ont été les suivants :

- 1- Niveau de responsabilisation de la population/partenaire.
- 2- Niveau de cohérence des résultats avec les objectifs de développement local.
- 3- Niveau de cohésion sociale et poursuite des objectifs de développement local.
- 4- Impacts réels des réalisations du Partenariat.
- 5- Appréciations sur les différentes réalisations du Partenariat.
- 6- Perspectives pour une meilleure intervention du Partenariat.

En fait, cette technique a été utile pour nous, non parce qu'elle est plus facile, mais parce qu'elle nous a permis d'obtenir des informations claires, concises et exhaustives sur la problématique de l'étude. De plus, l'entretien est intéressant parce qu'il donne la possibilité aux interrogés de répondre en toute liberté et d'aller au bout de leurs idées.

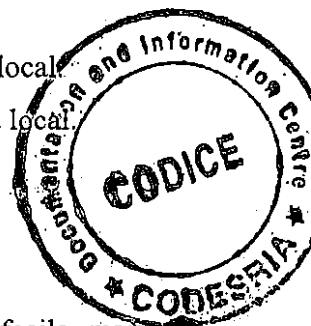
III-2-2 : L'observation dissimulée ou « *Settlu* »

L'observation dissimulée ou « *Settlu* » est une technique d'investigation de la réalité sociale issue de la pensée traditionnelle. Elle est très usitée dans la société sénégalaise, et la société wolof en particulier, en vue de rendre compte des phénomènes sociaux sans pour autant que l'objet en question ne s'en aperçoive.

« (Elle) consiste dans la pratique, pour l'observateur, à dissimuler à la personne qu'il doit observer son intention même de l'observer et ceci afin de ne pas susciter chez celle-ci des réactions théâtrales qui enlèveraient à ses comportements leur authenticité, leur caractère naturel »⁸⁸.

De ce point de vue, cet instrument de collecte de données présente un intérêt méthodologique non négligeable car, comme le souligne Abdoulaye NIANG, le « *Settlu* » présente « *des possibilités d'adaptation à des contextes de recherche différents qu'il offrait,*

⁸⁸ Abdoulaye NIANG, *art cit*, pp.158-159.



de la faible influence qu'il est censé exercer sur le sujet faisant d'elle une technique neutre (ou quasiment neutre), de son utilisation aisée (...) »⁸⁹. La pertinence de cette technique d'enquête pour notre étude est à situer dans le fait qu'elle nous a permis d'explorer les logiques d'actions souterraines qui sont difficilement accessibles par l'usage de méthodes classiques codifiées telles que l'entretien semi directif ou directif ou encore par le questionnaire qui se distinguent en général par la lourdeur et la rigidité de leur mode d'élaboration.

Le «Settlu» nous a permis d'observer la population partenaire du Partenariat. En fait, ce sont ces résultats que nous avons regroupés en thématiques qui nous ont permis de confectionner le guide d'entretien qui leur est réservé :

- 1-Niveau de responsabilisation de la population/partenaire.
- 2-Niveau de cohérence des résultats avec les objectifs de développement local.
- 3-Niveau de cohésion sociale et poursuite des objectifs de développement local.
- 4-Impacts réels des réalisations du Partenariat.
- 5-Appréciations sur les différentes réalisations du Partenariat.

Cependant, il faut admettre que la phase de choix de l'outil de recueil des données est d'une importance capitale dans la mesure où c'est à ce niveau « que se révèlent les limites des techniques et des instruments utilisés pour la collecte »⁹⁰. Ainsi, l'utilisation de l'observation dissimulée pourrait nous exposer à deux principaux risques d'erreurs qui, à notre avis, n'amputent sous aucune manière la fiabilité et la pertinence de cette technique.

D'une part, il y a une probabilité quasi-réelle de risque d'emboîtement et/ou d'interférence entre les aptitudes intellectuelles requises au cours de la mise en œuvre du « Settlu » et les dispositions/prédispositions mentales et psycho-psychiques que l'on retrouve chez la personne humaine. En effet, la capacité de dédoublement⁹¹ de la conscience (tant nécessaire pour la mise en application de l'observation dissimulée) peut engendrer une interférence séquentielle ou continue entre les deux parties (distraction et objectivation) de la

⁸⁹ Abdoulaye NIANG, *Ibidem*, p. 158.

⁹⁰ Abdoulaye NIANG. « Le sociologue, les réalités socio-culturelles du milieu d'étude et les problèmes posés par l'emploi du questionnaire : 'le dialogue méthodique, une alternative culturelle ?' ». In *Annales de la faculté des Lettres et Sciences Humaines*, N°30. Dakar, 2000, p.84

⁹¹ Pour toute information sur cette aptitude mentale qui garantirait le caractère dissimulé de la technique d'observation de la réalité sociale, le "Settlu", se référer aux propos de Pr. Abdoulaye NIANG ci-après : « Tout se passe comme si la conscience de l'observateur se dédoublait et que l'une de ses parties, centrée apparemment sur une activité mentale déterminée, commandait à l'autre de faire une observation sur un objet précis, autre. L'une des parties, en l'occurrence, celle qui donne l'air d'être attentive à autre chose, a pour rôle de créer, chez le sujet qui doit être observé par l'autre, les conditions d'une non-conscience du fait qu'il puisse même faire l'objet d'une observation : elle joue la diversion afin que l'observation puisse être conduite sans éveiller l'attention ». *art.cit*, p.165

conscience d'autant plus que le chercheur, à l'image de tous les êtres humains, n'est jamais à l'abri de défaillances psycho-psychiques qui procéderaient d'un instant de flottement, d'inattention voire de légèreté dans la réalisation de son travail de terrain. Autrement dit, le chercheur de terrain est toujours exposé au risque d'une immixtion involontaire d'un trait caractériel propre à l'un de ces moments de la conscience dans l'autre. Ce qui, du coup, pourrait être source de biais, en ce sens que le sujet enquêté, une fois conscient qu'il fait objet d'observation pourrait changer de comportement. Il en suivrait une mise en scène (une théâtralisation des informations, des comportements, des données) qui entraînerait naturellement la production de fausses informations sur le phénomène en question et dont le chercheur prendrait pour de l'argent comptant. D'ailleurs, le dédoublement a longtemps été objet de critique en science de manière générale car, pour paraphraser Gaston BACHELARD⁹², on ne peut pas être dans la chambre et se voir passer devant la fenêtre.

Ainsi, il nous a semblé très difficile sinon presque impossible, tout au long de cette étude, de croire que notre conscience a été totalement épargnée de l'influence d'un facteur externe quelconque. Ce poids de l'environnement immédiat dans l'application des méthodes d'investigation est lié à celui de la vulnérabilité des facultés mentales de l'homme.

D'autre part, et en réaction aux propos de Abdoulaye NIANG d'après lesquels : « *dans le cadre du "Settlu", le chercheur doit mémoriser tous les thèmes du guide d'entretien et être en mesure de les restituer oralement et de provoquer, ce faisant, des réactions à leur endroit du côté du sujet* »⁹³, se pose la quasi-incapacité des facultés intellectuelles à s'adonner objectivement à la mémorisation de tout ce qui se dit sur un objet ou un phénomène de quelle que nature qu'ils puissent être ou bien de voir des comportements d'un sujet en action.

C'est dire donc que les informations de terrains auxquelles nous avons retenues avec l'aide du « *Settlu* », ne nous ont permis d'appréhender et de rendre compte qu'une partie du phénomène en question. Autrement dit, elles ne prétendent aucunement à refléter la totalité du phénomène étudié, mais offrent une quantité suffisante d'informations sur ce phénomène et que seules les études postérieures permettraient de mieux cerner l'exactitude des caractéristiques qui lui sont particulières. Ainsi, se pose la principale problématique épistémologique de l'imperfection de la mémoire humaine et de l'homme en général face à l'infinitude de la connaissance.

⁹² Cette critique de BACHELARD fait sur le dédoublement trouve sa pertinence dans le proverbe wolof d'après lequel « *meno ndieuke penkou, ndieuke sowou* », qui signifie littéralement « *on ne peut pas arriver premier à l'est et arriver premier à l'ouest en même temps* ».

⁹³ Abdoulaye NIANG, *Ibidem*, p. 182

III-2-3 : L'observation sociologique engagée

Au début de la pré-enquête, nous avons observé une réticence dans le comportement des personnes ciblées ; face à cette situation, nous avons jugé important d'utiliser la méthode de l'observation sociologique engagée. En effet, cette méthode d'investigation des milieux populaires nous permet d'observer, directement, les pratiques qui s'actualisent à deux niveaux : d'une part, les pratiques sont collectives car, elles découlent de la combinaison de forces et d'énergies des rapports interindividuels différents ; d'autre part, elles sont visibles au terme d'actions individuelles.

Notre souci principal était donc de ne pas interférer dans les diverses interrelations des acteurs ciblés. Significativement, cette attitude d'observation directe nous offre la possibilité d'enregistrer et de décrire fidèlement ce qui se déroule sous nos yeux et de saisir, exactement, les motivations qui sont à l'origine des pratiques individuelles et/ou collectives des acteurs locaux. Ainsi, cette méthode d'observation nous ouvre la voie vers une analyse sociologique qui repose sur des informations directement observées sur le terrain. Ce qui nous a permis de mieux réapproprier nos préoccupations par rapport aux réalités du milieu d'étude.

C'est ainsi que nous avons assisté à deux (2) réunions du Partenariat avec l'association des handicapés de la commune de Niandane, à une séance de travail avec les handicapés de Richard-Toll, à la visite des postes de santé de Ndiangué à Richard-Toll ainsi qu'au deuxième CEM, au forum de Dagana en septembre qui a regroupé plusieurs acteurs municipaux, sans oublier les réunions de coordination du Partenariat, etc.

III-3 : DEPOUILLEMENT ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les informations recueillies au cours de nos enquêtes ont essentiellement été d'ordre qualitatif. Elles ont été dépouillées selon une procédure manuelle. En fait, le dépouillement est fait de façon manuelle sur la base des informations obtenues par le biais des trois guides d'entretiens. Aussi avons-nous, en premier lieu, regroupé les interviews qui, nous le rappelons, ont toutes été recueillies avec l'aide d'un enregistreur, par localité. Les interviews sont ensuite rangées en classes thématiques, par rapport aux différents thèmes abordés. Enfin, nous avons effectué une typologie des termes appartenant au même champ sémantique que nous avons placé dans des tableaux. Ce tri préalable est très important car, il offre au chercheur la possibilité d'approfondir les thèmes de l'entretien, en vue de mieux

saisir et comprendre la quintessence de chaque propos, grâce à la méthode d'analyse de contenu et de l'analyse thématique.

III-4 : DIFFICULTES RENCONTREES

Cette étude, comme tout autre travail de recherche, s'est cependant heurtée à un certain nombre d'obstacles. Ces difficultés sont, en général, structurelles et conjoncturelles, mais épistémologiques, surtout.

En effet, la première difficulté à laquelle nous avons fait face était celle relative à la traduction de la langue wolof, parlée par la majeure partie de nos enquêtés, en français et vice-versa. Effectivement, le niveau d'instruction n'a pas pesé lourd sur le choix des langues, dans la mesure où la quasi-totalité des personnes interrogées ont préféré s'exprimer en wolof.

Il nous arrive aussi, au cours de nos entretiens, d'émettre des interrogations qui touchent des thèmes qui paraissent très sensibles aux yeux du Sénégalais et du Saint-Louisien, en particulier (voire thème 4 du premier guide, thème 3 du deuxième et thème 3 du troisième). Par conséquent, elles suscitent, de la part des enquêtés, une certaine gêne pouvant les amener, parfois, à s'abstenir tout simplement. Ce qui peut entraîner un manque d'information portant sur des thèmes qui pourraient davantage nous éclairer sur le phénomène étudié.

En outre, nous avons été confronté à d'autres difficultés. En réalité, nous avons du mal à canaliser certains de nos interviewés qui se perdent souvent dans leur discours et abordent des questions qui n'intéressent pas tout à fait notre étude. Ce qui nous a fait perdre beaucoup de temps. Nous ne saurions oublier les pluies qui se sont abattues sur nous lors de nos enquêtes car, elles ont coïncidé, pour la plupart du temps, avec la période de l'hivernage dans les localités de la région de Saint-Louis souvent touchés par les problèmes d'inondation. Nous pouvons nommer par exemple les localités de Richard-Toll, de Golléré, Niandane et de Rosso-Sénégal, notamment, qui accusent un réel retard en matière d'assainissement, avec une quasi-inexistence de systèmes d'évacuation de eaux de pluies. Ce qui entraîne des flaques d'eau à perte de vue.

Enfin, le problème qui a le plus attiré notre attention est celui que nous avons eu pour consigner sur du papier les informations qui se dégageaient au cours de l'observation des personnes en question. En fait, il nous arrivait de nous trouver presque dans l'incapacité de retenir toutes les informations révèlent les sujets observés. Ce qui peut altérer l'exhaustivité des données et par conséquent la pertinence dans la présentation, l'analyse et l'interprétation de ces informations.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET DES RESULTATS DE L'ENQUETE PRELIMINAIRE

La deuxième partie est essentiellement consacrée à la monographie du cadre d'étude et la présentation, analyse et l'interprétation des résultats obtenus au terme de l'enquête préliminaire.

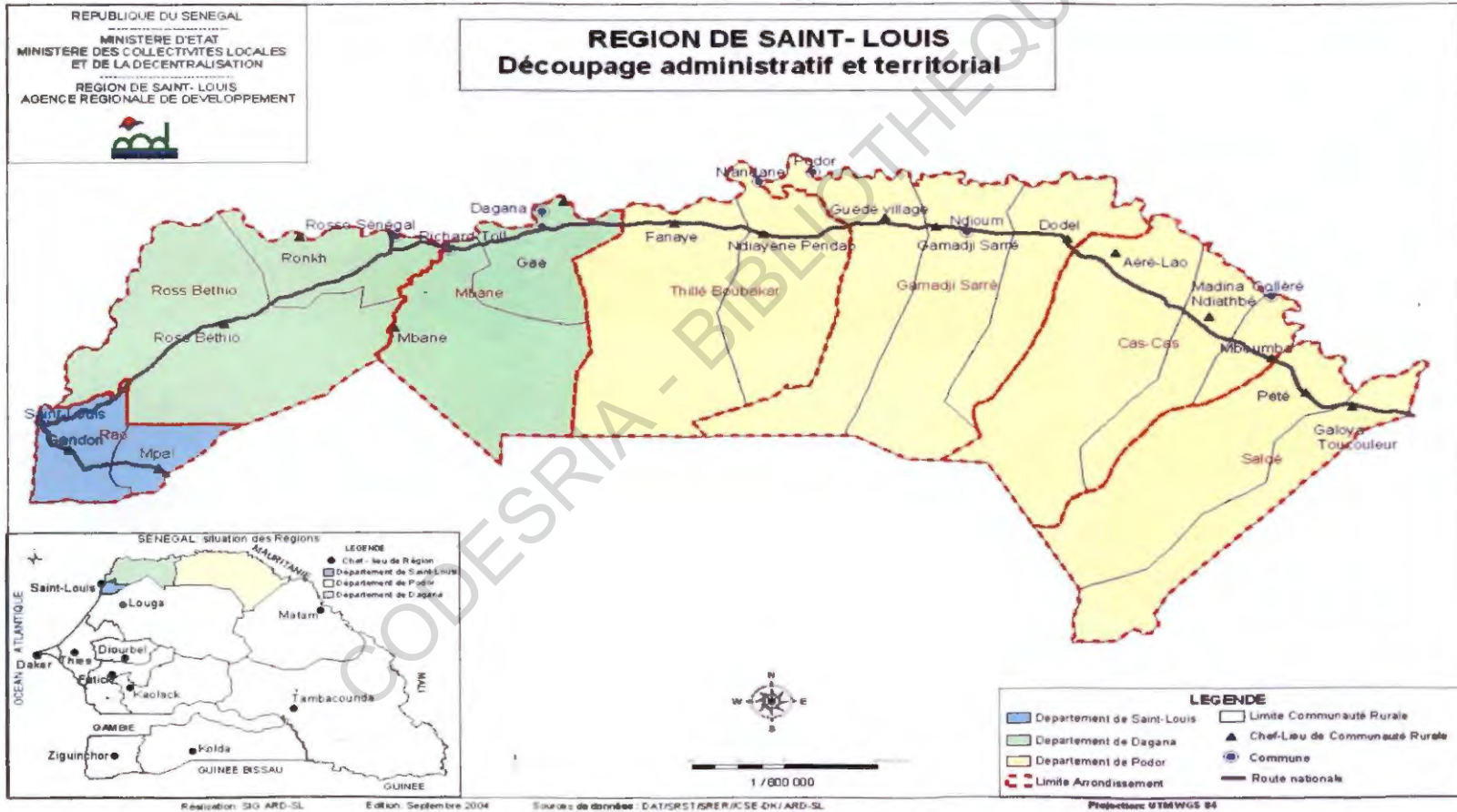
Pour ce qui est d'abord de la monographie, elle est constituée de trois points à savoir la présentation des caractéristiques géographiques et démographiques de la région de Saint-Louis, de sa situation économique et sociale et d'une brève exposition de l'évolution historique de l'ONG de coopération décentralisée le Partenariat ainsi que ses différents programmes qui interviennent au niveau de la région de Saint-Louis.

Ensuite, le second point traite de quelques grandes réalisations du Partenariat tant sur le plan socio-économique, technico-institutionnel que sur le plan scolaire et sanitaire.

Enfin le dernier fait l'objet de l'analyse de quelques effets pervers engendrés par le Partenariat au cours de son intervention dans le processus de développement local de la région de Saint-Louis.

CHAPTRIE IV : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

Carte 1 : découpage administratif et territorial de la région de Saint-Louis



IV-1: LA REGION DE SAINT-LOUIS : DONNEES GEO-DEMOGRAPHIQUES

IV-1-1 : Caractéristiques géographiques

La région de Saint-Louis occupe la partie Nord du Sénégal. Elle est à plus de 250 km de la capitale Dakar. Elle longe le fleuve Sénégal depuis l'embouchure jusqu'à Galoya Toucouleur.

De par sa latitude (16° Nord) et sa pluviométrie qui varie entre 300 et 400 mm/an, la région de Saint-Louis se situe dans la zone climatique Nord sahélienne. D'où la prédominance de l'harmattan (vent chaud et sec qui se manifeste entre mars et mai) qui, en contact avec l'alizé maritime (vent de la saison sèche) qui provient de l'océan, donne des températures plus ou moins douces. Elles varient entre 23 et 25° en moyenne et peuvent descendre jusqu'à 16° en période froide (décembre à mars). Pendant la saison des pluies, c'est au tour de la mousson, vent porteur de pluies.

Du point de vue physique, la région se distingue par son caractère amphibie. Bâtie sur des bandes de terres essentiellement sablonneuses qui bordent le fleuve, la région de Saint-Louis s'est développée grâce au fleuve et la mer en luttant constamment contre eux.

Depuis la répartition territoriale de 2002, la région a changé de manière radicale de physionomie et de sa position géographique. Ainsi, à l'Est, on note la présence de la toute nouvelle région de Matam ; à l'Ouest, nous avons l'Océan Atlantique ; au Nord, la région est limitée par la République Islamique de Mauritanie et le fleuve Sénégal ; enfin au sud, la région de Saint-Louis est délimitée par la région de Louga.

Aujourd'hui, la nouvelle région de Saint-Louis s'étend sur une superficie de 19 034 Km². Elle comprend trois (3) départements comme auparavant car le nouveau département de Saint-Louis, issu du département de Dagana, a remplacé celui de Matam devenu une nouvelle région depuis 2002. De même, cette nouvelle répartition géographique a occasionné un nouveau découpage administratif de la région qui compte désormais 8 communes, 16 communautés rurales totalisant près de 650 villages officiels dont la densité moyenne est estimée à près de 37 hts/ Km²

Au moment où le nouveau département de Saint-Louis -constituée de la seule commune de Saint-Louis et des deux communautés rurales (Gandon et Mpal) qui sont les principales composantes de l'arrondissement de Rao- s'étend sur une très faible étendue de 879 Km² (5% du territoire régional), le département de Dagana représente 27% de la superficie régionale (soit de 5208 km² de la région), contre 68% pour le département de Podor, soit près de 12947 km².

Malgré la présence de nouvelles communes depuis 2002 comme Golléré, Niandane et Rosso- Sénégal, le taux d'urbanisation reste encore faible avec 37%. Le département de Podor reste le maillon le plus faible dans cette course vers l'urbanisation, en ce sens qu'il enregistre un taux de ruralité de près de 89% contre 63% au niveau régional.

IV-1-2 : Aspects démographiques⁹⁴

La population de la région de Saint-Louis connaît un rythme d'accroissement relativement fort. Selon les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2002, La population de la région de Saint-Louis est de 695 720 habitants. Le taux intercensitaire entre 1976 et 1988 est passé de 2,1% à 3,2 entre 1988 et 2002. En 2004, elle est évaluée à près de 738 724 habitants. Il faut retenir que le département de Podor vient en tête avec un effectif de 289880 habitants suivi du plus petit département en l'occurrence Saint-Louis qui abrite au sein de 23015 ménages répartis dans 18660 concessions une population égale à 212853 habitants et enfin le département de Dagana qui enregistre un effectif total de 192775 âmes.

Aujourd'hui, avec ce taux de croissance annuel de 3,2%, la population de la région passera à environ 762363 habitants. Les femmes représentent 51,38% au niveau régional. Elles représentent 50,26% en milieu urbain et 52,03% en milieu rural.

Du point de vue de la répartition de l'espace habité, la région occupée, comme le montre le tableau, 62692 concessions qui regroupent un nombre total de 81524 ménages, soit environ 9 personnes par ménages. Toutefois, il faut reconnaître qu'il existe de ménages qui, comptent plus de 12 personnes contre 3 à 4 personnes pour d'autres. Ce grand écart est surtout fréquent en milieu urbain, comme la ville de Saint-Louis, du fait des phénomènes de la migration des ruraux vers les centres urbains, l'exode rurale.

⁹⁴ Ces données ont été recueillies auprès du Service de la Prévision et Statistique de Saint-Louis.

Tableau 3: Situation de la population régionale selon le milieu en 2004

Département	Nombre de Concessions	Nombre de Ménages	EFFECTIFS			Nombre Pers/Ménage
			H	F	Total	
DAGANA	18 125	22 908	96 212	96 775	192 987	8
PODOR	25 907	35 601	137 612	152 268	289 880	8
SAINT-LOUIS	18 660	23 015	105 003	107 850	212 853	9
REGION	62 692	81 524	338 827	356 893	695 720	9

Source : Service Régional de la Statistique.

Si la population urbaine a connu au cours de ces dernières années une augmentation considérable, force est de constater qu'elle n'a pas porté son empreinte sur le nombre de naissances. En effet, l'adoption la maîtrise et la pratique sans progressive des procédés de planning familial a quelque peu joué en faveur d'une baisse du taux de fécondité régionale. Ce dernier n'est pas très loin de celui du pays en ce sens que la région de Saint-Louis est à 0,3 enfant par femme. Par ailleurs, cet indice dépend du lieu de résidence que l'on prend en compte. Ainsi, on compte près de 3,9 enfants par femme en milieu urbain contre presque le double dans les zones rurales.

Tableau 4 : Répartition par sexe et par âge de la population régionale en 2004

Groupe Age	Homme	Femme	Total
00-04 ans	66 087	53 897	119 984
05-09 ans	64 291	54 277	118 568
10-14 ans	56 030	55 036	111 066
15-19 ans	36 994	46 306	83 300
20-24 ans	28 015	37 197	65 212
25-29 ans	18 318	26 949	45 266
30-34 ans	17 599	23 532	41 132
35-39 ans	12 212	15 182	27 394
40-44 ans	12 212	16 700	28 912
45-49 ans	10 057	9 109	19 166
50-54 ans	9 338	10 628	19 966
55-59 ans	5 388	7 212	12 599
60-64 ans	5 028	8 350	13 379
65-69 ans	5 388	5 314	10 701
70-74 ans	4 669	5 314	9 983
75 ans et +	7 543	4 555	12 097
Total	359 168	379 556	738 724

Source : Service Régional de la Statistique

En outre, il faut noter que la population de la région est, à l'image des données relatives à la population sénégalaise, relativement jeune. En réalité, les personnes qui appartiennent à la tranche d'âge [00-34 ans [en 2004 sont estimées à près de 584528 (dont 287334 hommes et 297194 femmes)], soit environ 80% de la population régionale. En revanche, les personnes âgées occupent le sommet de la pyramide des âges avec seulement un taux de représentativité de 6,2%. De même que le département de Podor enregistre le plus important pourcentage de la population, de même il compte le plus grand nombre de jeunes avec 240092 jeunes, contre 176391 pour Saint-Louis et 158072 pour Dagana.

IV-2 : SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION DE SAINT-LOUIS

La région de Saint-Louis, à l'image du reste du Sénégal, garde les empreintes laissées par la conjoncture socio-économique engendrée par les ajustements structurels des années 80-90. Elles se caractérisent par un niveau de vie assez bas, une forte demande d'emploi à côté de l'explosion des activités informelles, un désengagement graduel des pouvoirs étatiques dans la gestion des services publics de base et le recul de la protection des couches sociales les plus démunies, bref la dégradation continue de la qualité des services communautaires de base. Ainsi, pour illustrer ces propos, nous aborderons, dans les lignes qui suivent, quelques aspects de la situation socio-économique de la région de Saint-Louis.

IV-2-1 : Le secteur éducatif

Le secteur éducatif occupe une des places les plus importantes dans les politiques de développement local. C'est pour cette raison que les autorités Saint-Louisiennes ont mis sur pied une gamme variée de stratégies de maîtrise et de valorisation de l'éducation au niveau de toute la région. Les enquêtes réalisées par le Conseil Régional en 2000 montrent que plus de 90% de la population sont servies si l'on considère l'accès à une école sur 1 rayon de 3 km. Rien que l'enseignement élémentaire a mobilisé 2447 maîtres répartis entre 2283 salles de classes. Mais, il apparaît aisément que ces efforts consentis n'ont pas pu empêcher à l'éducation à se confronter à un certain nombre de difficultés. Il s'agit, entre autres, de la non couverture des demandes d'accès à l'éducation. Les tableaux ci-après présentent de manière succincte cette situation au niveau de la région.

Tableau 5 : population régionale scolarisable selon la tranche d'âge et le sexe en 2002/2003

Inspection		0/3 ans	4/6 ans	7/12 ans	13/16 ans	17/19 ans
D'Académie	H	41969	36643	61675	26936	18189
De St-louis	F	42085	38189	72641	25467	24573
	Total	84054	74832	134316	52403	42762

Source : l'Inspection d'Académie de Saint-Louis

Tableau 6 : population régionale scolarisée selon la tranche d'âge et selon le sexe en 2002/2003

Inspection D'Académie De St-louis		4/6 ans	7/12 ans	13/16 ans	17/19 ans
	H		1344	45881	8031
F		1603	47485	6301	1342
Total		2947	93366	14332	3589

Source : l'Inspection d'Académie de Saint-Louis

A la lecture de ces tableaux, l'on s'aperçoit un net écart entre les besoins réels de la population et la capacité du système scolaire régional. En effet, ce gap est visible à tous les niveaux, en ce sens que dans la tranche d'âge 4/6 ans il y a une différence de près de 72000 entre la population scolarisable, de plus 40000 pour la tranche d'âge 7/12 ans, de près de 40000 pour l'intervalle d'âge 13/16 ans et plus de 38000 pour les personnes en âge de se présenter au BAC.

Pire, la région de Saint-Louis enregistre un taux de réussite assez faible au concours et examens. En fait, parmi ceux qui parviennent à étudier, 54% s'en sortent au CFEE, 26, 72% seulement sont admis en 6^{ème}, 48,19% réussissent au BFEM alors que 47,70% de ces élèves passent le BAC avec succès (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 7 : taux de réussite aux examens et concours de la région de Saint-Louis en 2003/2004

Niveau	CFEE	Entrée en 6 ^{ème}	BFEM	BAC
Pourcentage (%)	54	26,72	48,19	47,70

Source : l'Inspection d'Académie de Saint-Louis

C'est donc dire le paysage scolaire actuel exige, de la part des autorités d'une part et des populations d'autre part, une meilleure attention dans la mesure où il demande plus d'effort vu même l'excessivité de la demande au niveau de la région.

IV-2-2 : Le domaine de la santé

« La santé considérée comme un facteur important du développement des ressources humaines fait également l'objet d'un intérêt particulier tant de la part de l'Etat que de celle des collectivités locales : plus de 80 % du montant de la dotation attribuée par l'Etat aux collectivités locales pour accompagner le transfert des compétences sont affectés à la santé »⁹⁵

C'est dire à en croire Abdoulaye NIANG que la santé constitue un secteur important dans la hiérarchie des priorités de l'Etat sénégalais. Ainsi, la situation sanitaire de la région de Saint-Louis, en terme d'infrastructures, est placée au second rang après la capitale Dakar. En

⁹⁵ Abdoulaye NIANG, Aide Transparence, *art cit.* 2005, p. 105

dehors de son hôpital régional de Saint-Louis et de l'établissement public sanitaire de Ndioum, Saint-Louis dispose de quatre centres de santé soit un ratio de 162 500 hts⁹⁶ pour un centre (alors que le nombre conforme aux recommandations de l'OMS est de 50 000 hts), de 98 postes de santé fonctionnels dont 66% (avec un ratio estimé à 71000 hts/poste contre 10 000 retenu par l'OMS) sont situés en milieu rural et de 166 cases de santé fonctionnelles dont l'essentiel se trouve dans le département de Podor.

Toutefois, on note 18 postes de santé fermés où le département de Podor à lui seul compte 8 faute de personnel. Il s'y ajoute un déficit d'Infirmier Chef de Poste (ICP) avec 14% de postes tenus par des agents sanitaires. Pour ce qui est des cases de santé, beaucoup de villages de plus de 1000 hts attendent d'être couverts. En effet, ces fermetures sont souvent dues au déficit notoire d'ambulances pour desservir les zones enclavées, à l'état de délabrement avancé de certaines structures, à l'implication peu visible des collectivités locales dans la bonne marche des postes et des cases de santé en particulier, au manque d'équipements, au déficit de personnel lié à l'inexistence de motivations quelconque, etc.

En outre, la région de Saint-Louis est située dans une zone favorable au développement de certaines maladies en ce sens qu'elle connaît une forte présence d'eau, des conditions climatiques défavorables avec la présence régulière des vents et de la poussière. Il s'y ajoute une dégradation très avancée du cadre de vie des populations. Cet environnement est à la base de nombreux problèmes rencontrés dans la prise en charge sanitaires des populations.

IV-2-3 : L'agriculture, la pêche et l'élevage dans la région de Saint-Louis⁹⁷

Au regard du diagnostic de la situation socio-économique, la région de Saint-Louis dispose d'atouts non négligeables.

Avec des ressources en eau importantes constituées par le fleuve et la mer, des ressources en terres irrigables évaluées à 180 000 ha, des types de sols variés et riches, des ressources végétales et fauniques importantes et diverses, la région de Saint-Louis offre les bases d'un développement véritable.

Par ailleurs, *«Dans la zone des Niayes (Gandiolois), toutes les spéculations horticoles s'y pratiquent notamment l'oignon, la carotte, le chou, etc.... Des efforts restent encore à faire pour enrayer les déficits alimentaires qui surviennent de manière récurrente dans une région à très grand potentiel agricole. L'introduction et le développement des techniques de*

⁹⁶ Toutes les données du point consacré à la santé qui suivent ont été tirées du document *Programme Triennal d'Activités 2005-2007/Région de Saint-Louis. Cadre des Dépenses à Moyen Terme. Secteurs : Education, Santé-Environnement*. Saint-Louis, ARD, Juin 2004, 201 pages.

⁹⁷ Les données utilisées dans ce point ont pour l'essentiel été extraites du document PRDI Région de Saint. Tome 2 : Perspectives et stratégies de développement. Saint-Louis, ARD, 83 pages.

micro-irrigation dans cette zone et dans les zones de culture pluviale (surtout dans le diéri) aura comme avantage de mieux gérer l'eau et de créer des revenus supplémentaires surtout pour les exploitants des systèmes pluviaux»⁹⁸

La région de Saint-Louis est surtout connue pour sa vocation agricole, mais elle dispose aussi d'atouts impressionnants dans divers domaines comme la pêche, l'élevage, entre autres. Cette diversité, qui soustrait l'économie de la dépendance vis-à-vis d'un seul facteur, contribue à sa sécurité face aux calamités naturelles et aux impondérables des marchés extérieurs.

De même, les terres mises en valeur représentent à peine 20% du potentiel irrigable. Dans le domaine de la pêche, en plus du volume des débarquements qui pourraient encore connaître un certain accroissement, la valorisation des produits par le conditionnement et l'exportation peut constituer une source importante de recettes. L'élevage reste encore sous exploité, car il est dominé par les pasteurs traditionnels, en particulier les Peulh du Diéry et du Fouta.

Toutefois, le traitement des produits du fait du manque d'infrastructures de conservation et de transformation, le bradage qui résulte ainsi que la modestie des exportations ne permettent pas de créer une valeur ajoutée substantielle sur les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage de la région.

IV-2-4 : L'industrie, les PME et PMI

Saint-Louis dispose d'un domaine industriel qui abrite des PMI-PME. En 1997, on dénombre rien que dans la commune de Saint-Louis 340 PMI-PME dont 13 installées dans le domaine industriel (sur les 722 créées dans le département de Dagana).

Les PMI-PME, installées dans la localité, ont investi à des degrés différents les domaines de la pêche, de la menuiserie, de la mécanique, de l'agro-industrie, des services agricoles, de la santé, des BTP, du commerce, du transport, de l'éducation et d'autres services divers. Toutefois, les entreprises et/ou la quasi-totalité des PMI-PME installées dans la région sont dans l'agroalimentaire, au moment où les autres secteurs tels que la sacherie, la briqueterie, la papeterie, les plastiques, entre autres, demeurent non investis.

Aujourd'hui, avec les rizeries, les usines de tomates (SOCAS) et de sucre (CSS), l'industrie agroalimentaire progresse peu à peu, mais les domaines de la fabrication d'aliments de bétail concentrés et du conditionnement du poisson sont quasi-inexplorés,

⁹⁸ Selon les résultats provisoires du *Recensement Général de la Population et de l'Habitat* (RGPH) de 2002.

malgré la position de grand fournisseurs de produits de base qu'occupe la région dans le domaine.

IV-2-5 : Le tourisme

Jusqu'à une période récente, le développement du tourisme à Saint-Louis n'était pas une préoccupation des plans nationaux touristiques. Ils concernaient Dakar, la Petite Côte et la région naturelle de Casamance qui totalisent plus de 90% des infrastructures d'accueil du pays. C'est ainsi que, conscientes des potentialités énormes en matière de tourisme et la probable contribution de ce secteur d'activité au floraison de l'économie locale, des efforts pour le développement touristique de Saint-Louis et ses environs ont été amorcés au début des années 1990 dans le cadre d'une volonté locale des autorités et des populations, appuyées par la CD avec la ville de Lille et la Région Nord-Pas-de-Calais.

Saint-louis présente un visage spécifique très avantageux par rapport aux autres destinations touristiques du Sénégal. En effet, sa situation géographique est un atout certain, car Saint-louis enregistre une plage maritime et fluviale très conséquente. De plus, l'élection de la zone insulaire de la ville au rang de patrimoine de l'UNESCO, du fait des bâtiments qui datent de plus de trois siècles environ et de la vie agréable qui la caractérise, attire l'attention des fanatiques des œuvres coloniales, en général.

La région a enregistré des résultats encourageants en matière d'implantation d'infrastructures d'accueil. Ainsi, en 1997 on note 26 établissements composés d'hôtels et d'auberges, compte tenu des constructions en cours de réalisation, contre 7 seulement en 1993, rien que dans la commune de Saint-Louis. Il s'agit en réalité de 9 hôtels contre 7 en 1993 ; de 12 auberges pour 2 en 1993 et enfin de 4 campements tous établis à partir de 1994.

L'investissement est estimé à 2,2 milliards de francs CFA dont 1,6 milliards proviennent de capitaux étrangers.

IV-2-6 : Les acteurs de développement de la région de Saint-Louis

La région de Saint-Louis compte aujourd'hui 55 organisations non gouvernementales. Elles investissent la presque totalité des domaines d'intervention qui ont trait au développement ; que ce soit de l'appui à l'agriculture, de l'appui aux programmes de développement des communautés de base, de la santé, de l'action sociale, de l'aviculture, de l'appui aux PME et PMI, de la micro-crédit, de l'éducation, etc. parmi ces ONG, on peut citer OXFAM, l'Association Panafricaine pour le Développement Communautaire, TOSTAN, la CARITAS, l'Association Sénégalaise pour le Promotion Rurale, le Partenariat, etc.

IV-3 : LE PARTENARIAT ET AXES D'INTERVENTION

Dans ce point, nous présenterons, d'une part, une brève historique du Partenariat ainsi que les logiques d'actions qui la caractérisent et, d'autre part, ses programmes d'intervention.

IV-3-1 : Historique et évolution de la logique d'action du Partenariat

Le Partenariat est une association née du prolongement de l'accord de jumelage signé le 28 novembre 1978 entre les municipalités de Lille et de Saint-Louis. Il est créé officiellement le 06 février 1981.

De 1981 à 1990 le Partenariat Lille/ Saint-Louis a axé ses activités autour d'échanges d'ordre culturel et éducatif. Ainsi, il faut attendre 1984 pour assister au lancement effectif de la coopération avec notamment la rénovation de l'école des fils de chefs en 1984, les chantiers de jeunes de cette date à 1986, de l'envoi de lots de médicaments et de matériels médicaux aux structures sanitaires de la ville de Saint-Louis, des activités d'échanges de correspondance entre les élèves des établissements scolaires des deux villes, entre autres.

Entre 1987 et 1990, les échanges ont pris une allure beaucoup plus soutenue avec la construction de l'école primaire de Pikine et d'un dispensaire sans oublier l'organisation à Lille du Festival du Sénégal en mars/avril 1990. C'est dire que l'approche du Partenariat durant cette période était plutôt dominée par l'élan du jumelage avec des activités folkloriques.

La période 1990/2000 a été riche en événements. Elle a été caractérisée par le changement de mode d'intervention du Partenariat qui commence à se professionnaliser. Conscient de la nécessité d'accompagner ses partenaires suite à l'adoption de la politique de décentralisation, le Partenariat s'est institutionnalisé. Ainsi, on assiste à la mise en place de programmes d'appui en vue de venir d'accompagner la commune dans l'appropriation et la gestion des domaines de compétences transférées. D'où la profusion des programmes avec le Programme d'Appui à la Gestion Municipale (PAGM) en 1992, le Programme Scolaire en 1992 mais effectif en 1994, le Programme Mère-Enfant en 1993 et effectif en 1994, le Programme d'Appui aux Personnes Handicapées en 1994, le Programme Action Sociale en 1995, le Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ) en 1995, le Programme Réciprocité en 1999, etc.

Par ailleurs, en 2000, le Partenariat a manifesté le besoin d'élargir son champ d'intervention au niveau de toute la région de Saint-Louis. C'est ainsi qu'il a changé son appellation pour devenir le Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa région (PSRL). Le

Partenariat se régionalise le 19 janvier 2000 et devient du coup un véritable acteur de la coopération pour le développement. Le Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région devient une association de développement agissant, essentiellement, dans le cadre de la coopération décentralisée entre, d'une part, la ville de Lille, le Département du Nord et la Région de Pas de Calais et Saint-Louis et sa Région, d'autre part.

Deux ans plus tard, on assiste à l'édification du Partenariat au rang d'Organisation Non Gouvernementale (ONG). Suite à la manifestation de l'intention de certains acteurs extérieurs différents de la vague des opérateurs de la coopération décentralisée à investir dans le développement de la région, le Partenariat varie ses services intégrant l'action de ces derniers pour s'ériger en ONG. Ce changement de statut a été légitimé par l'arrêté N° 005392 du 12 août 2002 du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Le 22 juin 2005, le PSRL a organisé son assemblée générale annuelle de renouvellement du tiers du Conseil d'Administration, à la suite de laquelle il a été rebaptisé le « Partenariat » : un nom plus court pour des objectifs plus grands. En effet, le Partenariat compte étendre sa zone d'intervention au niveau des régions frontalières de Louga et de Matam et d'élargir la coopération décentralisée sur d'autres pays tels que le Maroc.

IV-3-2 : Les programmes du Partenariat⁹⁹

Il s'agit principalement des programmes Patrimoine, Programme Mère-Enfant, Programme Santé Communautaire, Programme SCOLAIRE, Programme de Soutien pour les Personnes en Difficultés et en premier lieu du PAD.

IV-3-2-1 Le Programme Appui à la Décentralisation (PAD)

L'histoire du PAD est très récente. Elle a commencé au cours des années 2000, suite aux aspirations de régionalisation de ses activités au début du millénaire et du changement de son mode d'intervention suivant une approche qui se veut transversale. En effet, la création du PAD est née des recommandations de l'évaluation du Partenariat réalisée en 2000 par le

⁹⁹ Ici il ne sera question que des programmes qui sont entièrement sous la coupole du Partenariat au Sénégal. De même, nous présenterons le programme Patrimoine mais il ne sera pas pris en considération dans nos études car il est un programme à cheval entre le partenariat et l'ADC. C'est dire que notre étude a porté sur le PAD, le PSC, le PSCO, le PSPD et le PME.

De même, l'essentiel des informations portant sur la présentation des programmes du Partenariat a été tiré des documents de la mission de capitalisation (guide méthodologique provisoire, les fiches DPH et HTML, tel que nous les avons nommées au cours de la collecte des informations de la mission de capitalisation) dont je fait partie des concepteurs (il s'agissait de deux groupes. L'un est basé au Sénégal et était composé d'un étudiant en Droit de l'UGB et moi-même. L'équipe de Lille était constituée de trois élèves/ingénieurs de l'Ecole Centrale de Lille).

CIEDEL qui a mis en avant une double nécessité de renforcer l'implication des collectivités locales partenaires au Nord des programmes de coopération décentralisée dont elle assure l'exécution, afin de s'éloigner de la logique de projet au profit d'une intervention transversale où les acteurs et les partenaires locaux sont responsabilisés.

La période 2001/2002 correspond à la phase de pré-identification et d'identification. Elle a permis de faire l'état des lieux des différentes communes de la région de Saint-Louis.

2003 est l'année de démarrage effectif du PAD avec l'organisation des premières séances de formation des élus locaux et du personnel municipal qui seront poursuivies et concrétisées au cours de l'année 2004, notamment avec la mise en action de son intervention auprès des communes de la région de Saint-Louis.

Pour valoriser la philosophie participative, le PAD travaille par le biais d'organes de concertation issus de la population locale. En fait, l'idée ici est de créer une sorte de Parlement communal si l'on sait que c'est le maire qui préside l'activité de ces cadres de concertation d'envergure communale, en l'occurrence les Comités de Pilotage Communaux¹⁰⁰. De même, dans le cadre de dotation des logos, des comités d'initiative sont mis en place au niveau de chaque commune, afin de susciter une dynamique participative.

Le PAD se fixe six grands objectifs :

- ✓ Accroître les capacités d'appropriation des nouvelles compétences transférées aux communes par le biais de trois axes opérationnels

Renforcer les capacités techniques et exercer un appui institutionnel à plusieurs communes de la région de Saint-Louis.

Développer des capacités de dialogue et de négociation des collectivités locales avec leurs populations et les partenaires extérieurs en leur dotant d'outils de communication adéquats.

Aider les communes à se doter d'outils de gestion et d'évaluation en aidant à la mise en place de tableaux de bord pourvus d'indicateurs de suivi de l'activité communale.

- ✓ Permettre aux élus et techniciens de mieux connaître leur rôle en les formant sur la connaissance de leur cadre d'intervention et sur les compétences nécessaires à leur fonction ;
- ✓ Aider les communes à planifier leurs investissements et leur développement en appuyant la mise à disposition d'outils de planification participative ;

¹⁰⁰ Chaque CP est composé de quatre commissions : la commission assainissement/ environnement/ aménagement urbain ; la commission économie locale ; la commission services sociaux de base et enfin la commission bonne gouvernance locale.

- ✓ Accompagner les collectivités locales dans la maîtrise technique de leurs compétences en informant les élus sur les dispositifs et les programmes existants ;
- ✓ Appuyer techniquement les équipes municipales pour le montage de projets ;
- ✓ Appuyer techniquement les services municipaux pour le suivi de leurs chantiers.

IV-3-2-2 : Le Programme Patrimoine

Le programme Patrimoine est né en 2000, dans la foulée de l'inscription de l'île de Saint-Louis sur la liste du Patrimoine Mondiale de l'Humanité de l'UNESCO. En fait, ce classement porte la ville de Saint-Louis et le Sénégal au devant de la scène internationale et implique un engagement fort des autorités nationales mais aussi locales.

Ainsi, on assiste dès 2001 à la mise en place des premiers ateliers d'information et d'échange sur la sauvegarde du patrimoine. Un an plus tard, plus précisément le 29 janvier 2002, une nouvelle convention biannuelle (2002-2004) est signée en vue d'élargir le champ d'intervention du programme pour permettre l'inscription des actions et projets de coopération dans une approche plus globale de l'aménagement et du développement de la ville de Saint-Louis. Le 28 janvier 2004, on assiste à l'élaboration d'un avenant à la convention de 2002 concernant l'appui technique et financier au projet « *sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de l'île de Saint-Louis* » pour la période 2004/2006.

Les objectifs du Patrimoine sont au nombre de trois. Il s'agit de:

- ✓ Renforcer les compétences de la municipalité de Saint-Louis ;
- ✓ Mettre en œuvre des outils et des procédures d'appui à la maîtrise d'ouvrage ;
- ✓ Conforter la concertation entre acteurs.

IV-3-2-3 : Le Programme Mère-Enfant (PME)

Le volet sanitaire occupe une place non négligeable dans les préoccupations du Partenariat. Il est composé de deux grands programmes dont le Programme Mère-Enfant (PME).

Ce programme a pris naissance en 1994 avec son investissement auprès des acteurs du district de Saint-Louis. Cette collaboration a duré quatre ans, c'est-à-dire de 1994 à 1998.

A la fin de son intervention au niveau du tissu sanitaire de Saint-Louis, suite à la demande du médecin chef de région, le PME élargit son champ d'action dans le district de santé de Richard-Toll. Cette intervention s'est poursuivie de 1998 à 2001.

En 2000 le PME a investi le district sanitaire de Dagana et continue jusqu'à présent à apporter sa contribution à l'amélioration du niveau de santé des populations de cette localité de la région de Saint-Louis.

Actuellement, il est sur le point de s'étendre jusqu'au district sanitaire de Podor qui compte non seulement le plus grand nombre d'infrastructures sanitaires de la région mais aussi les plus problématiques.

L'idée qui sous-tend l'action du PME est de travailler avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le système sanitaire : les districts Sanitaires, les collectivités locales, les Comités de santé et organisations communautaires de base (groupements féminins, groupements d'intérêt économique, associations sportives et culturelles) des zones d'action du programme. Le but visé par le PME est d'améliorer la santé maternelle et infantile de la région de Saint-Louis par :

- ✓ La sensibilisation et l'implication des populations dans la santé de la mère et de l'enfant ;
- ✓ Une meilleure accessibilité aux soins par la construction ou réhabilitation et équipement des infrastructures sanitaires ;
- ✓ L'amélioration des compétences du personnel de santé par des formations ;
- ✓ L'appui aux districts sanitaires dans leur fonction de supervision et d'encadrement.

IV-3-2-4 : Le Programme Santé Communautaire (PSC)

En 2001, une réflexion sur l'approche communautaire de la santé a été émise au niveau du PME et a abouti en fin d'année à un diagnostic de santé communautaire. Après enquête sur les huit zones urbaines, Goxumbacc (dans la Langue de Barbarie) a été choisi comme quartier pilote avec un plan d'actions prévu pour trois ans. C'est donc dire que le Programme de Santé Communautaire (PSC) est un prolongement du PME. Il a débuté ses activités en janvier 2001 dans ce quartier avec la collaboration du District Sanitaire de Saint-Louis.

Ainsi, en 2002, le PSC à Goxumbacc a entamé la mise en œuvre du plan d'actions qui s'est poursuivie jusqu'en 2004. En 2005, le PSC s'étend au niveau des autres quartiers de la Langue de Barbarie, en l'occurrence Ndar-Toute et Guet-Ndar. A ce jour, il est prévu l'extension du PSC dans les autres quartiers de Saint-Louis (fin 2005-début 2006).

Par ailleurs, il faut noter que le PSC ne fait pas cavalier seul. Il travaille en collaboration avec des cadres de concertation. Il s'agit d'espaces de communication et de dialogue au niveau des quartiers appelés Comité de Santé et à l'échelle globale¹⁰¹.

Cette composante a pour objectif de favoriser la prise en charge des problèmes de santé d'une communauté (zone, quartier) par ses propres moyens avant toute chose. Il œuvre pour l'implication et l'organisation des populations autour des questions sanitaires qui les interpellent. L'idée est de les associer voire de les responsabiliser totalement dans la résolution des problèmes de santé, en s'appuyant sur le potentiel des membres de la communauté.

Le PSC (appelé désormais Programme Santé de Saint-Louis) tente de contribuer à :

- ✓ La réalisation d'actions de sensibilisation et de mobilisation sociale au sein de la communauté ;
- ✓ L'apport d'infrastructures et d'équipement logés au niveau du poste de santé de la zone mais dont la vulgarisation et la gestion relèvent de la communauté ;
- ✓ La formation d'agents relais communautaires (ARC) sous la responsabilité du personnel de santé de la zone.

IV-3-2-5 : Le Programme Scolaire (PSCO)

Projet destiné à ses débuts à la recherche d'appuis et de collecte de fonds pour valoriser l'espace scolaire Saint-Louisien, le volet éducatif a suivi une pente évolutive qui a donné naissance au programme actuel du **PSCO**.

De 1981 à 1990, les activités du programme se manifestaient à travers un appui matériel et financier des écoles de Lille à leurs homologues de Saint-Louis, en vue de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail. Il s'agissait principalement d'opérations de dons de livres, de tables-bancs, de matériels didactiques, entre autres.

Mais depuis la signature du protocole de partenariat (en 1992 et la mise en exécution du premier plan d'actions en 1994), entre le Conseil Régional de Saint-Louis, l'Inspection d'Académie de Saint-Louis et le Partenariat Lille/Saint-Louis, les activités ont fini par être inscrites dans les lignes directrices du Plan Régional de Développement Intégré (**PRDI**). En effet, dans la problématique de la décentralisation (où toutes les collectivités locales doivent assurer la promotion et le développement de leurs territoires selon les domaines de

¹⁰¹ Les Comités de Santé sont chargés de définir les plans d'actions, d'assurer le suivi de la réalisation des projets portés par les associations communautaires de base (AFA de Goxumbacc, par exemple). Il y a aussi à l'échelle globale les deux cadres de concertation créés pour le volet santé du Partenariat au Sud (Comité de Pilotage Sud) et au Nord (Comité de Pilotage Nord) qui regroupent les professionnels du secteur et les institutionnels en vue de définir des actions cohérentes à la fois avec les réalités locales et avec les politiques régionales et nationales.

compétences qui leur sont dévolus) où donc le système scolaire n'est plus géré par l'Etat, les élus locaux sont dans l'obligation de mettre en œuvre des stratégies pour ne pas faillir à leur mission. C'est dans cette perspective que le Conseil Régional a fait recours au soutien du Partenariat avec Saint-Louis et sa Région (PSRL) en vue de mettre en place un dispositif de gestion pertinent du système scolaire régional. C'est donc dire que le PSCO est héritier des activités d'échanges scolaires qui ont marqué l'origine du Partenariat.

Cette approche programme a donné lieu, en 2002, aux espaces de concertation et d'actions, à savoir les Cadres De Concertation (CDC)¹⁰² et les Comités de Pilotage (CP)¹⁰³ qui sont chargés du suivi de la mise en exécution du plan d'actions élaboré par les CDC. L'idée ici est d'inscrire les activités du PSCO dans les lignes directrices du PRDI pour soutenir la promotion du développement local.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que depuis 2002 le PSCO s'est fixé comme domaine prioritaire d'intervention les établissements moyens et secondaires (CEM et lycées) et les centres de formation professionnelle de la région, après avoir mis l'accent auparavant sur les écoles primaires et maternelles.

Pour participer à l'amélioration des conditions de travail des acteurs du milieu éducatif, le PSCO s'est fixé quelques objectifs qui peuvent se décliner en deux points :

- ✓ Appuyer le Conseil Régional, l'Inspection d'Académie et les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) dans leur politique de gestion des infrastructures et équipements ;
- ✓ Appuyer les établissements moyens et secondaires dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets pédagogiques.

IV-3-2-6 : Le Programme de Soutien pour les Personnes en Difficultés (PSPD)

La cible sociale a été au cœur des préoccupations du Partenariat. Dès 1991, il a commencé à attribuer une subvention à la Diaconie du diocèse de Saint-Louis, mais son action se limitait, à cette époque, au volet social et médical. Il a fallu attendre 1994 pour assister à la mise en place du Programme d'Appui aux Personnes Handicapées (PAH). Un an plus tard (1995) le Partenariat, en relation avec le Service de l'Action Sociale, crée le Programme d'Actions Sociales (PAS) en vue de venir en aide aux personnes en difficultés.

¹⁰² Ils regroupent le Conseil Régional, les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN), l'Inspection d'Académie (IA), les collectivités locales, les établissements scolaires de la région ainsi que les Associations des Parents d'Elèves (APE).

¹⁰³ Les Comités de Pilotage viennent CDC et sont chargés du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions établis annuellement par les CDC. Ils sont composés de cinq à six membres issus des CDC. Ils constituent donc l'organe de suivi et de contrôle des activités arrêtées par les CDC.

En 1996, le partenariat Lille/Saint-Louis engage une politique d'autonomisation des comités de quartier qu'il a commencé à structurer depuis 1994. Ainsi, le volet économique est pris en compte dans les plans d'action du programme avec le financement des premiers projets des associations des handicapés. En 1998, c'est au tour du Service Régional de l'Action Sociale de signer une convention avec le Partenariat pour s'impliquer davantage dans la prise en charge des personnes en difficultés. Il a fallu attendre 2001 pour voir les programmes PAH et PAS étendre leur zone d'intervention sur toute la région.

C'est à la suite du recensement des handicapés effectué en 2002 que le Partenariat a fini par regrouper toutes les cibles (avec la prise en considération des enfants en situation difficile) de la autour d'un même programme entre 2003/2004 : le PSPD. L'actuel PSPD est donc l'héritier de ces deux anciens programmes.

Pour réussir ce pari, le PSPD travaille en partenariat avec tous les acteurs de son champ d'action. C'est ainsi qu'on assiste à la création de cadres de concertation¹⁰⁴.

L'objectif du PSPD est d'améliorer les conditions de vie des populations cibles composées des handicapés moteurs et des enfants en situation difficile, dans la région de Saint-Louis, sur le plan économique (insertion/activités génératrices de revenus), social (éducation/formation) et médical (soins/prévention/appareillage). Il s'agit de :

- ✓ Renforcer les capacités des cibles, en les dotant de formations qualifiantes ;
- ✓ Participer à la prise en charge socio-sanitaire des cibles ;
- ✓ Promouvoir la réinsertion socio-économique des cibles, par le montage de projets ;
- ✓ Informer et sensibiliser les cibles sur des questions relatives à leurs préoccupations ;
- ✓ Rendre cohérentes les activités menées au niveau des cadres départementaux de concertation (CDC), en direction des cibles.

Les lignes qui suivent seront consacrées à la présentation de quelques résultats de l'enquête préliminaire.

¹⁰⁴ Il s'agit du **CDC régional** qui définit les axes de mise en œuvre du plan d'actions global, assure la coordination, le suivi institutionnel et opérationnel du programme et les **CDC départementaux** qui assurent l'animation, exécution du plan d'action, la valorisation des actions identifiées au niveau de la région, la réalisation des actions.

CHAPITRE V : QUELSQUES REALISATIONS DU PARTENARIAT

L'intervention du Partenariat au niveau de la région de Saint-Louis a, dans l'ensemble, été bien saluée par les populations partenaires. En réalité, le partenariat a participé de manière positive au processus de développement local initié avec certaines collectivités locales, par le biais de ses différents programmes. Ces programmes se sont distingués, pour l'essentiel, par la mise en place de projets de développement en collaboration avec les structures de la société civile regroupées autour des associations communautaires. Ces réalisations qui seront l'objet des lignes qui suivent sont, de manière générale, d'ordre social, économique, institutionnel, technique, sanitaire et scolaire. Ainsi, le premier point sera consacré à la présentation de quelques grandes réalisations sociales et économiques du Partenariat au niveau de la région.

V-1 : Les réalisations socio-économiques

Le volet social occupe de loin le centre des préoccupations du Partenariat. Il est sous la coupole d'un programme entier, en particulier le Programme d'Appui aux Personnes en Difficultés (PSPS). Ce programme travaille de connivence avec les structures publiques locales en particulier le Service Régional de l'Action Social et les CPRS, mais aussi avec le Centre Hospitalier Régional. C'est dans cette collaboration avec les structures sanitaires régionales, et orthopédiques en particulier, que plusieurs actions en faveur des couches sociales les plus défavorisées ont été initiées. Il s'agit, entre autres, de la planification de missions d'appareillage auprès des handicapés de toute la région de Saint-Louis.

En effet, l'importance de ces missions pour les handicapés moteurs de la région se résume parfaitement dans les propos tenus à cet effet par le chargé de programme I. G : *« rien que pour l'année 2005, nous avons effectué quatre missions d'appareillage dans la région en compagnie des agents du service orthopédique de l'hôpital régional de Saint-Louis. Ce qui n'a jamais été le cas des années précédentes. Mieux, nous sommes allés rencontrer les cibles qui accédaient difficilement aux axes de circulation. Ainsi, conformément au plan d'action, deux missions ont été consacrées à la zone de Mpal et de Gandon où nous avons effectué 93 consultations avec 73 appareils livrés ; les autres missions, nous les avons faites en région avec 226 consultations et 117 livraisons ».*

Par ailleurs, la pertinence de ces actions du Partenariat à l'endroit des handicapés et de la cible sociale, de manière générale, a été soulignée par le responsable de CPRS de Podor, en

l'occurrence M. G, pour qui : *«Le Partenariat vient renforcer ce que l'Etat est en train de faire pour la cible sociale, de façon générale. Ils ont une large fourchette. Il n'y a que le partenariat qui intervient directement au niveau de la cible sociale. Ils font beaucoup de choses pour le département de Podor. Nous comprenons donc aisément que tous ceux qui travaillent dans le social accueillent parfaitement bien tout ce que font en générale tous ceux qui agissent pour cette cible là et plus particulièrement pour le Partenariat qui fait de très belles choses, de très grandes choses en fait pour les handicapés du département de Podor, pour la cible sociale de façon générale ».*

Photo1 : Mission appareillage à Pété

Photo2 : Mission appareillage à Aéré Lao



Source : données de l'enquête, 2005.

Source : données de l'enquête, 2005.

Les photos qui ci-dessus constituent des éléments de preuve tangible de l'impact réel des activités sociale du Partenariat, via le PSPD, auprès des populations handicapées de la région. En effet, elles témoignent de l'importance que ces missions d'appareillage pour les cibles. D'une part, elles sont effectuées sur le terrain, auprès des cibles réelles et, d'autre part elles permettent aux handicapés les plus démunis d'accéder aux soins primaires et à l'appareillage qui demande, de nos jours, beaucoup d'argent. Les témoignages de F. S. K, handicapée motrice de Pété (chef-lieu de la communauté rurale du même nom dans le département de Podor), illustrent parfaitement l'apport financier du Partenariat dans l'acquisition des appareils par les cibles : *« Nous ne pouvons que remercier le Partenariat parce qu'il nous a facilité les choses. Mon appareil doit coûter 8000 FCFA à l'hôpital, mais avec le Partenariat, je l'ai acheté à 3000 FCFA seulement. C'est pareil pour mon amie que tu vois là-bas. Elle a acheté son appareil à 49000 FCFA il y a de cela 2 ans, mais aujourd'hui grâce au Partenariat, ça lui revient à 8000 seulement. C'est un écart grand. En plus, ils sont venus nous trouver chez nous au fond du Fouta. Ils nous ont donc permis d'économiser beaucoup d'argent que nous utiliserons ailleurs ».*

Photo 3 : Matériels de cérémonie de Podor



Source : données de l'enquête, 2005.

Photo 4 : Moulin à mil de Golléré



Source : données de l'enquête, 2005.

Ces deux projets jouent un rôle économique très important non seulement pour les membres des associations qui les ont initiées, mais aussi pour les populations de ces différentes localités. A cet effet, le président de l'association régionale des handicapés moteurs de la Saint-Louis, en la personne de D. B, s'est exprimé sur cette question en ces termes : *« avec les matériels de cérémonies, nous sommes parvenus à montrer à tout le monde que nous sommes certes des handicapés, mais nous sommes en mesure de participer au développement de la ville en nous prenant en charge. En plus, nous avons montré que les handicapés peuvent être de véritables acteurs économiques au même titre que les autres personnes, car le matériel du projet est loué à l'occasion des cérémonies à travers toute la ville. Mais, ce qui est important, c'est que grâce à ce projet nous avons non seulement embauché une personne qui s'occupe du matériel, mais nous avons mis sur place une caisse de solidarité qui nous permet de satisfaire, ne serait-ce que partiellement, quelques problèmes sociaux des membres, dans par exemple l'achat de médicaments pour un membre malade, sans compter que chaque membre a la possibilité d'emprunter le matériel au cas où sa famille organise une cérémonie. Ce qui est formidable ».*

C'est donc dire que l'apport économique des projets financés par le Partenariat est d'un impact très appréciable auprès des populations partenaires, dans la mesure où ils leur permettent de créer de l'emploi pour les membres, mais aussi de participer à l'amélioration des conditions de vie à travers la mise en place de nouveaux créneaux de recherche de profit. Mieux, ces projets sont certes économiques mais ils ont une portée sociale très importante, dans la mesure où ils ont permis à ces personnes de montrer une autre image de l'handicapé aux yeux des acteurs de développement qui ont tendance à les confiner, au meilleur cas, dans un statut de cas social, ou de simples mendiants/parasites qui vivent sur le dos des honnêtes gens.

des conditions de vie à travers la mise en place de nouveaux créneaux de recherche de profit. Mieux, ces projets sont certes économiques mais ils ont une portée sociale très importante, dans la mesure où ils ont permis à ces personnes de montrer une autre image de l'handicapé aux yeux des acteurs de développement qui ont tendance à les confiner, au meilleur cas, dans un statut de cas social, ou de simples mendiants/parasites qui vivent sur le dos des honnêtes gens.

D'ailleurs, le responsable de l'action sociale de Podor, A. D. S, ne manquera pas de souligner l'impact que ces projets économiques pourraient avoir s'ils sont bien gérés par les handicapés : *« Le Partenariat met à la disposition de certains handicapés de la cible sociale, en général, suffisamment de moyens pour leur permettre, dans le futur de se prendre en charge. Mais en fait ce qu'il met à la disposition des handicapés, ce qu'il met à la disposition de cette cible sociale, si ces gens l'exploitent à bon escient, il est clair que demain ils n'auront besoin de personne pour subvenir à leurs besoins ».*

V-2 : Les réalisations technico-institutionnelles

Les actions techniques ne sont pas en reste dans les plans d'actions des programmes du partenariat. Elles sont d'une portée très appréciable surtout en ce qui concerne les modes d'appropriation des compétences transférées aux autorités locales dans le cadre de la décentralisation.

La photo (5) ci-après a été prise au cours des séances de formation organisées par le Partenariat en collaboration avec les conseils municipaux des différentes communes de la région. C'est à la suite des démarches menées par le Partenariat auprès des autorités locales, via le programme PAD (Programme Appui à la Décentralisation), que ces dernières ont manifesté la nécessité de bénéficier de formations afférentes aux modes de gestion et de fonctionnement des collectivités locales (suite à la politique de décentralisation qui confère le développement de chaque localité aux acteurs qui y vivent). Le responsable du PAD, S. L. MB, l'a bien précisé en ces termes : *« nous nous sommes toujours concertés avec les élus locaux. Avec notre démarche participative, qui est fondamentale pour le Partenariat, nous avons discuté avec les élus des différentes communes de la région de Saint-Louis (Dagana, Niandane, Podor, Golléré, Richard-Toll, Rosso-Sénégal, Ndioum en particulier) qui ont identifié leurs besoins. Il s'agit d'appui en termes de renforcement des capacités du personnel administratif et technique des services techniques, en leur offrant des activités de formation en communication et de négociation avec les partenaires de la commune, d'une part, et les populations, d'autre part ».*

En réalité, ce besoin d'assistance en termes de formation s'est fait réellement ressenti au niveau des jeunes communes qui découlent du dernier réaménagement territorial de l'ancienne région de Saint-Louis. Il s'agit en particulier de la commune de Rosso-Sénégal, de Niandane et de Golléré. En effet, ces élus qui sont appelés à gouverner à la tête de ces communes ont été pris au dépourvu, en ce sens qu'ils n'ont pas été préparés à assumer des fonctions administratives qu'exige le transfert des compétences. Ainsi, ND. S. F, membre du conseil municipal de Rosso-Sénégal n'a pas manqué de mentionner le déficit de compétence et de maîtrise des rouages administratifs, mais aussi l'apport du Partenariat à ce niveau : « *lors que Rosso a été érigé en commune, nous avons tous les problèmes du monde pour prendre en charge les impératifs administratif qui devait en suivre. Parce que les élus qui étaient là avant l'alternance ont tout emporter avec eux. Ce qui fait qu'on n'avait même pas un support pour gérer les affaires administratives de la commune. Il s'en suit que beaucoup de personnes de notre personnel maîtrisent peu ou presque pas du tout les formalités administratives de gestion et surtout en matière de passation de marché on était vraiment désarmé. Mais grâce aux sessions de formation des élus locaux en juin 2004, nous avons fait connaissance et commençons à maîtriser les techniques de gestion des communes. Ce qui ne fait que nous permettre de réussir les tâches qui nous été imparties et de mener à bien le processus de développement de notre commune* ».

De ce point de vue, il y a lieu de noter que l'apport du Partenariat à l'amélioration des compétences des élus locaux ainsi que de leurs équipes municipales est indubitablement bien apprécié au niveau des communes de la région, car il permet une meilleure gestion des affaires locales, une meilleure exécution des tâches qui leur sont dévolues dans cette longue perspective de développement dans laquelle toutes les populations essayent d'inscrire leur localité.

Photo 5 : Séances de travail sur les PIC



Source : données de l'enquête, 2005.

Photo 6 : Technique imprégnation moustiquaire



Source : données de l'enquête, 2005.

Toutefois, les élus n'ont pas été les seuls à avoir bénéficié de sessions de formation. En réalité, le Programme Santé Communautaire (PSC) qui intervient dans les quartiers de la Langue de Barbarie (Saint-Louis) : Goxumbacc, Ndar-Toute et Guet-Ndar.

Vu la précarité, le manque criard d'hygiène et la quasi-inexistence de comportements responsables en matière de santé publique au niveau de la zone de la Langue de Barbarie, le Partenariat, en collaboration avec les structures de santé de la ville de Saint-Louis, a consacré tout un programme en vue d'aider les habitants à mettre en place un processus de prise en charge et de résolution des problèmes de santé qui affectent la vie de toute la communauté. C'est dans cette perspective que des actions de formation/sensibilisation (photo 6) ont été effectuées au niveau des structures communautaires de base telles que l'association AFA, pour venir à bout du paludisme qui fait des ravages dans cette population, aussi bien en hivernage que pendant la saison sèche.

A ce propos, D. F a souligné les retombées non négligeables que ces activités de formation en technique d'imprégnation de moustiquaires ont induites : *« le Partenariat a offert une formation en technique d'imprégnation de moustiquaires à 5 agents relais communautaires. Avec ces cinq personnes nous avons imprégné près de 200 moustiquaires que nous avons vendues aux populations à des prix accessibles à tous. Ce qui nous a permis de faire un coup deux pierres parce que nous avons obtenu des bénéfices que nous avons versés dans les caisses du comité de suivi, mais nous avons permis à certaines personnes de se préserver contre le paludisme ».*

A l'image des réalisations d'ordre techniques, les actions institutionnelles effectuées par le Partenariat auprès des populations partenaires sont plus visibles au niveau du PAD. Elles s'expriment à travers un appui adressé aux élus locaux en particulier. En effet, les communes de la région ont pour l'essentiel été confrontées à un manque criard de compétences en matière d'administration, de gestion et de fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, comme le précise CH. I. MB du conseil municipal de Richard-Toll : *« les textes de loi de la décentralisation sont, de nature, très difficiles à maîtriser. Ils le sont davantage pour un élu comme moi qui n'a pas une formation de juriste. Des expressions, aux modes d'écriture des textes, tout est difficilement accessible aux élus qui n'ont pas un certain niveau d'instruction d'une part et de connaissance en matière de gestion administrative des collectivités locales. Donc, le Partenariat est un acteur privilégié pour les élus des communes en extension telles que Richard-Toll ».* Il en ressort de ces propos que, n'eut été l'intervention du Partenariat dans les communes de la région, ces élus qui sont chargés de gérer l'intérêt des

populations et l'avenir de la communauté, pourraient avoir du mal à s'approprier des compétences qui leur sont transférées, pour la bonne et simple raison qu'ils n'ont pas le profil intellectuel requis.

Par ailleurs, S. L. MB a souligné un élément très important du mode pertinent dans l'effort de dotation de moyens *« avant la mise sur pied du PAD aucune commune de la région, sauf la commune de Saint-Louis, ne disposait de documents stratégiques d'investissement encore moins de planification des activités communales en terme de financement des projets de développement. Mais aujourd'hui, avec le concours de l'équipe technique de l'ARD et des acteurs locaux le PAD est parvenu à mettre sur pied des documents stratégiques d'investissement et de planification au niveau de presque toutes les communes. Il s'agit de PIC et des PDC »*. En effet, ces outils constituent de véritables tableaux de bord qui offrent beaucoup plus de visibilité et de cohérence dans la gestion des affaires locales et du développement dans la mesure où ils permettent aux communes de programmer leurs activités, de cibler les partenaires locaux et/ou étrangers qui pourraient les appuyer dans la réalisation de leurs plans d'action de développement, surtout en rapport avec les aspirations des collectivités de base.

Dès lors, les actions de formations offertes par le Partenariat aux équipes municipales ainsi qu'aux personnels des services techniques participent à l'efficacité du travail au niveau des instances communales et par conséquent au développement des localités, afin d'aider les autorités à se doter de connaissances nécessaires pour leur permettre de remplir pleinement leurs exigences envers les populations locales qui les ont choisies.

V-3 : Les réalisations scolaires et sanitaires

Compétence transférée, l'éducation est au cœur des activités du Partenariat. Avec l'extension de ses activités au niveau de la région d'une part et, d'autre part, le changement de cible, le Partenariat intervient dans les CEM (photo 8), lycées (photo 7) et centres de formation professionnelle. Son apport au développement de l'éducation de la région de Saint-Louis est perceptible à travers les réalisations concrètes qui ont marqué la région. Ainsi, de nombreux établissements de la région surtout ceux situés dans les zones enclavées telles que Mbane, Tassinère, Ronkh, Cas-Cas entre autres, se sont vus doter de nouvelles infrastructures scolaires. Il en est de même pour les lycées.

L'idée qui a sous-tendu ce mode d'action est d'offrir un meilleur cadre de travail aux élèves et aux enseignants des contrées géographiques difficilement accessibles. Ce souci est saisissable à travers les propos de ND. F, Inspecteur d'Académie de Saint-Louis pour qui :

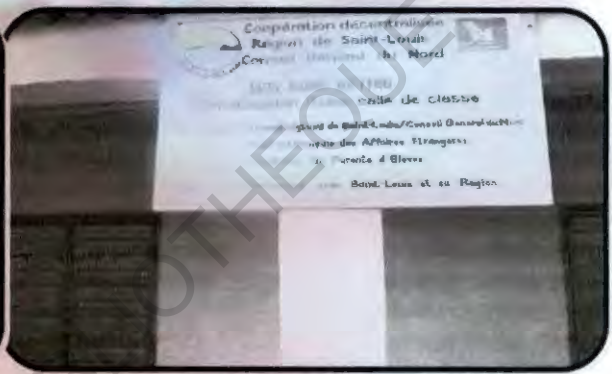
« dans le but de mettre à exécution le PDEF, nous nous sommes entretenus avec l'ensemble des acteurs de l'éducation et avons retenu qu'il est nécessaire de faire bénéficier l'éducation pour toutes les populations. C'est dans cette perspective que nous avons commencé à travailler en entière collaboration avec le Partenariat qui a su associer les populations, en particulier les parents d'élèves, à la construction d'un paysage scolaire de la région en investissant surtout les zones enclavées telles que Mbane, Ronkh et l'île à Morfile. Aujourd'hui les parents d'élèves contribuent par le biais de leur association à hauteur de 25% dans les projets de construction de salles de classes. Ce qui est une nouveauté au Sénégal¹⁰⁵ ».

Photo 7 : 5 classes du lycée de Dagana



Source : données de l'enquête, 2005.

Photo 8 : 1 classe au CEM Ross-Béthio



Source : données de l'enquête, 2005.

De même, il faut noter qu'en dehors de la construction de salles de classes en direction des établissements moyens et secondaires, le Partenariat joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau de la région de Saint-Louis en intégrant dans le plan d'actions du PSCO un volet aussi important que la formation des enseignants eux-mêmes. En effet, le PSCO a créé un cadre de concertation qui regroupe l'ensemble du personnel enseignant, en l'occurrence le Collectif des Enseignants. C'est donc par l'intermédiaire de cette structure que le Partenariat finance les activités de formation à l'endroit de ces acteurs du système éducatif Saint-Louisien. Ainsi, le président B. S précise en ces termes l'impact des sessions de formation dont bénéficie le Collectif : « *le Partenariat a ouvert un dialogue extrêmement important pour la gestion du milieu éducatif en permettant aux acteurs aussi clés que les enseignants de bénéficier des formations telles que l'animation des groupes, la pédagogie, entre autres. L'idée est de leur doter de formation qui leur permette d'assurer leur fonction de sensibilisation et d'intermédiaire entre les enseignants et*

¹⁰⁵ Et à M. MB, responsable du PSCO d'ajouter qu'il « faut noter la présence implicite des associations de ressortissants de certaines localités qui se cachent derrière les APE. Cette présence est surtout visible dans les zones à fort taux d'émigration ».

les APE, et les enseignants et élèves. D'où l'importance du Collectif dans la gestion la maîtrise de l'information au sein du paysage éducatif et par conséquent de son développement ».

Par ailleurs, les actions du Partenariat dans le domaine sanitaire ont été de plusieurs natures. De la construction/réhabilitation, à l'appui institutionnel/organisationnel en passant par la formation, la sensibilisation, le soutien technique et matériel, les deux programmes qui s'occupent de la santé ont effectué des réalisations qui ont beaucoup apporté aux structures de santé et des communautés de base de la région de Saint-Louis.

En effet, l'intervention du Partenariat dans les différentes localités de la région en vue de participer activement à l'amélioration du niveau de satisfaction des besoins sanitaires des populations est bien accueillie par les cibles. A ce propos, écoutons A. G, matrone de la maternité de Gaia : « Avant la réhabilitation de la maternité par le Partenariat, il fallait faire des kilomètres pour se rendre au niveau des postes de santé surtout quand il s'agit d'un accouchement. Beaucoup de femmes y perdaient la vie en cours de route surtout que les routes ne sont pas de bon état et les ambulances font défaut. Mais avec l'appui de ce partenaire qui a remis à neuf cette maternité, on assiste les femmes lors des accouchements sans beaucoup de difficultés, car les infrastructures sanitaires situées en zone rurale telles que Gaia fonctionnent avec beaucoup d'insuffisance. C'est une source de motivation que le Partenariat nous a apportée en nous dotant du poste d'une maternité remis à neuf »

Photo 9 : La maternité de Goxumbacc



Source : données de l'enquête, 2005.

Photo 10 : Nouveau poste de santé de Dagana



Source : données de l'enquête, 2005.

Si les propos susdits de la matrone de la maternité de Gaia située en milieu rural ont mis en exergue l'apport réel des actions du PME auprès des acteurs cette localité, ceux de M. F membre du comité de santé de Goxumbacc apportent sur l'impact des activités du PSC auprès des structures communautaires de base de la ville de Saint-Louis, et de la Langue de

Barbarie en particulier. En effet M. F a davantage insisté sur le rôle considérable que joue le Partenariat dans le processus de développement local initié avec les collectivités de base en les aidant à s'investir, à s'approprier et à apporter des solutions durables aux questions de santé communautaires qui interpellent les populations en milieu urbain. C'est ainsi qu'il avance : « *Regarder un quartier traditionnel comme Goxumbacc qui ne disposait même pas de maternité pour permettre aux femmes d'accoucher en toute tranquillité, alors qu'il constitue l'un des quartiers les plus peuplés de la ville de Saint-Louis. C'est inimaginable. Mais grâce au soutien du Partenariat nous avons pu mettre à profit toute cette dynamique associative qui existait déjà mais de manière timide en vue de les restructurer autour du comité de santé pour résoudre les grands défis de santé que connaissent notre localité. Ce qui nous a permis de doter le poste de santé d'un lieu d'accouchement sur et bien protégé, non seulement des femmes de Goxumbacc mais de toute la Langue de Barbarie toute entière* ».

Malgré la pertinence des différentes actions de développement du Partenariat au niveau de la région de Saint-Louis (comme l'ont souligné ces acteurs partenaires), des conséquences non recherchées surgissent en parallèle dans tout le processus d'intervention des programmes.

CHAPITRE VI : QUELS SONT LES EFFETS PERVERS DU PARTENARIAT

La recherche de terrain a révélé l'existence d'une multitude d'effets pervers qui pourraient compromettre la réussite des efforts techniques, financiers, matériels institutionnels, sociaux éducatifs, sanitaires, etc. que le Partenariat est en train de fournir avec les populations de la région de Saint-Louis pour promouvoir le développement dans toutes les localités. Ces effets non désirés peuvent se regrouper en trois grandes familles : politiques, économiques et sociales.

VI-1 : LES EFFETS PERVERS SOCIAUX

VI-1-1 : Les querelles de positionnement

Si le social est au cœur des préoccupations du Partenariat, force est de constater qu'il constitue le secteur le plus problématique. Il engorge de petites subtilités qui pourraient empêcher le bon déroulement des activités d'intervention du Partenariat auprès des populations cibles. De même, s'il faut déterminer l'effet pervers le plus fréquent du processus d'intervention de cette ONG, c'est bien celui lié aux querelles de positionnement. En effet, ces dernières ne requièrent pas beaucoup d'effort pour s'en apercevoir, en ce sens que les acteurs qui agissent dans le même secteur, à défaut d'unir leurs forces pour aller à la recherche et au partage des retombées qui pourraient leur permettre ensemble d'améliorer les conditions de vie des cibles (qu'ils semblent représenter auprès des partenaires extérieurs), se laissent déchirer et fragiliser par les tiraillements liés à l'accès aux ressources qui proviennent des structures partenaires.

Cette remarque est partout visible, que ce soit au niveau du PSC, du PME, du PSCO et surtout du PSPD où nous avons pu participer observé, d'entrée de jeu, sans trop de difficulté les relations tendues qu'entretiennent certains bénéficiaires. Pour preuve, nous allons faire allusion à la rencontre houleuse qui s'est produite, au cours de la mission de déparasitage, dans le siège de l'une des associations de soutien aux «*talibés*». En fait, voulant par tous les moyens imposer ses principes au groupe¹⁰⁶ qui était venu lui remettre des

¹⁰⁶ Le groupe était constitué par celui qui a été désigné par le Cadre De Concertation (CDC) pour superviser la mission au niveau des «*daaras*» de la ville de Saint-Louis, (qui est d'ailleurs en même temps le responsable de l'une des associations qui s'occupent des personnes en difficultés et des «*talibés*» en particulier), du chargé de

médicaments pour les jeunes « *talibés* » qu'il encadre, ce représentant a fini par semer un désordre notoire. Ce qui a frustré tous les membres du groupe. Oubliant que ces médicaments, aussi minimes soient-ils, ne lui sont pas destinés, mais plutôt aux « *talibés* » qu'il est censé représenter, aider, défendre ou protéger, S.T a fini par avancer des propos du genre : « *c'est pas par cet insignifiant lot de médicaments que vous allez me faire revenir sur mes manières de gérer ma structure. Si vous voulez, prenez vos médicaments, parce que c'est moi qui vous les demande* ».

En réalité, cette dispute a eu des antécédents, dans la mesure où, au moment où l'on ficelait le plan d'exécution du volet action sociale au niveau des instances du CDC, il y avait des tiraillements liés au dispatching des tâches. Si l'on en croit I. G, chargé de programme, chacun a voulu s'accaparer des missions les plus importantes dans le seul but de mieux se rapprocher de l'instance des partenaires pour mieux redorer son image et se crédibiliser, mais aussi de profiter des apports qui en découlent. Mais, il s'est trouvé que S.T s'est vu confier une tâche qui ne paraissait lui convenir. Et depuis lors, il le fait de manière désengagée ; il ne se donne plus à fond dans les activités du Partenariat. Ce choix, n'est toutefois pas gratuit. Il est le résultat de la relation étroite que cette association de soutien aux « *talibés* » entretient à l'association IMRAGEN.

En outre, il faut noter que les querelles de positionnement sont en déphasage avec les principes de la participation tant réclamée dans le processus de développement. Elles constituent un paradoxe, dans la mesure où, contrairement ce que les partenaires extérieurs tels que les ONG voudraient que le développement local soit, cette participation, au lieu de rapprocher les différents acteurs, tend à les éloigner du but de leurs actions. En d'autres termes, les activités de développement du Partenariat, si l'on s'en tient à ce cas de figure, bien qu'elles visent l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies de la région, entraînent des effets non recherchés. Elles aiguissent l'appétit des bénéficiaires, éveillent leur soif de se tailler une place prépondérante (quelque soit les moyens et la manière) auprès des structures partenaires. Ce qui pourrait les amener à produire du contre sens et des non sens et par la même occasion compromettre le processus de développement de la région de Saint-Louis pour lequel ils semblent œuvrer.

Dès lors, ne serait-il urgent de repenser la place de la participation des acteurs locaux dans le processus de développement de la région, d'autant plus que les conflits de

programme PSPD du Partenariat, d'un agent du Service de l'Action Sociale de la Région et d'un agent de la Croix-Rouge qui est lui aussi responsable de l'une des associations de la place et enfin de moi-même.

positionnement ont révélé l'autre versant du modèle de développement participatif qui constitue le fer de lance du Partenariat.

VI-1-2 : L'assistanat

Si la coopération décentralisée essaie de mettre en contact des peuples en vue de développer la culture du partage et de réciprocité, force est de reconnaître que les rapports qu'entretiennent les acteurs du Nord et ceux de la région de Saint-Louis ne semblent pas le refléter. En effet, le Partenariat, malgré son attention portée sur la réciprocité des échanges et l'équilibre des relations, se heurte souvent à des attitudes qui restent enracinées dans le mode de raisonnement des populations partenaires. Il s'agit principalement du développement de comportements qui frisent l'assistanat, dans la mesure où, il a été mentionné à plusieurs reprises, lors des discussions, par certains acteurs, l'idée après laquelle si le Partenariat part une autre ONG le remplacera. C'est d'ailleurs ce que A. D. S a souligné en ces termes :

« S'il y a en fait des gens qui acceptent de fournir des efforts, de compter sur la sueur de leur front, mais il y a aussi qui s'inscrivent dans cette léthargie. Il y a en qui en fait, une fois financés, au lieu de faire en sorte que ce financement produise quelque chose pour les pérenniser et prendre en charge, ils se contentent simplement de consommer ce qui est mis à leur disposition et de croiser les bras. Parce que ce qu'ils se disent c'est quoi, dans leur mentalité, ce qu'ils se disent c'est si ce n'est pas le Partenariat, ce sera en fait une autre structure qui nous prendra en charge. Là c'est vraiment négatif. Ces gens qui s'inscrivent dans la facilité, attendent tout de la part des partenaires extérieurs. Ce qui est mauvais; mais malheureusement il faudra faire avec, parce que c'est une question de mentalité »

Ces propos qui proviennent d'un agent de l'Etat, qui est en même temps représentant du service de l'action sociale et du ministère de la solidarité nationale au niveau du département en la personne de A. D. S, témoignent de l'acuité de cette mentalité d'assistanat chez certaines couches sociales. En effet, au moment où certains acteurs s'adonnent à la réflexion pour trouver des moyens de sortie de cette situation de détresse, d'autres, en revanche, se contentent de vivre une passivité notoire.

Bien que le Partenariat ait fait de la lutte contre toute ce qui a trait au phénomène de l'assistanat, à travers notamment la mise en place d'un plan d'intervention qui se veut participatif du début à la fin, il n'en demeure pas moins qu'il reste gravé dans la mentalité des partenaires. En effet, ce comportement n'a, en réalité, jamais été totalement effacé de la mentalité de certains acteurs, mais il a été mis en latence, en vue d'échapper à la vigilance

des agents du Partenariat. C'est ce que semble mettre en exergue un des conseillers municipaux de la commune de Niandane, en la personne de A. L, pour qui : « *Les populations savent jouer le jeu du plus malin. Au lieu de montrer nettement ce qu'elles pensent, elles essayent de montrer la partie la plus bonne de leur personne. Mais, quand elles seront sûres de sauter sur de très belles opportunités, même si elles ne sont pas sérieuses, elles n'hésitent même pas* ».

D'où donc la nécessité pour les responsables de cette ONG de ne jamais dormir sur leurs lauriers : de même qu'ils élaborent des stratégies savamment pensées et mises en œuvre, de même les populations cibles en font autant sinon plus pour bénéficier de l'appui des bailleurs pour le financement de leurs projets. Cette précaution paraît pertinente, dans la mesure où elle permettrait aux chargés de programme, en rapport avec le coordinateur, de pouvoir revoir leurs modes d'intervention en vue de les adapter le mieux aux aspirations des partenaires locaux et de surcroît d'espérer atteindre leur objectif commun : le développement local aussi bien au Nord que dans la région de Saint-Louis via le Partenariat.

Ces effets pervers négatifs ne se limitent pas seulement au social, ils sont aussi d'ordre économique.

VI-2 : LES EFFETS PERVERS ECONOMIQUES

VI-2-1 : Primat du communautarisme sur les initiatives individuelles

Les fonds de développement du Partenariat, bien que divers, sont essentiellement destinés à financer des projets d'envergure communautaire. Ils ciblent les activités mises en place par les associations de développement. En effet, ce mode d'intervention, tout en couvrant une large fourchette de personnes cibles, peut paraître souvent inapproprié, non dans la mesure où il ne se fait pas dans la méconnaissance totale des besoins réels des populations, mais dans la mesure où il tend, tout de même, à inhiber les initiatives individuelles.

Cette priorité accordée aux actions de portée collective, dans l'élaboration des stratégies de développement initiées par le Partenariat en rapport avec les associations de base de la région (que ce soit dans le domaine de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de l'économie, etc.), semble compromettre l'expression des individualités dans le processus de développement. A ce propos, écoutons les propos de D. K, président de l'association des handicapés moteurs de la commune de Golléré : « *En fait, il nous est totalement difficile d'obtenir le financement des projets individuels. Vous voyez cette jeune fille, elle est*

handicapée mais elle s'est malgré tout débrouillée pour aller jusqu'à Dakar suivre une formation en coiffure. Mais aujourd'hui elle ne peut pas exercer son métier qui pourrait lui apporter beaucoup d'argent, d'autant qu'elle n'a pas les moyens de se payer le matériel de travail. Depuis, on a soumis son projet au Partenariat, mais rien. Moi aussi, j'avais conçu un projet individuel à cette époque et je l'ai soumis au chargé de programme d'alors. Parce que vous savez j'ai reçu une formation en transformation de fruits et légumes. En tant que transformateur en fruits et légumes, je pouvais au moins régler mes problèmes de famille ».

Ces propos laissent croire que la stratégie d'octroi des subventions du Partenariat aux populations partenaires ignore, ne serait-ce que partiellement voire partialement, l'importance des aspirations personnelles de tous ces acteurs qui oeuvrent pour la réussite des projets et programmes de développement local. Mieux, les responsables du Partenariat ont, à notre avis, oublié que les membres ne s'engagent dans un quelconque projet d'envergure communautaire que dans la mesure où ils espèrent y trouver des réponses durables à leurs besoins personnels.

De ce point de vue, les acteurs associatifs s'investissent, d'une part, pour participer aux activités de développement communautaire destinées à leur localité respective et, d'autre part, pour bénéficier des formations auxquelles ils aimeraient être initiés (qui pourraient leur permettre d'avoir une formation professionnelle et par conséquent de les mettre en œuvre en vue de se créer de nouvelles sources de revenus capables de régler leurs problèmes personnels). D'où la nécessité aujourd'hui pour le Partenariat de prendre en compte les projets individuels dans le financement des acteurs, en ce sens qu'ils pourraient jouer un rôle moteur dans la pérennisation des actions de formation qu'il organise pour le compte des acteurs partenaires de la région de Saint-Louis. L'importance des projets individuels serait perceptible et mesurable dans leurs impacts réels au niveau familial, dans la participation de chaque membre d'association aux dépenses quotidiennes, bref dans l'amélioration des conditions de vie et d'existence des familles respectives.

VI-2-2 : Le détournement de fonds communautaires

Fléau de tous les temps, le détournement de deniers est devenu, de nos jours, fait banal dans la sphère du développement local.

Ce qui s'est passé à Dagana lors des journées de supplémentation des enfants en vitamine A, organisées par le Programme Mère/Enfant (PME) du Partenariat, la chargée de programme, S. M, après avoir discuté avec les parties représentant le comité de santé, a constaté que *«contrairement à ce qui a été convenu, c'est-à-dire le recrutement de 150*

personnes chargées de l'exécution du programme auprès des différents ménages qui seront encadrées par des agents (25 environ), ces derniers ont diminué de manière considérable le nombre de relais et gonflé leur indemnisation ». Contrairement donc à ce que l'on imagine, il y a des individus qui, au lieu de mettre en avant le développement de leur localité à travers un engagement citoyen auprès des acteurs locaux, ont tendance à s'enrichir sur le dos des autres. Cela est visible à tous les niveaux, au niveau de tous les programmes du Partenariat. Ainsi, qu'est-ce qui est à l'origine de cette attitude négative ?

A en croire une responsable d'association de Richard-Toll qui avait bénéficié du financement de leur projet socio-économique par le Partenariat, ce comportement est souvent lié à l'inconsistance des moyens financiers alloués aux populations. Autrement dit, les fonds dégagés par le Partenariat ne semblent pas couvrir les besoins réels et satisfaire par là les attentes des bénéficiaires. C'est dans ce même ordre d'idées qu'elle a mentionné que *« parfois, le Partenariat nous octroie des financements, mais le problème est que les sommes ne sont pas consistantes. Ce qui fait que, au lieu de traîner des années à vouloir fortifier cet argent à travers nos activités, on s'aperçoit que nos efforts ne payent pas comme on l'aurait voulu. De ce fait, on est amené à vendre ces financements et de compromettre toutes nos chances auprès du Partenariat »*. Il ressort de ces propos que le Partenariat se doit de revoir les sommes qu'il octroie aux populations de base à la hausse, en ce sens qu'ils pourront en profiter pour mettre en place des nouvelles sources de revenus prometteuses qui soient en mesure surtout de les aider à mieux apprécier les fruits de leurs efforts au quotidien.

Toutefois, il faut reconnaître que si le détournement de biens collectifs à des fins personnelles est souvent lié à l'impertinence des projets de développement imposés ou parachutés dans des milieux culturels peu aptes, faute de compétences de gestion et fructification, à prendre en charge de leur viabilité, la cause pour le cas du Partenariat est à situer ailleurs. Elle résulterait d'une survalorisation/surévaluation des potentialités financières dont disposent le Partenariat pour mettre en œuvre ses plans d'actions auprès des acteurs de développement de la région de Saint-Louis. En effet, le Partenariat est souvent considéré par les acteurs locaux non pas pour un partenaire dans la mise en place de dynamiques porteuses de développement, mais pour une ONG qui vient mettre fin aux problèmes qu'ils ont connus depuis plus de deux décennies en une fraction de seconde. Cette surestimation des capacités financières institutionnelles et matérielles du Partenariat (que l'on peut se permettre de comparer à une messie tombée du ciel pour apporter des remèdes à tous les maux dont pourraient souffrir le peuple) les amène à s'empresse de réaliser, dans l'ici maintenant, leurs rêves les plus fous (grâce aux retombées importantes qui en découleraient, porteuses d'un

changement socio-économique immédiat radical et viable au niveau des différentes localités), de nourrir un espoir démesuré. Ce qui va à l'encontre du principe d'intervention du Partenariat qui inscrit ses actions dans le moyen ou le long terme.

VI-3 : LES EFFETS PERVERS POLITIQUES

VI-3-1 : Substitution du Partenariat aux autorités locales

La politique de décentralisation a été initiée par les autorités sénégalaises dans l'espoir de rapprocher les sphères de décision aux populations locales qui en sont les principaux destinataires. Mais, il n'est pas difficile de constater que les élus locaux ne jouent pas pleinement ce rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les collectivités locales, d'une part, et ne favorisent pas non plus le dialogue et la communication entre eux-mêmes et les citoyens qui les ont choisis, d'autre part. Il en va de même dans le cadre de la coopération décentralisée. En effet, le mode d'intervention du Partenariat est tellement bien adapté qu'il a induit une dynamique contre productive. En réalité, il tend à s'imposer et à se crédibiliser davantage auprès des collectivités de base. D'aucuns sont allés jusqu'à présager une probable substitution du Partenariat aux autorités locales dans des domaines de compétences aussi préoccupants que la santé, l'action sociale, entre autres. A ce propos écoutons S. M, conseiller municipal à Golléré: *«les actions du Partenariat sont d'une importance capitale pour le développement d'une commune aussi jeune et pauvre que Golléré. Ses actions sont d'une portée incommensurable. Toutefois, je me fais du souci pour toute la municipalité, parce que les populations ne voient que le Partenariat pour exprimer leurs réels problèmes. D'ailleurs, elles ne connaissent que le Partenariat. Il m'est arrivé d'être pris pour un agent du Partenariat. Tellement les actions du Partenariat ont marqué les cibles. Ce qui va à l'encontre de la philosophie de la décentralisation et du développement local ».*

C'est dire en d'autres termes que le Partenariat tend, de manière certes délibérée, à investir l'essentiel des domaines réservés aux pouvoirs locaux dans l'exécution de leurs programmes de développement au niveau des différentes communes de la région de Saint-Louis. Ce qui constitue une situation très préoccupante pour les élus du peuple, dans la mesure où ils se voient perdre leur crédibilité et leur autorité remise en question auprès de ceux qui les ont choisis pour l'exécution de leurs aspirations, en l'occurrence l'amélioration des conditions de vie de chacun, l'accès aux services publics de base tels que les structures de santé, les services de l'action sociale, l'accès à l'éducation pour tous, à l'eau, au logement,

etc. ce constat est perceptible à travers les propos de CH. K, membre de l'association des parents d'élèves de Ndioum, qui : « *je me demande ce que seraient nos enfants s'il n'y avait pas le Partenariat pour nous financer ce laboratoire/bibliothèque. On a tout fait auprès de la mairie, mais on n'a rien obtenu* ».

De ce point de vue, il serait opportun que le Partenariat, qui est déjà inscrit dans cette perspective de développement participatif, accorde beaucoup plus d'importance aux élus locaux. Cela veut dire que ces derniers doivent être présents en permanence à côté des acteurs locaux dans l'élaboration, l'exécution et la gestion des projets de développement financés par le partenariat. Ce qui pourrait leur permettre de s'impliquer davantage dans l'action collectivités de base et par conséquent de tailler une place de choix au cœur des dynamiques de développement initiées par les populations. Mais faudrait-il que les élus parviennent à instaurer un climat de dialogue et de communication entre eux et les acteurs locaux, en vue de leur faire comprendre qu'ils représentent l'autorité locale et par conséquent de faire valoir leur autorité et leur légitimité au niveau des instances associatives de base. Ainsi, le Partenariat aura un rôle majeur à jouer dans l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des populations locales sur la place de chaque acteur dans le processus de développement enclenché dans les localités de la région de Saint-Louis.

VI-3-2 : Tentative de récupération politicienne des collaborateurs du Partenariat

Les acteurs qui s'émeuvent dans les sphères associatives de base qui travaillent de connivence avec le Partenariat sont perpétuellement courtisés par les responsables politiques. Cette tendance est beaucoup plus visible chez les leaders qui sont souvent victimes de propositions financières, matérielles ou symboliques provenant des acteurs de la scène politique locale, en vue de verser les associations dans les partis politiques. Cela est perceptible a priori dans les structures communautaires qui sont parvenues à gagner l'adhésion des masses importantes. A cet effet, M. D, trésorier de la Commission *ad hoc* du comité de santé de Dagana¹⁰⁷, a apporté des éléments de preuve en ces termes : « *quand le PDS est arrivé à la tête de la mairie de Dagana, les responsables ont voulu par tous les moyens imposer leur homme à la tête du comité de santé. Mais, les acteurs associatifs qui n'ont cessé de porter leur confiance en moi (qui m'avaient choisi devant les poulains du PS de cette période), m'ont réélu. Et depuis je n'ai cessé d'être courtisé par les responsables*

¹⁰⁷ Ce dernier fut le président du comité de santé de Dagana avant la mise en place de cette commission *ad hoc*.

libéraux. Mais j'ai maintenu ma position initiale. C'est la raison pour laquelle lors que les instances du comité de santé devaient être renouvelées, ils ont utilisé tous les alibis pour placer leur pion, mais rien. Finalement, on a installé une commission ad hoc, dont je suis le secrétaire général qui devrait durer 6 mois seulement, mais voilà plus de 2 ans que la commission ad hoc existe à cause des tiraillements politiques. C'est une volonté politicienne qui se cache derrière tout ça. Et cela ne fait pas avancer les choses. J'ai l'impression qu'ils s'intéressent plus à leur réélection qu'au développement de la localité ».

A y voir de près, l'on se rend compte que les autorités politiques locales se préoccupent plus de leur avenir politique que du devenir de leur localité. Au lieu d'apporter leur soutien à ces acteurs qui se donnent à fond pour promouvoir le développement en collaboration ont tendance à inhiber les initiatives communautaires de base. En bloquant le bon fonctionnement du comité de santé (qui organise le tissu sanitaire de tout le district de Dagana) pour des raisons purement politiques, ces hommes politiques compromettent sérieusement le processus de gestion communautaire enclenché par les acteurs locaux en relation avec le personnel sanitaire de la localité avec le concours du Partenariat.

C'est dire que les responsables politiques, à force de vouloir s'emparer des structures communautaires de base partenaires du Partenariat et d'y laisser une empreinte politicienne, ne font que outrepasser les principes de cette ONG. En effet, le Partenariat bien qu'il associe les autorités municipales à la mise en œuvre des projets de développement initiés par les acteurs locaux, se veut apolitique et exige que les associations communautaires soient épargnées de toute tentative de coloration politicienne, dans la mesure où les intentions des politiques ne sont pas les mêmes que celles du Partenariat. Au moment où les premiers s'intéressent au comment pérenniser leur règne, le Partenariat s'investit pour aider les acteurs locaux à promouvoir leur propre développement.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DOCTORALES

Ce présent travail, qui est purement exploratoire, se propose d'étudier le paradoxe qui résulte des activités de l'ONG le Partenariat dans le processus de développement local initié avec les populations de la région de Saint-Louis. En d'autres termes, nous avons voulu chercher à appréhender les activités de développement du Partenariat ainsi que ces répercussions auprès des populations bénéficiaires, d'une part, mais aussi les conséquences non recherchées qui découlent de son intervention au niveau de la région de Saint-Louis, d'autre part. Ainsi, pour faire l'économie de ces différentes parties, il importe, de prime abord, d'y revenir brièvement.

Ce faisant, il s'avère nécessaire d'évoquer les étapes dominantes qui ont permis d'aboutir à ces résultats. En effet, après la phase documentaire, qui a débouché sur la problématique générale de recherche, nous avons énoncé une série de questions à partir de laquelle nous avons déduit les objectifs spécifiques. C'est sur la base de ces derniers que nous avons mis en œuvre un protocole de recherche empirique qui s'est articulé principalement autour de techniques de collecte de données de l'approche qualitative.

La combinaison de ces techniques qualitatives certes différentes (classiques/rigides et nouvelles/flexibles) mais complémentaires a permis d'observer les tendances et logiques suivantes :

- Avec le Partenariat, les actions de coopération décentralisée et celles des ONG sont devenues non seulement conciliables mais elles semblent beaucoup plus adaptées aux préoccupations de développement lorsqu'elles sont mises ensemble. En effet, le caractère hybride du Partenariat, qui procède de son double statut d'opérateur de coopération décentralisée et d'ONG de développement, lui a permis de mieux cerner les réels problèmes des populations de la région de Saint-Louis et d'y apporter des réponses pertinentes et appropriées, dans la mesure où il dispose d'un éventail de partenaires beaucoup plus fourni et d'un statut juridique beaucoup plus flexible et par conséquent d'une marge de manœuvre et d'action beaucoup plus grande pour mener à bien ses activités de développement. Cela est surtout visible à travers la satisfaction des besoins des acteurs de développement qui travaillent en collaboration avec le Partenariat.

•Aussi faut-il préciser que la pertinence du mode d'action du Partenariat est la résultante de sa capacité à mettre les populations locales au cœur des initiatives de développement de la région. Des élus aux membres des groupements communautaires de base, en passant par les acteurs économiques, les représentants de l'Etat au niveau local sans oublier le personnel des structures d'encadrement des services sociaux de base, le Partenariat a su les réunir au sein d'importants cadres de concertation et des comités de pilotage, qui sont de véritables gîtes de réflexion et d'échanges sur les questions de développement des localités de la région. En réalité, le Partenariat a installé un climat de dialogue et de confiance qui milite en faveur de la participation/responsabilisation des populations dans la dynamique du développement de leur localité. En effet, le Partenariat a converti les populations locales en de véritables acteurs de développement, par le biais de l'approche participative. C'est ainsi qu'on a assisté à la profusion de projets de développement, un peu partout dans la région, portés par les acteurs locaux et financés ou cofinancés par le Partenariat. Ces projets qui procèdent entièrement des populations concernées touchent des domaines prioritaires tels que la santé maternelle, infantile et communautaire avec le financement de sessions de formation au personnel médical de la région ou la dotation de matériels médicaux, l'action sociale qui se déploie dans la prise en charge et l'encadrement des personnes en difficultés, l'éducation avec la construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures scolaires et l'appui institutionnel et technique dont bénéficient les élus locaux ainsi que leurs équipes municipales, etc.

•Par ailleurs, l'ampleur des réalisations socio-économiques, institutionnelles, techniques, financières, sanitaires et scolaires du Partenariat auprès des populations locales semble occulter la présence d'effets non désirés qui portent atteinte au processus de développement enclenché dans la région de Saint-Louis. En effet, ces effets pervers tels que les querelles de positionnement, la présence, hélas, d'une mentalité d'assistanat chez certains acteurs locaux, les détournements de fonds, le priorité accordée aux initiatives communautaires, la tentative de récupération politicienne des acteurs locaux partenaires du Partenariat, etc. constituent une entrave pour la réussite effective des actions de développement, mais n'attirent pas souvent l'attention des responsables du Partenariat. Cela est lié au fait qu'ils revêtent une nature difficilement saisissable parce qu'ils ne sont pas pris en considération dans l'élaboration des plans d'actions de développement. Ils sont donc indépendants de la volonté du Partenariat, mais surgissent, quand même, dans la poursuite de ses actions de développement de la région de Saint-Louis.

Suite à ces considérations susdites, il importe de préciser que les objectifs que nous nous sommes fixé au début de cette étude ont été bien atteints, en ce sens que ces résultats montrent que le Partenariat, malgré la pertinence des réalisations et l'implication sans faille des acteurs locaux, a engendré, dans l'exécution de ses stratégies d'intervention, des effets pervers qui entravent le bon déroulement des initiatives de développement local au niveau de la région de Saint-Louis.

Toutefois, l'étude et la maîtrise des effets pervers pourraient permettre au Partenariat d'adapter davantage ses actions de développement dans la région de Saint-Louis. Cette attitude devrait s'actualiser à travers des études ponctuelles, sous forme d'évaluation à mis parcours. Ce qui supposerait au préalable la reconnaissance de l'existence de ces effets pervers ainsi que leurs incidences néfastes dans la construction du développement, mais aussi la nécessité absolue de les prendre en compte dans l'élaboration et l'exécution des plans d'intervention du Partenariat.

En outre, cette étude pourrait être beaucoup plus intéressante pour une compréhension des logiques d'intervention des structures de coopération décentralisée ainsi que leurs impacts réels auprès des populations bénéficiaires si les recherches avaient tenté de trouver un point de jonction entre les effets pervers engendrés par la coopération décentralisée et les logiques socio-économiques qui caractérisent les milieux en question. Cela permettrait de voir en quoi les réalités socio-économiques d'un milieu donné pourraient influencer sur la nature ou la forme des effets pervers. Autrement, cela permettrait de voir s'il existe une relation entre la nature et/ou la forme des effets pervers et les spécificités socio-économiques du milieu en question. Ce qui pourrait d'ailleurs être une bonne entreprise de recherche pour la thèse. Ce faisant, il serait beaucoup plus pertinent d'inscrire ces préoccupations dans une perspective comparative, en partant d'exemples de coopération décentralisée au Sénégal, notamment dans les régions de Saint-Louis, Louga et Ziguinchor. Ainsi, cette étude pourrait s'appesantir sur l'hypothèse suivante :

Les activités de **coopération décentralisée** participent au **développement local** de Bignona, Saint-Louis et Louga, mais engendrent en contre partie des **effets pervers négatifs** qui varient selon les **logiques socio-économiques** dans lesquelles les populations locales se trouvent inscrites.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- BAKO-ARIFARI (N), « Dans les interstices de l'Etat : des courtiers en col blanc, cadres ressortissants et développement local à Kandi (Nord Bénin) », in : *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala, 2000, pp 43-70.
- BADIANE (W) et alii, « Population et Développement : quelles politiques ? » in : Sénégal : trajectoire d'un Etat. Dakar, CODESRIA, 1992, pp. 177-204.
- BERGER (A), « La coopération entre collectivités locales françaises et sénégalaises », in : *Actes de Kolda : journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 1ere Edition mai 2003, pp. 67-72.
- BERTHELOT (J.M), *L'intelligence du social : le pluralisme explicatif en sociologie*. Paris, PUF, 1990, 249 pages.
- BERTHIER (N), *Techniques d'enquête : méthodes et exercices corrigés*. Paris, Armand Colin, 2000, 255 pages.
- BLUNDO (G), « Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal : trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance », in : *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala, 2000, pp 71-100.
- BOINVILLIERS (I), « Coopération décentralisée : Acteurs, Pratiques, Procédures », in : *Guide d'Information de l'Appui aux Initiatives des Collectivités Territoriales*. Paris, DUGRET, 1996, 348 pages.
- BOUDON (R), *Les méthodes en Sociologie*. Paris, PUF (11ème Que sais-je ?), 1998, 128 pages.
- BOUDON (R), *Effets pervers et ordre social*. Paris, PUF, 2^{ème} édition, 1993, 282 pages
- BRUSSELMANS (I), *Partenaire du développement : l'Union Européenne et les ONG*. Bruxelles, U-E, 1995, 38 pages.
- CLAISSE (Y), *Le droit de la coopération décentralisée*. Paris, L.G.D.J, 115 pages.
- CONSEIL REGIONAL DE SAINT-LOUIS, PRDI Région de Saint. Tome 2 : Perspectives et stratégies de développement. Saint-Louis, ARD, 83 pages.
- CONSEIL REGIONAL DE SAINT-LOUIS, document *Programme Triennal d'Activités 2005-2007/Région de Saint-Louis. Cadre des Dépenses à Moyen Terme. Secteurs : Education, Santé-Environnement*. Saint-Louis, ARD, Juin 2004, 201 pages.
- CORCUFF (P), *Les nouvelles sociologies*. Paris, Nathan/VUEF, 2002, 126 pages.

- COULMIN (P), *La décentralisation : la dynamique du développement*. Paris, ADELS, 1996, 256 pages.
- CROZIER (M) et FRIEDBERG (E), *L'acteur et le système*. Paris, Le Seuil, 1997, 500 pages.
- D'AQUINO (P) et alii, « Vers de nouveaux enjeux pour l'appui au développement territorial décentralisé : leçons d'une expérience au Sénégal », in : *Cahier du Giralde n°1*. Saint Louis, Centre de Presse et de Reprographie UGB, 2003, pp. 41-64.
- DELER (J. P), (Sous la direction de) et alii, *ONG et développement : Société, Economie, Politique*. Paris, Karthala, 2001, 684 pages
- DIAGNE (M), *Droit administratif local*. Saint-Louis, igs, 2003, 240 pages.
- DIENG (A.A), *Le Sénégal à la veille du troisième millénaire*. Paris, L'Harmattan, 2000, 498 pages.
- DIOUF (B), « Le mouvement ONG en Afrique. Rôle, responsabilité et perspectives de développement », in *Revue Sénégalaise de Sociologie N°2/3*. Saint-Louis, Xamal, 1998/1999, pp. 279-287.
- DIOUF (M), *L'endettement puis l'ajustement : l'Afrique des institutions de Bretton-Woods*. Paris, L'Harmattan, 2002, 232 pages.
- DURKHEIM (E), *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, Flammarion, 1988, 255 pages.
- ECHAUDEMAISON (C. D), *Dictionnaire d'Economie et de sciences sociales*, Paris, Nathan, 1987, 332 pages.
- ELA (JM), *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*. Paris, Harmattan, 2000, 422 pages.
- FERREOL (G), *Exercices d'analyse sociologique*. Paris, Armand Colin, 1995, 148 pages.
- FERREOL (G) et alii, *Dictionnaire de Sociologie*. Paris, Armand Colin, 1995, 316 pages.
- GIRAUD (C), *Concepts d'une sociologie de l'action : Introduction raisonnée*. Paris, L'Harmattan, 1994, 158 pages.
- GRAWITZ (M), *Lexique des Sciences Sociales*. Paris, Dalloz 4^{ème} édition, 1988, 496 pages.
- GRAWITZ (M), *Méthodes des Sciences Sociales*. Paris, 11^{ème} éditions Dalloz, 2000, 1050 pages.
- KI-ZERBO (J), (ouvrage collectif sous la direction de), *La natte des autres*. Dakar, CODESRIA, 1992, 210 pages.
- LALÉYË (I-P.L), *20 questions sur la philosophie africaine*. Saint-Louis, Xamal, 2003, 126 pages.
- LAMMERINK et alii, *Approches participatives pour un développement durable*. Paris, Karthala, 1998, 209 pages.

- LEVY (M), (sous la coordination de Philippe DI LORETO et Pierre SOETARD) *Les services publics locaux : levier économique ? Réflexions sur des exemples de coopération décentralisée en Afrique subsaharienne*. Paris, Comité française de solidarité internationale (CFSI) et Cités Unies France. Avril 2001, 95 pages.
- MACE (G), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Saint-Foy, Presse Universitaire de Laval (PUL), De boeck, 1991, 119 pages.
- MAPPA (S), « La tolérance à l'altérité dans les politiques communautaires de coopération », in *Les deux sources de l'exclusion : économisme et replis identitaires*, Paris, Karthala, 2001, pp. 91-92.
- MBEMBE (A), (Editorial), « La fin des monologues », in *Bulletin du CODESRIA N°1*, Dakar, CODESRIA, 2000, 194 pages.
- MBENGUE (I) et FALL (B.A), « Recension d'ouvrage sur *Les ONG, ...une panacée ?* », in *Revue URED N°8*, UGB, Saint-Louis, 1997, pp.103-107.
- METER (K.Van), *La sociologie*. Paris, Larousse, 1997, 831 pages.
- MORIN (E), *La Méthode : Les Idées, leur habitat, leur vie, leurs mœurs*. Paris, Seuil, 1991, 268 pages
- NDIAYE (R.N), « coopération décentralisée. Origine, Réalités et Perspectives », in *Actes de Kaolack et Fatick Région Naturelle du Sine-Saloum. Journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 2^{ème} Edition mai 2004, pp. 125-139.
- NDOYE (A), « Quelle coopération décentralisée pour un développement durable », in : *Actes de Kolda : journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 1ere Edition mai 2003, pp 187-191.
- NIANG (A), « Evolution des associations en milieu urbain au Sénégal », in : *Le associazioni contadine a base in Africa sub-sahariana quaderni 4. Torino*, L'Harmattan Italia, pp. 81-107.
- NIANG (A), « La société civile : une réalité sociale en question », in *Revue Sénégalaise de Sociologie*, N°2/3. Saint-Louis, Xamal, 1998/1999, pp. 33-82.
- NIANG (A) et BA (A), « Le mouvement associatif féminin : une société civile en acte », in : *Revue Sénégalaise de Sociologie N°2/3*. Saint-Louis, Xamal, 1998/1999, pp. 295-317.
- NIANG (A), « Le sociologue, les réalités socio-culturelles du milieu d'étude et les problèmes posés par l'emploi du questionnaire : le "Dialogue méthodique" une alternative culturelle », In *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines N°30*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2000, pp. 83-117.

NIANG (A) « "Settlu" ou l'observation "dissimulée" : une technique traditionnelle d'observation du social qui ne perturbe pas son objet » in *Afrisor*, UGB, Saint-Louis, 2000. pp. 156-191.

NIANG (A), « L'implication associative au développement et ses enjeux sociaux : le cas de l'Association pour le Développement de Diamaguene (ADD) », in : *Revue Sénégalaise de Sociologie* 4/5. Saint-Louis, Xamal, 2002, pp 47-127.

NIANG (A), « La science, l'homme de science et le social : l'implication cognitive et éthique dans l'entreprise scientifique », in *Revue Sénégalaise de Sociologie* N°06. Saint-Louis, Xamal, 2003, pp.7-46.

NIANG (A), « Education à la citoyenneté », in *Actes de Kaolack et Fatick Région Naturelle du Sine-Saloum. Journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 2^{ème} Edition mai 2004, pp.181-195.

NIANG (A), « Transparence, gouvernances et développement local : enjeux et acteurs de la décentralisation », in *Sénégal : finances publiques, décentralisation et transparence budgétaire*. Aide Transparence, Mai 2005, pp.83-155.

NIANG (El.S.Sabel), « La coopération décentralisée : enjeux, perspectives et rôles des Sénégalais de l'extérieur », in : *Actes de Kolda : journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 1ere Edition mai 2003, pp 75-89.

NOUGUEREDÉ (Y), « Coopération urbaine internationale en Afrique », in : *Les métropoles du Sud au risque de la culture planétaire* (sous la direction de Emile LE BRIS et alii). Paris, Karthala, 1998, pp 357-365.

PETITEVILLE (F), *La coopération décentralisée : les collectivités locales dans la coopération Nord/ Sud*. Paris, L'Harmattan, 1995, 287pages.

51-PINTO (L), « *Expérience vécue et exigences scientifiques d'objectivité* », in *Initiation à la pratique sociologique*. Paris, Dunod, 1999, pp.7-48.

QUIVY (R) et CAMPENHOUDT (L.Van), *Manuel de recherche en Sciences Sociales*. Paris, Dunod, 1997, 292 pages.

RAFFOUL (M), *Des initiatives locales pour une autre mondialisation : la coopération décentralisée, un autre champ de la solidarité internationale*. Paris, Le Monde Diplomatique, Juillet 2000, pp.22-23.

- RAHMANI (T) et BEKKUCHE (A), *Coopération décentralisée : L'Union Européenne en Méditerranée*. Mayenne, Continent Europe, 1995, 187 pages.
- RANGEON (F), (sous la direction de), *Le financement du développement local*. Paris, PUF, 1995, 208 pages.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, *Recueil des textes sur la décentralisation*. Dakar, Ministère de l'Intérieur, 1997, 220 pages.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*. Dakar, MEF, Avril 2002, 76 pages.
- ROCHE (D), « *Le développement local en milieu rural. De quoi parle-t-on ?* », in *Cahier du Giraldel N°1*. Saint Louis, Centre de Presse et de Reprographie UGB, 2003, pp. 73-90.
- ROCHER (G), *Le changement social*, Montréal, HMH, 1972, 318 pages.
- SAINT-SERMIN (B), *Encyclopédie Universalis corpus 21*. Paris, Silice/Tabou, 1990.
- SANE (I), « *Quelle coopération décentralisée pour asseoir les bases d'un développement durable : rôle et place des acteurs dans un environnement en mutation* », in : *Actes de Kolda : journées de la coopération décentralisée et de la planification régionale*. Dakar, Ministère de la coopération décentralisée et de la planification régionale, 1ere Edition mai 2003, pp 91-108
- SARDAN (J.P.O de), *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala, 1995, 221 pages.
- SARDAN (J.P. O de) et alii, *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala, 2000, 328 pages.
- Service de la Prévision et Statistique de Saint-Louis. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2002. Saint-Louis, 2003, Résultats provisoires.
- TESSIER (R), (sous la direction de), *Changement planifié et développement des organisations*. Québec, Presse Universitaire de Québec (PUQ), 1991, 336 pages.
- THIANE (A. B. M), *Les ONG, une panacée... ?* Saint-Louis, Xamal, 1996, 134 pages
- TOURAINÉ (A), 1984, *Le retour de l'acteur*. Paris, Seuil, 220 pages.
- TROGNON (A) et alii, *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales*. Paris, Dunod, 2000, 202 pages.

WEBOGRAPHIE

SITES VISITES ENTRE 2004 et 2005 :

COOPERATION DECENTRALISEE

- | | | |
|---|--|---|
| 1- www.worldbank.org | 2- www.cota.be | 3- www.oneworld.org |
| 4- www.coopdec.asso.fr | 5- www.coopdec.org | 6- www.diplocoopdec.com.fr |
| 7- www.cites-unies-france.org | 8- www.cg13.fr | 9- www.universite-lyon3.fr |
| 10- www.padmaroc.org | 11- www.hcci.gouv.org | 12- www.univ-lyon3.fr |
| 13- www.planetecologie.org | 14- www.ue-accp.org | 15- www.univ-lyon3.fr |

ONG

- | | | |
|---|---|---|
| 1- www.toile.org | 2- www.coordination.org | 3- www.asso.fr |
| 4- www.funredes.org | 5- www.resacoc.org | 6- www.univ-lyon3.fr |
| 7- www.lianescooperation.org | 8- www.eufonic.org | 9- www.univ-lyon3.fr |
| 10- www.pseau.org | 11- www.univ-lyon3.fr | |

DEVELOPPEMENT LOCAL

- | | |
|---|---|
| 1- www.parcduverdon.fr | 2- www.univ-lyon3.fr |
| 3- www.iledefrance.fr | 4- www.developpement-local.com |
| 5- www.developpement-local.com | 6- www.developpement-local.com |
| 7- www.reseau-tee.net | 8- www.univ-lyon3.fr |

ANNEXE

LES GUIDES D'ENTRETIEN

Groupe cible 1: Le personnel du PSLR

- 1- Domaine et stratégies d'intervention
- 2- Objectifs assignés et réalisations concrètes
- 3- Difficultés rencontrées et moyens mobilisés
- 4- Répercussions des activités du programme auprès de la population
- 5- Appréciations sur la population partenaire

Groupe cible 2: Le personnel des structures publiques d'encadrement de la région

- 1- Rapport avec le PSLR
- 2- Appréciation sur les actions réalisées par le PSLR
- 3- Le degré de cohérence des réalisations avec les attentes de la population
- 4- Appréciation sur le mode d'intervention du PSLR (via le programme en charge)
- 5- Place du PSLR dans le développement local de Saint-Louis.

Groupe cible 3: Les populations bénéficiaires/partenaires du Partenariat

- 1-Niveau de responsabilisation de la population/partenaire.
- 2-Niveau de cohérence des résultats avec les objectifs de développement local.
- 3-Niveau de cohésion sociale et poursuite des objectifs de développement local.
- 4-Impacts réels des réalisations du Partenariat.
- 5-Appréciations sur les différentes réalisations du Partenariat.
- 6-Perspectives pour une meilleure intervention du Partenariat.

TABLE DES MATIERES

DEDICACES.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iii
LISTES TABLEAUX , PHOTOS,FIGURE ET CARTE	iv
SOMMAIRE	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE :PROTOCOLE DE RECHERCHE	4
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE GENERALE	5
I-1 : ETAT DE LA QUESTION SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE ...	5
I-2 : ETAT DES SAVOIRS SUR LES ONG	11
I-3 : POSITION DU PROBLEME ET OBJECTIF (S) DE RECHERCHE	17
I-3-1 : Position du problème.....	17
I-3-2 : Objectif(s) de recherche	25
I-3-2-1 : Objectif général de recherche	25
I-3-2-2 : Objectifs spécifiques de recherche.....	25
CHAP II : CADRE D'ANALYSE	27
II-1 : MODELE D'ANALYSE.....	27
II-2 : APPROCHE EPISTEMOLOGIQUE	32
II-3 : APPROCHE CONCEPTUELLE.....	36
II-3-1 : Le concept d'effets pervers négatifs	36
II-3-2 : Le concept de coopération décentralisée.....	38
II-3-3 : Le concept d'ONG	42
II-3-4 : Le concept de développement local	44
CHAP III : METHODOLOGIE.....	47
III-1 : HISTOIRE DE LA COLLECTE DES INFORMATIONS.....	47
III-2 : INVENTAIRE DES TECHNIQUES D'ENQUETE	48
III-2-1 : Les guides d'entretien	49
III-2-2 : L'observation dissimulée ou « <i>Settlu</i> ».....	50
III-2-3 : L'observation sociologique engagée	53
III-3 : DEPOUILLEMENT ET TRAITEMENT DES DONNEES	53
III-4 : DIFFICULTES RENCONTREES.....	54
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET DES RESULTATS DE L'ENQUETE PRELIMINAIRE	55
CHAP IV : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE	56
IV-1:LA REGION DE SAINT-LOUIS : DONNEES GEO-DEMOGRAPHIQUES	57
IV-1-1 : Caractéristiques géographiques.....	57
IV-1-2 : Aspects démographiques.....	58
IV-2 : SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION DE SAINT-LOUIS	60
IV-2-1 : Le secteur éducatif.....	60
IV-2-2 : Le domaine de la santé	61
IV-2-3 : L'agriculture, la pêche et l'élevage dans la région de Saint-Louis	62
IV-2-4 : L'industrie, les PME et PMI	63
IV-2-5 : Le tourisme	64
IV-2-6 : Les acteurs de développement de la région de Saint-Louis.....	64

IV-3 : LE PARTENARIAT ET AXES D'INTERVENTION	65
IV-3-1 : Historique et évolution de la logique d'action du Partenariat	65
IV-3-2-2 : Le Programme Patrimoine	68
IV-3-2-3 : Le Programme Mère-Enfant (PME)	68
IV-3-2-4 : Le Programme Santé Communautaire (PSC)	69
IV-3-2-5 : Le Programme Scolaire (PSCO)	70
IV-3-2-6 : Le Programme de Soutien pour les Personnes en Difficultés (PSPD)	71
CHAP V : QUELQUES GRANDES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT	73
V-1 : Les réalisations socio-économiques	73
V-2 : Les réalisations technico-institutionnelles	76
V-3 : Les réalisations scolaires et sanitaires	79
CHAP VI : QUELQUES EFFETS PERVERS DU PARTENARIAT	83
VI-1 : LES EFFETS PERVERS SOCIAUX	83
VI-1-1 : Les querelles de positionnement	83
VI-1-2 : L'assistanat	85
VI-2 : LES EFFETS PERVERS ECONOMIQUES	86
VI-2-1 : Primat du communautarisme sur les initiatives individuelles	86
VI-2-2 : Le détournement de fonds communautaires	87
VI-3 : LES EFFETS PERVERS POLITIQUES	89
VI-3-1 : Substitution du Partenariat aux autorités locales	89
VI-3-2 : Tentative de récupération politicienne des collaborateurs du Partenariat	90
CONCLUSION ET PERSPECTIVES DOCTORALES	92
BIBLIOGRAPHIE	95
WEBOGRAPHIE	100
ANNEXE	I

